LE MOT DU PRÉSIDENT

2008, année charnière.

Bonne pour notre association soutenue par des adhérents fidèles, comme en témoigne le succès de la XXVI^e Rencontre « Flore et Faune du Sausseron » devant une centaine de participants acquis à la nécessité de maintenir la biodiversité.

Bonne aussi pour la reconnaissance du sérieux de nos activités confirmée entre autres par notre présence officielle dans diverses structures départementales, régionales, nationales : Comité syndical et Commissions du PNR, Commission de la Nature, du Paysage et des Sites et Commission des objets mobiliers du Val-d'Oise, Conseil d'Administration de la Fondation du Patrimoine, participation aux petits-déjeuners du Conseil général, échanges réguliers avec les Bâtiments de France, la DIRREN…

Bonne par le climat d'amicale confiance établi avec les communes de notre territoire associatif.

Bonne dans l'accueil réservé à nos productions, Bulletin annuel, DVD « Le Sausseron vu du ciel » et toujours le « Cahier de Recommandations architecturales » devenu une référence.

Bonne dans nos relations avec le milieu associatif et tout particulièrement les Amis du Vexin avec qui nous renforçons respectivement nos structures et nos synergies.

Il n'en est pas tout à fait de même de l'avenir

On attendait avec espoir, et quelques doutes cependant, l'application des courageuses propositions du Grenelle de l'environnement : reconnaissance renforcée de l'urgence écologique, nécessité de préserver les paysages et la biodiversité, nécessité d'une diminution notable des consommations en énergie, eau et autres ressources naturelles.

Mais survint la crise mondiale venue malheureusement confirmer que l'écologie est toujours considérée comme un luxe de pays riche et bute sur sa conciliation avec l'économie. Qu'entend-on comme proposition de relance de l'économie : réaliser trois projets autoroutiers gelés à l'occasion du Grenelle de l'environnement et stimuler l'industrie automobile. Mais qu'attendre d'une industrie qui n'a rien vu venir et n'est pas capable de nous proposer aujourd'hui un véhicule hybride. Ou en est le ferroutage ?

Après l'emballement à courte vue de nombreux politiques sur l'utopie des biocarburants susceptibles de remplacer le pétrole, le lobby éolien investit le terrain. Les énergies renouvelables, dont nous ne nions en rien l'intérêt, ne doivent pas devenir une incitation à toujours consommer plus d'énergie oubliant l'absolue nécessité de limiter nos excessives et souvent inutiles dépenses en la matière.

Or notre consommation d'énergie primaire ne diminue pas plus que la consommation d'énergie finale[1]. Il a fallu un baril de pétrole frôlant les 140 dollars pour assister à une conduite plus raisonnable des automobilistes, rapidement oubliée dès que le prix du sacro-saint carburant a diminué.

Ces « nouvelles » énergies doivent être adaptées aux territoires. Les biocarburants sont en voie d'augmenter la déforestation tout en aggravant une crise alimentaire mondiale et l'éolien, essentiellement implanté en fonction d'intérêts industriels et locaux à courte vue, d'augmenter l'effet de serre par ses nécessaires centrales thermiques de proximité tout en bétonnant et massacrant définitivement de précieux paysages.

Le solaire, sur nos sites protégés, qui ne représentent qu'une minime partie du territoire, doit être l'objet d'une réflexion sur l'intégration des capteurs dans nos architectures rurales. Celle-ci est heureusement en route avec le PNR, les Bâtiments de France et l'ADEME. Merci à l'équipe du PNR qui travaille à sensibiliser et proposer les moyens d'économiser l'énergie dans le résidentiel en aidant à la réalisation de techniques de chauffages économiques et d'isolation.

Notre capacité à économiser l'énergie demeure le préalable incontournable à la mise en place de projets à long terme cohérents de développement durable.

Aurons-nous la volonté et le courage d'accepter les sérieuses modifications de nos styles de vie que ces économies impliquent?

Bonne année 2009.

Daniel Amiot

1.- L'énergie achetée par les ménages et les entreprises, après transformation, transport et pertes.

ENVIRONNEMENT

PETITE FLORE VEXINOISE

Patrick F.Joy

À l'occasion de la XXVI^e^ Rencontre du Sausseron, à Vallangoujard, Patrick F.Joy nous a présenté un vaste panorama de la flore du Sausseron et de ses abords. En voici quelques extraits.

Plantes messicoles

Ce sont des plantes annuelles à germination préférentiellement hivernales habitant dans les moissons.

La région parisienne comptait au milieu du siècle dernier 34 espèces messicoles communes. 11 espèces sont devenues rares et 17 autres, très rares. Parmi ces dernières, 12 ont probablement disparu d'Île-de-France. Nous citerons quelques noms afin que même disparues, elle puisse encore exister grâce aux planches du Muséum d'Histoire Naturelle et dans notre mémoire : Coquelicots, Nigelle, Nielle, Adonis, Pensée, Peigne de Vénus, Chrysanthème des moissons, Pied d'Alouette, Bleuets, Camomille… Ces plantes concourraient à maintenir la richesse de la biodiversité en jouant un rôle écologique notable en accueillant plus de 170 arthropodes dont de nombreux insectes utiles à l'agriculture.

Plantes rudérales[1].

Elles poussent spontanément dans les friches, les gravats le long des chemins et très souvent à proximité des lieux habités par les hommes.

Elles sont bien souvent nitrophiles (appréciant les sels azotés) : Buddleia de David, Orties, Liseron, Chélidoine, Orge de rats… Par extension nous nommerons plante rudérale toute plante commune n'ayant pas ou peu d'intérêt aux yeux du monde moderne.

La ronce

Cette plante est considérée comme l'ennemi des agriculteurs. Sous les assauts des labours et de la faux, elle fait mine de se soumettre. Mais elle a le temps pour elle.

Dès que la pression agricole se fait moins forte, dès qu'il y a déprise du monde rural, elle redevient alors exubérante, recréant le monde des bêtes rousses et des lieux enchantés pour la petite faune (insectes, oiseaux et sauvagine). Chez les Celtes, elle symbolisait la dixième lune de leur calendrier (septembre).

Pour le commun des mortels, ce n'est ni un arbre, ni un arbuste, ni une herbacée. Mais pour un naturaliste, sa famille est celle des rosacées, regroupant de nombreux arbres fruitiers mais aussi les rosiers et les fraisiers, genre *Rubus*, espèce : ronce et framboisier.

1.- Étymologiquement, l'adjectif rudéral vient du latin *rudus, ruderis* : décombres

ENVIRONNEMENT

Aujourd'hui, on compte plus de 77 espèces dont 55 représentées en France. La plus fréquemment rencontrée est la ronce commune (*rubus fructurosa L.*) ou ronce de haies ainsi que la ronce bleue (*Rubus caesius L.*) ou ronce des champs ou fausse ronce. Ces fruits sont la mûre, ainsi nommée en raison de sa ressemblance avec le fruit du mûrier.

À notre avis, l'utilisation de cette plante est aussi vieille que l'agriculture, donc depuis près de 7000 ans dans nos régions dans la mesure où la ronce participait activement à la protection des biens et des personnes grâce à son utilisation dans l'édification de haies protectrices. De plus, cette plante possède des vertus thérapeutiques connues des Grecs, des Romains et des vieilles familles paysannes françaises : en infusion, sous forme de gargarisme, elle calmait les maux de gorge et la toux. Et nous ne parlerons pas de ses fruits qui sont maintenant hélas forts négligés (confiture, gelée, accompagnement de viandes , lapins, volaille, gibier…)

Ail des ours

L'Ail des ours est une plante d'ombre, de sous-bois. Longtemps classée parmi les Liliacées, elle appartient maintenant à la famille des Alliacée.

Dès la fin février mais plus sûrement en mars si l'hiver a été rude, c'est une des premières plantes à pointer de la feuille, mais devancée tout de même par le perce-neige, la primevère et la pulmonaire. Elle a la particularité de ne point vivre seule, mais plutôt en colonie. Une fleur apparaît et des milliers l'entourent. Contrairement au plantigrade auquel elle a emprunté le nom, elle ne craint pas la promiscuité, bien au contraire et c'est alors que des tapis de fleurs blanches parsèment les sous-bois.

Maintenant, posons-nous la question : pourquoi ce lien entre le végétal et l'animal, alors que l'ours a disparu depuis près de 15000 ans de nos régions. L'ours était-il friand de la bulbille ? Faisait-il de cures de feuilles à la sortie de sa tanière afin de se purger ? Rien n'est moins sûr. Mais quoi qu'il en soit, de nombreux anciens récoltent encore cette plante que nous offre la nature. Elle a des vertus antiseptiques et antibiotiques, sans compter que c'est un stimulant général de l'organisme, un antidiabétique naturel, n'ayant pas son pareil pour limiter l'hypertension, régularisant le taux de cholestérol et que pour finir, c'est le meilleur des vermifuges populaires (ascaris, oxyures et vers solitaires).

Le Bleuet

Le bleuet ou bluet (*Centaurea cyanus L.*) car le dictionnaire accepte les deux orthographes, est l'une des victimes des herbicides.

Abondamment répandu dans nos champs de céréales, au point qu'il a été en grande partie éradiqué de nos paysages. Avec le coquelicot, cette autre plante sauvage, ces deux herbes vont et viennent par vagues successives comme une pulsation naturelle. Il nous arrive d'en revoir parfois des champs entiers en Vexin, dans l'Yonne, en Loiret et en Charente en fonction de nos pérégrinations.

Dans notre flore sauvage européenne, c'est le rarissime prototype d'une fleur « bleu ciel ». Les autres fleurs bleues sont plus foncées, voire violacées. Elle est originaire de l'ouest de l'Asie et d'Italie du sud, mais elle s'est répandue dans toute l'Europe depuis des temps immémoriaux grâce aux céréales et aux moissons. Elle est aussi mellifère (aimée des abeilles) et considérée en médecine comme fébrifuge, contenant de la centaurine, diurétique et efficace contre les piqûres de scorpions. Des recherches soviétiques, dans les années 1980, auraient

montré que les plantes amies des moissons, appelées pour cela « messicoles », pourraient en augmenter le rendement lorsqu'elles sont présentes en quantité modérée. La compétition déclenchée par leur présence tournerait en faveur des céréales qui, ainsi stimulées, y puiseraient un regain de robustesse et de santé.

Il ne faut pas confondre le bleuet sauvage des moissons avec les bleuets à « fraise » ou bleuet « Henri II », avec plus de pétales que les mains et les pieds ne peuvent porter de doigts. On les trouve dans les jardineries, agrémentant entre autres, le jardin de Monnet à Giverny. Ce type de bleuet est la conséquence du croisement pollinique entre le bleuet sauvage et le bleuet des montagnes.

Le Coquelicot

Malgré son nom latin (*Papaver rhoeas L.*) l'origine du mot vient des Celtes qui mélangeaient allègrement la plante et le gallinacé. Du volatile à la fleur il n'y a guère plus qu'un chant éclatant, le chant du coq se transformant en autant de fleurs : Cocorico ! Coc'oricot ! Coq'ricot ! Coq'licot ! Les Gaulois avaient déjà uni la plante en nommant cette dernière *calocatanos* nom qui semble être déjà le cri du calocata, c'est-à-dire du coq lui-même car il y a une frappante ressemblance entre la crête du gallinacé et celle des pétales de la fleur.

Maintenant, abandonnons les préjugés : le coquelicot n'est pas toxique. Il ne produit aucune drogue (absence de morphine) et des analyses très récentes démontrent que les alcaloïdes contenus dans son latex sont absolument inoffensifs. De nombreuses préparations avec du sirop de coquelicot agrémentent les recettes de nos grands-mères : sirop de Morphée, liqueur, sorbet de pétales, nougatine de graines… Pour terminer ce bref survol, il ne faut pas confondre l'aspect « sédatif » du coquelicot qui calme et le pavot somnifère qui est un soporifique.

Pour finir de chanter les louanges de cette fleur, un champ de céréales couvert de coquelicots c'est le chant de la terre qui se manifeste sous nos yeux. Pour s'en convaincre il suffit de voir ce que cette fleur inspirait aux peintres de l'Ecole de Barbizon puis aux impressionnistes : Charles Daubigny, Jean-baptiste Camille Corot, Claude Monet, Pierre-Auguste Renoir, Edouard Manet…

L'Églantier

En botanique l'Églantier fait partie de la famille des rosacées, genre *Rosa*, espèce… indéfinie. Donc, l'Églantier est un rosier sauvage (*Rosa canina L.*), poussant spontanément dans la nature et capable de s'y reproduire. Souvent, dans l'inconscient du public, la distance entre la reine des fleurs – la rose – et l'églantier semble considérable alors que les roses cultivées sont toutes descendantes d'espèce sauvage indigène telles la Rose de France (*Rosa gallica L.*) ou exotiques comme la Rose de Chine (*Rosa chinensis Jaquin*). On dénombre sur la planète environ 140 espèces de rosiers sauvages dont une trentaine présente dans la flore française.

L'Églantier est un arbuste couvert d'épines, formant souvent des buissons. Hormis le terme populaire de gratte-cul, il est aussi dénommé Épine du Christ en référence directe à la lente agonie de Jésus, les chrétiens voyant dans les feuilles rougies de certaines espèces (*Rosa rubiginosa*) la trace des gouttes de sang versées lors

du supplice ; d'autant plus que la couronne portée par le Christ est, dans certaines versions, faite d'églantines.

Les fruits de l'arbuste, Cynorrhodons, sont toujours utilisés comme vermifuge à la campagne. Ce sont les poils à gratter, enrobés de miel, qui agissent immédiatement et mécaniquement contre les ascarides lombricoïdes. Il arrive aussi que l'on fasse de la confiture avec l'enveloppe des baies, récoltées après les premières gelées qui attendrissent les fruits (à moins de les passer au congélateur dès les premières récoltes au mois de septembre). Pour finir, le fruit de l'églantier est le produit de notre flore qui contient la plus grande concentration en vitamine C, dix fois plus que le citron.

LE MARRONNIER ET LA MINEUSE
DES ARBRES SÉRIEUSEMENT MENACÉS

Daniel Amiot

Nous avons tous constaté, dans nos campagnes comme à la ville, que, depuis quelques années, les marronniers de tous âges se portent bien mal. Très rapidement après l'éclosion printanière de belles feuilles vertes et prometteuses, apparaissent sur elles des taches brunâtres, d'abord punctiformes s'étendant ensuite inexorablement. Les feuilles s'assèchent et tombent prématurément, affaiblissant l'arbre à la longue sans que sa survie paraisse, pour le moment, menacée à court terme. La coupable est identifiée : la mineuse du marronnier d'Inde Cameraria ohridella (Lepidoptère, Gracillariidae), petit papillon d'origine inconnue qui a envahi l'Europe depuis la Macédoine où il a été découvert en 1985. Au printemps, les femelles pondent sur la face supérieure des feuilles et après une à trois semaines les jeunes chenilles éclosent et s'enfoncent à l'intérieur, qu'elles « minent »

La généralisation de la maladie en France et en Europe, due au développement de fortes populations du parasite, est à l'origine d'un projet européen multidisciplinaire de recherche pour lutter contre le papillon (projet « CONTROCAM », débuté en janvier 2001). L'INRA, partenaire du projet, étudie en France l'épidémiologie et la dispersion des insectes.

Dans l'état actuel des connaissances, la méthode la plus efficace et la moins coûteuse pour espérer retarder l'infestation en diminuant les populations est le ramassage des feuilles avant leur dispersion et leur incinération, au mieux par une société de compostage à une température de plus de 40 °C, par brûlage sur place ou recouvrement par une couche de terre.

Le traitement chimique avec un insecticide homologué, théoriquement possible, est irréaliste sur des grands arbres et d'un coût prohibitif. Le piégeage phéromonal est réservé aux scientifiques pour suivre la dynamique des populations d'insectes. Quant aux parasites du parasite, ennemis naturels et voie de recherche d'avenir, ils demeurent un espoir.

ENVIRONNEMENT

Bibliographie

– Joy Patrick F.: « Détermination de la présence de haies à l'époque antique dans le Vexin ». *Actes du Colloque : Quelle place pour les haies dans les paysages vexinois*, pp.. 21-41, Epiais-Rhus, 1997.
– Bonnier Gaston : *La grande flore en couleurs*. Éditions Belin. Paris. 1990
– De Gubernatis Angelo : *La Mythologie des plantes*. Tome premier : Botanique générale. Tome second : botanique spéciale. ARCHÉ Milano. 1976.
– Joy Photos Patrick F.

PATRIMOINE

LE SAUSSERON, SES AFFLUENTS, SES MOULINS

Bernard Gaudinot

Le Sausseron est un petit cours d'eau, long de 22 kilomètres avec un dénivelé de 59 mètres, drainant avec ses nombreux affluents un bassin-versant d'une superficie de 101 km et couvrant 20 communes.
Il occupe le nord-est du Vexin français.
De sa source à sa confluence avec l'Oise, le Sausseron a 26 mètres de chute et est classé à une puissance de 160 chevaux, pour un débit moyen de 600 litres par seconde environ à son embouchure. Il a donc été très tôt investi par des moulins exploitant sa force motrice pour la mouture des céréales au cœur d'un espace dominé par l'activité agricole. La création des biefs, a entraîné la canalisation d'une grande partie de la rivière.

LES MOULINS DU SAUSSERON, UNE LONGUE HISTOIRE

Dans la région les premiers moulins, sur le domaine royal, sont cités dans des textes à partir du VIIIe siècle.

Mais c'est seulement au cours des XIe et XIIe siècles que les moulins à eau sont véritablement installés sur la plupart des rivières de notre contrée. Ainsi l'origine du plus vieux moulin établi sur le Sausseron remonte au Xe siècle.
L'essor démographique et économique du XIIe siècle entraîne alors de nouveaux défrichements et la création de villages ou hameaux qui s'accompagne de la construction de moulins situés parfois sur de très petits rus nés au flanc des buttes boisées.
Les moulins à eau, dès le XIIIe siècle, se sont établis sur tous les sites géographiques possibles et s'y sont maintenus jusqu'au début du XXe siècle. Construits, à l'origine, pour la mouture des céréales ou comme moulins à drap, à huile, à tan, ils évoluent au cours des siècles et changent souvent de fonction. Abandonnés lors des crises économiques et des guerres destructrices, ils seront toujours reconstruits aux mêmes endroits, en réutilisant les chutes et les biefs établis, s'adaptant aux nouvelles techniques pour servir au XIXe siècle à créer une multitude de petites industries (scierie, tournage, polissage, tréfilerie…).

Pendant des siècles ces moulins ont marqué le paysage, au point d'être utilisés comme repères, au XVIIIe siècle, pour les premières cartes géographiques de la France établies par Cassini.

Ainsi sur ces cartes nous localisons, à cette époque, 15 moulins sur le Sausseron pour seulement deux moulins à vent, l'un à Epiais-Rhus, l'autre à Amblainville.

Carte de Cassini

PATRIMOINE

Ils sont toujours 15 moulins pendant la période révolutionnaire, d'après la carte des districts de Pontoise et de Gonesse. On en dénombre 23 en 1806, d'après un état nominatif des propriétaires, lors de l'apposition des repères de niveau sur chaque moulin.
En 1831, d'après un autre état nominatif, ils ne sont plus que 20. Leur déclin s'amorce ensuite progressivement avec seulement 12 au début du XXe siècle et plus un seul en fonction aujourd'hui.

LA MODERNISATION AU XIXE SIÈCLE

Le XIXe siècle est une période de mutation dans la conception des moulins qui se modernisent.
Ils s'équipent de roue métallique, de turbine hydraulique ou encore d'autres systèmes tels que moteur à vapeur faisant tourner plusieurs paires de meules à la fois. Mais les progrès techniques ont pour conséquence de réduire le nombre des moulins. Seuls survivent ceux qui ont reçu les perfectionnements nécessaires à une productivité compétitive (remplacement des meules par des cylindres, par exemple). Si bien que les moulins restants deviennent disponibles pour des industries qui recourent à l'énergie hydraulique pour faire fonctionner les machines et produire de l'électricité.
Après 1850, l'utilisation de nouvelles sources d'énergie (vapeur, électricité…) impose une logique différente de répartition des établissements industriels qui conduit à la disparition des petites fabriques implantées le long des cours d'eau.
L'industrie meunière obéit aux mêmes nécessités de concentration dès le début du XXe siècle, entraînant un abandon massif de cette activité dans la région.

LE SAUSSERON DE SA SOURCE A SON EMBOUCHURE

Le Sausseron prend naissance aux Buttes de Rosne, près du hameau de Heurcourt dans la commune de Berville, à une altitude de 84 mètres.

Cette commune possédait un moulin dont nous trouvons encore une trace d'activité en 1806, lors du nivellement et l'apposition de repères. En 1831, dans un état nominatif des propriétaires et locataires des usines et des moulins, il n'apparaît plus. Aujourd'hui il ne reste que le bief d'amenée et quelques grosses pierres, vestiges du bâtiment, servant de gué au sentier de randonnée, le Gr11.

Vestiges du moulin de Berville

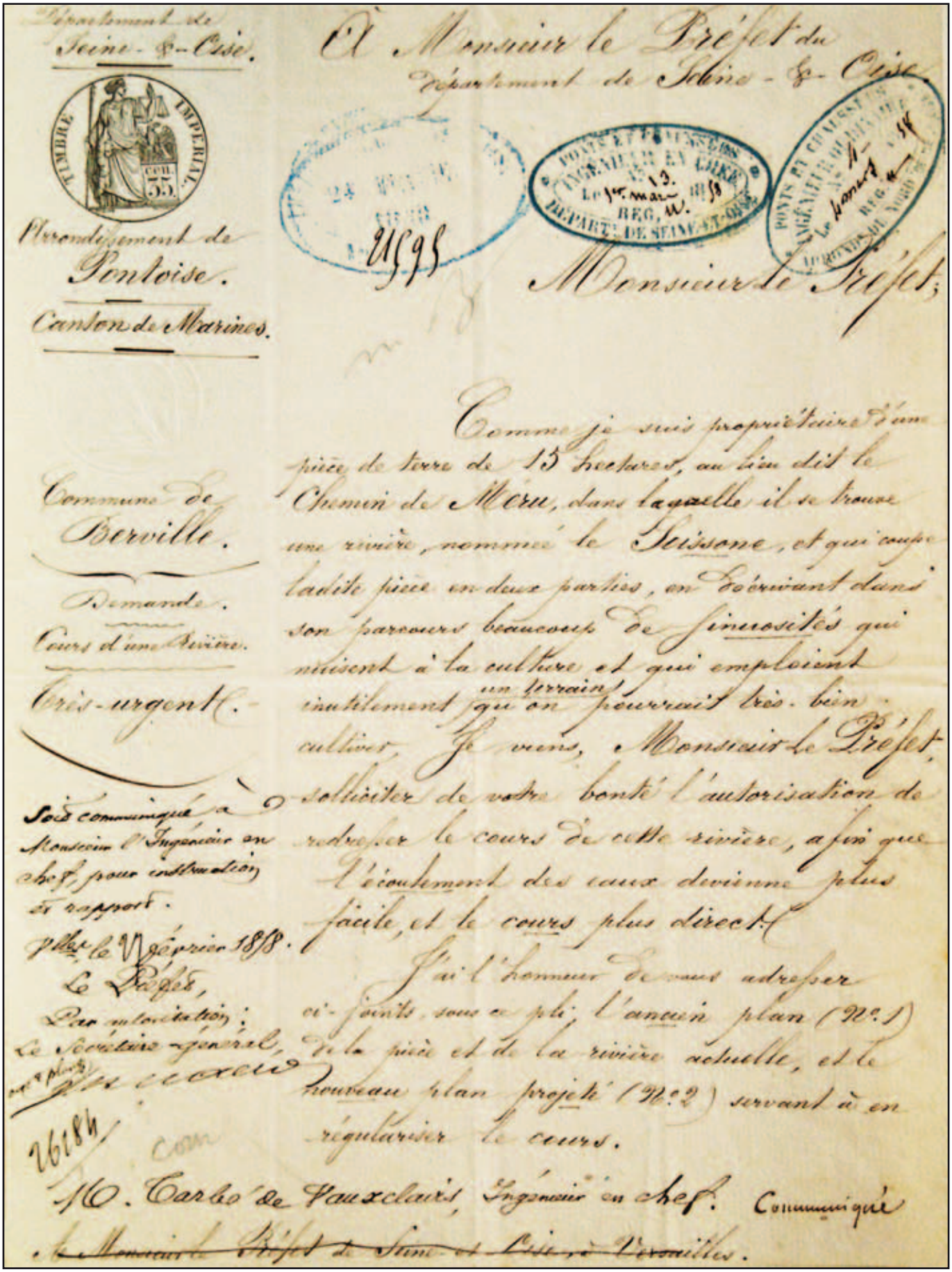
Département de Seine-&-Oise.

TIMBRE IMPERIAL

Arrondissement de Pontoise.

Canton de Marines.

Commune de Berville.

Demande.

Cours d'une Rivière.

Très-urgent.

Soit communiqué à Monsieur l'Ingénieur en chef, pour instruction et rapport.

Pontoise le 27 février 1858.

Le Préfet,

Par autorisation :

Le Secrétaire-général,

A Monsieur le Préfet du Département de Seine-&-Oise

Monsieur le Préfet ;

Comme je suis propriétaire d'une pièce de terre de 15 hectares, au lieu dit le Chemin de Méru, dans laquelle il se trouve une rivière, nommée la Soissone, et qui coupe ladite pièce en deux parties, en décrivant dans son parcours beaucoup de sinuosités qui nuisent à la culture et qui emplacent inutilement un terrain qu'on pourrait très-bien cultiver, Je viens, Monsieur le Préfet, solliciter de votre bonté l'autorisation de redresser le cours de cette rivière, afin que l'écoulement des eaux devienne plus facile, et le cours plus direct.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joints sous ce pli, l'ancien plan (N°1) de la pièce et de la rivière actuelle, et le nouveau plan projeté (N°2) servant à en régulariser le cours.

M. Carlo de Vauxclairs, Ingénieur en chef. Communiqué à Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise à Versailles.

27 février 1858 : demande de rectification de la Soissonne

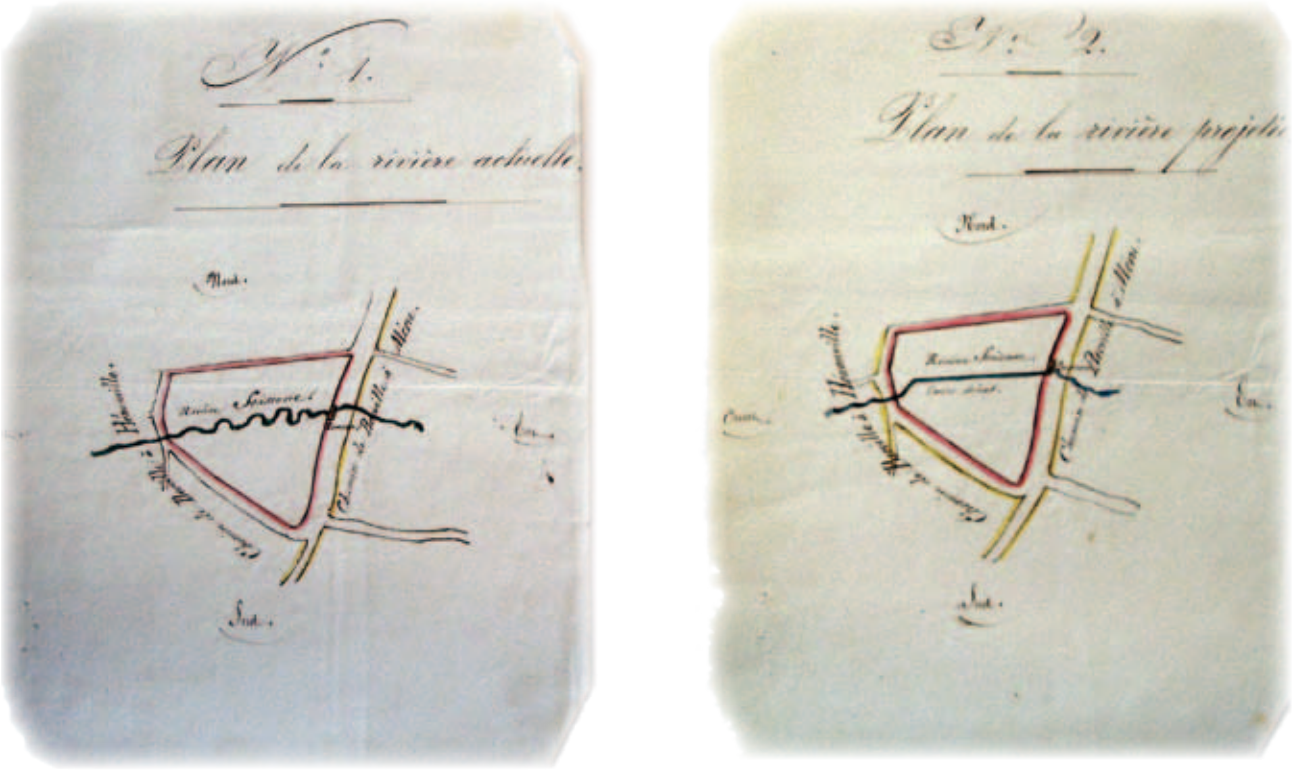

Rectification de la Soissonne

LE MARAIS ET LES MOULINS DE BERVILLE ET DE MARGICOURT

Jusqu'au marais du Rabuais, le ru, appelé La Soissonne, suit parallèlement le coteau suivant la direction du nord-ouest au sud-est.

Ce terrain marécageux peu à peu asséché, s'étend sur une superficie d'environ 76 hectares. Il est à peu près horizontal et occupe le fond d'un bassin situé, à l'origine de la vallée du Sausseron, à 60 mètres d'altitude. La source du Provendier et celle du Rabuais sont les deux sources principales du marais. La dernière reçoit les eaux connues sous le nom de ru du Sausseron. Enfin le ru du Vivier, qui longe le côté droit du marais, apporte aux sources réunies, le tribut de sa petite source qui prend jour à l'extrémité d'un rameau marécageux appelé la queue du marais. Ils traversent le marais et se réunissent en un seul aux abords du goulet étroit qui ferme le bassin vers l'aval et sur lequel était assis le « moulin de Margicourt ».

Le moulin de Margicourt existait depuis un temps immémorial.

Il devient le 1er mai 1717, ainsi que les terres environnantes, propriété du maréchal de Balincourt, échoit le 4 mai 1764 au comte de Balincourt, son neveu, qui le vend le 23 mai 1789 au sieur Roslin d'Ivry. Le baron d'Ivry, neveu du précédant, en hérite le 17 juin 1790, et le vend le 24 décembre 1838 au sieur Caron qui en est déjà locataire depuis plusieurs années. En 1904 le propriétaire est Monsieur Bouey.

Sa situation était très particulière car sa retenue commandait le niveau de l'eau dans le marais. Ce moulin, à l'origine, ne possédait pas de déversoir et c'était le meunier qui fixait, comme bon lui semblait en fonction de son activité, le niveau des eaux en amont, au moyen de deux vannes. Cela engendrait de nombreuses plaintes des propriétaires et locataires des herbages. Ce déversoir, réalisé en 1837, n'était pas satisfaisant lors des « grosses eaux ». Au début du XXe siècle le moulin, vétuste, a été détruit et les bâtiments accolés sont devenus une maison d'habitation. La mare et la retenue n'existent plus, ce qui réduit un peu la superficie du marais.

En 1855 M. J. Saint-Léon, hirudiniculteur et locataire du marais, créa en élevant un barrage et des bassins sur le Provendier, un établissement destiné à l'élevage de la sangsue.

PATRIMOINE

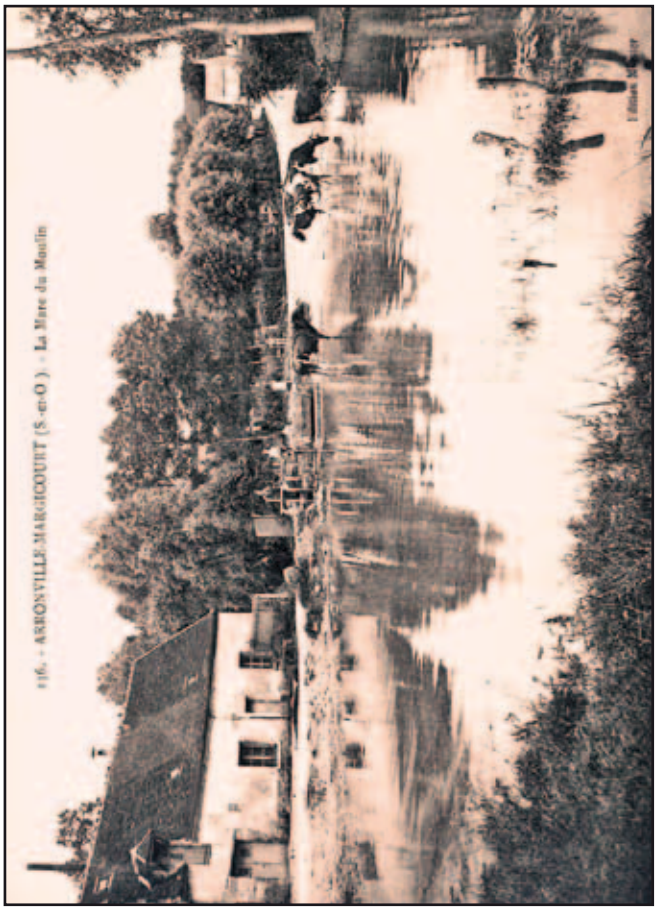
116. - ARRONVILLE-MARGICOURT (S.-et-O.) - La Mare du Moulin

ARRONVILLE — Le Moulin

ARRONVILLE — Château de Ballincourt (S)

ARRONVILLE — L'Etang d'Hérouville

PATRIMOINE

BALINCOURT, LE CHÂTEAU ET SON MOULIN

Le Sausseron prend ensuite une orientation nord sud créant une coupure dans le vaste plateau du Vexin français.
Le fond de la vallée, large de 125 mètres au passage de Margicourt et d'Arronville, s'étale progressivement jusqu'au hameau d'Héréville. À ce niveau, le couloir se resserre et le Sausseron est dominé par les versants raides du plateau qui s'élèvent à une centaine de mètres de part et d'autre du cours d'eau.
La vallée conserve un aspect rectiligne encadré par ces deux coteaux jusqu'au château de Balincourt. Dans le parc le ru devient bassins et étang d'agrément. En limite de la commune de Menouville, « chemin de la Discorde », il faisait tourner un moulin appelé « moulin de Balincourt » situé dans la propriété et dont le meunier, en l'An IX était Jacques Dupré. Celui-ci s'arrêtera en 1846 du fait que *M. le Baron de Beurnonville n'avait pu parvenir à le louer et qu'en conséquence il allait en démonter le mécanisme*.
En avril 1846, le mécanisme et les « ustensiles » sont démontés pour employer le local à usage de grange. La chute du moulin sera utilisée en cascade d'agrément. Après le château de Balincourt, c'est à ce niveau qu'une vallée secondaire, appelée Vallée des Prés, vient rejoindre sur la rive droite le couloir principal du Sausseron. Elle incise le plateau d'est en ouest et est drainée par un petit ruisseau intermittent.

LE MOULIN DE MENOUVILLE

En mars 1259, un compromis est fait avec la Dame et Seigneur de Menouville, pour la banalité du moulin dudit lieu.
À Menouville, sortant du domaine de Balincourt, le Sausseron traverse un lavoir situé sur le bief du moulin de ce village. Dans le « chartrier de Saint-Martin », acte en langue française, en mars 1259, il existe un extrait d'un compromis fait avec la Dame et Seigneur de Menouville pour la banalité du moulin. Il est le seul dont la roue est à l'extérieur et reçoit l'eau par le dessus comme pour le moulin de Margicourt. Les autres moulins avaient des roues de poitrine (l'eau venant frapper la roue légèrement au-dessus de son axe) ou de côté, couvertes pour mettre celles-ci à l'abri des intempéries.

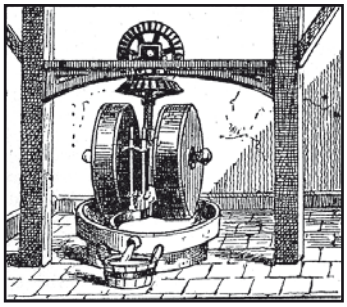

PATRIMOINE

LE RU DE THEUVILLE

De Menouville jusqu'à sa confluence avec son principal affluent, le ru de Theuville à Vallangoujard, la vallée s'élargit jusqu'à 500 mètres et même plus.

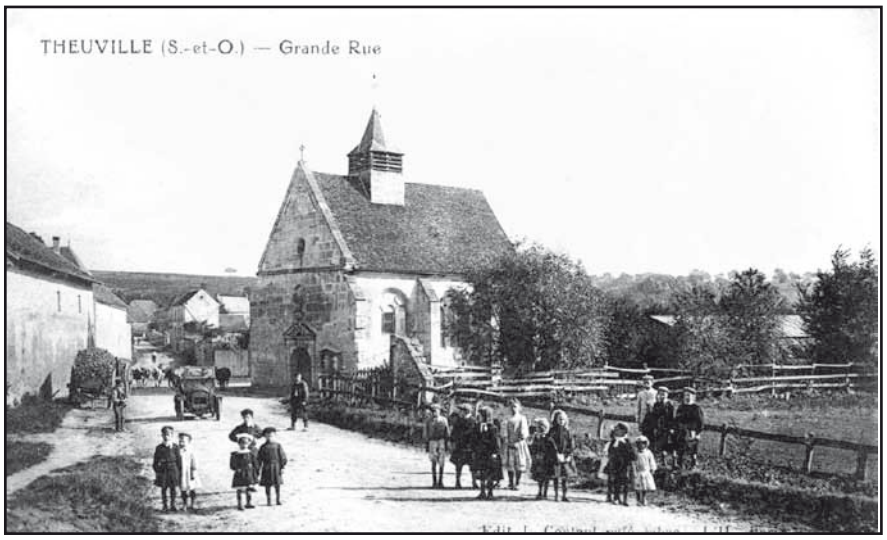

Son fond plat à une altitude de 50 mètres se distingue parfaitement du plateau dont les rebords de plus en plus raides marquent la transition. Cet affluent draine toute la partie ouest du bassin-versant. Ses sources les plus reculées remontent aux Buttes de Rosne (214 mètres) avec le ru de Theuville et au bois du Caillouet (206 mètres), non loin de Marines, avec le ruisseau de La Laire. Une de ses sources se trouve sous la chapelle de Theuville.

Ces petits cours d'eau, souvent intermittents au début de leur parcours, drainent une vaste surface du plateau agricole. Ils suivent une pente orientée nord-ouest, sud-est dont le dénivelé est inférieur à 100 mètres et se rejoignent sur le territoire de la commune d'Epiais, au hameau de Rhus, à 65 mètres d'altitude. Leurs vallées créent de petites incisions dans le plateau, de l'ordre de 25 mètres.

Une ordonnance royale du 29 août 1843 donne l'accord, à M. Sainte-Beuve, pour la construction au lieu-dit « Les Fontaigneux », d'un moulin à blé. Sa roue, de 4,88 m de diamètre, était alimentée par le dessus, par la source située en amont, au lavoir de Theuville, qui comprenait trois bassins. Un étang, recueillait les eaux du fond de cette vallée, emmenait celles-ci, dans le bief du moulin à mi-hauteur de la roue, ce qui en réduisait sa puissance mais constituait une réserve d'énergie lors du moindre débit de la source. Les eaux de ce moulin se déversaient dans le ru de Theuville.

En 1 855 le propriétaire de l'usine est M. Chardin et le locataire M. Lardière.

En 1869 ce moulin change de fonction, c'est un « balustrier », M. Hiblot, qui en est le propriétaire. Vers 1890, le « moulin de Theuville » est détruit par un incendie. Il est remplacé, aujourd'hui, par une maison d'habitation baptisée « Villa des Cygnes ».

LE MOULIN DE RHUS

Après la réunion des deux rus, le moulin, dit « moulin de Rhus », était implanté sur la commune d'Epiais-Rhus, depuis plusieurs siècles.

Une autorisation préfectorale est donnée le 26 prairial An X pour reconstruire le déversoir du moulin appartenant à la « Dame Geneviève Douce, veuve de Gabriel César Léger ». Elle donne pouvoir à son fils Eustache Léger, meunier, de faire réparer ce déversoir.

En juin 1855 M. Dangreville, meunier de ce moulin, porte plainte contre M. Calon du moulin de Vallangoujard qui relève de dix centimètres sa tenue d'eau. Mais comme l'indique le rapport de l'ingénieur de la préfecture, il ne peut y avoir de relation car le dénivelé, entre ces deux moulins, est de quatre mètres cent trois. Les défauts constatés par M. Dangreville proviennent du défaut de curage. En octobre de la même année M. Dangreville demande le remplacement de la roue motrice de ce moulin en état de vétusté. Celui-ci est « propriétaire du dit moulin, par suite des décès de M. Lefranc, son beau-père, et de Dame Modeste Julie Léger, épouse Lefranc, sa belle-mère, tous deux décédés la même année 1849, et à cause de dame Julie Modeste Lefranc, son épouse, et aussi en qualité de seule et unique héritière de M. et M^{me} Lefranc ses père et mère ». Cette usine a appartenu à la famille Léger durant plusieurs siècles, et M. Lefranc s'en était rendu propriétaire définitif le 11 mars 1841, par acte passé devant Maîtres Delacour et Millet, tous deux notaires à Pontoise.

PATRIMOINE

Ce moulin, après la faillite de M. Prestrot, a été vendu sur saisie immobilière le 9 janvier 1936. Il n'était plus exploité depuis plusieurs années et a été acheté par la société JAP (Jacques Dhont, Angèle de Bourbon, Paul Chaussonnière) pour la fabrication d'aliments pour animaux. Il a été équipé d'une turbine en remplacement de la roue et un moteur à vapeur lui a été associé.

En 1861 M. Pierre Nicolas Gallois, cressonnier à Theuville, est autorisé à établir des cressonnières sur un affluent du Sausseron situé dans la commune d'Epiais-Rhus sur un terrain dont il est locataire et appartenant à M. Pierre Paul Henguy.

PATRIMOINE

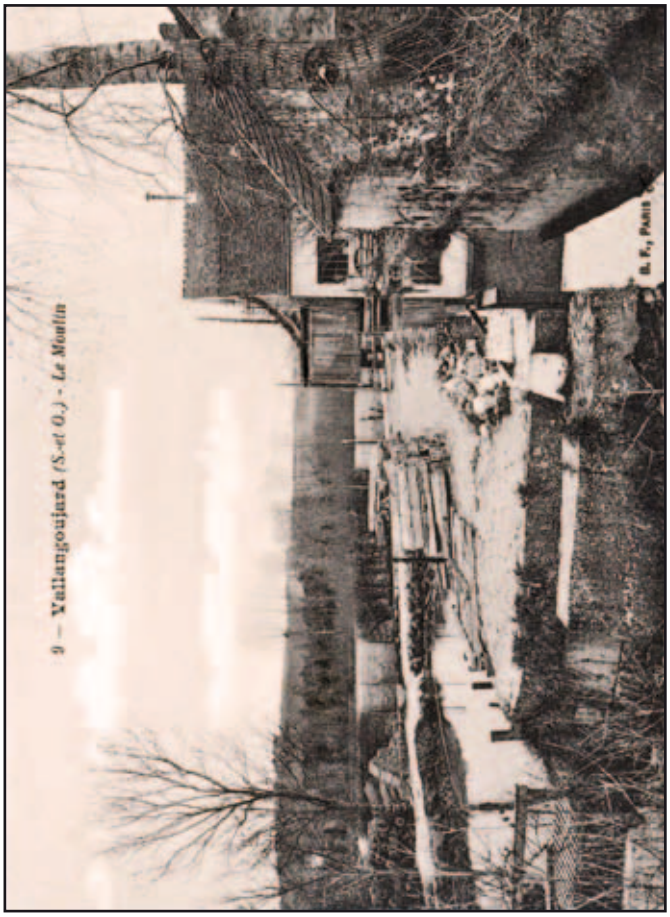
9 – Vallangoujard (S.-et O.) - Le Moulin

VALLANGOUJARD (S.-et-O.) — Le Moulin

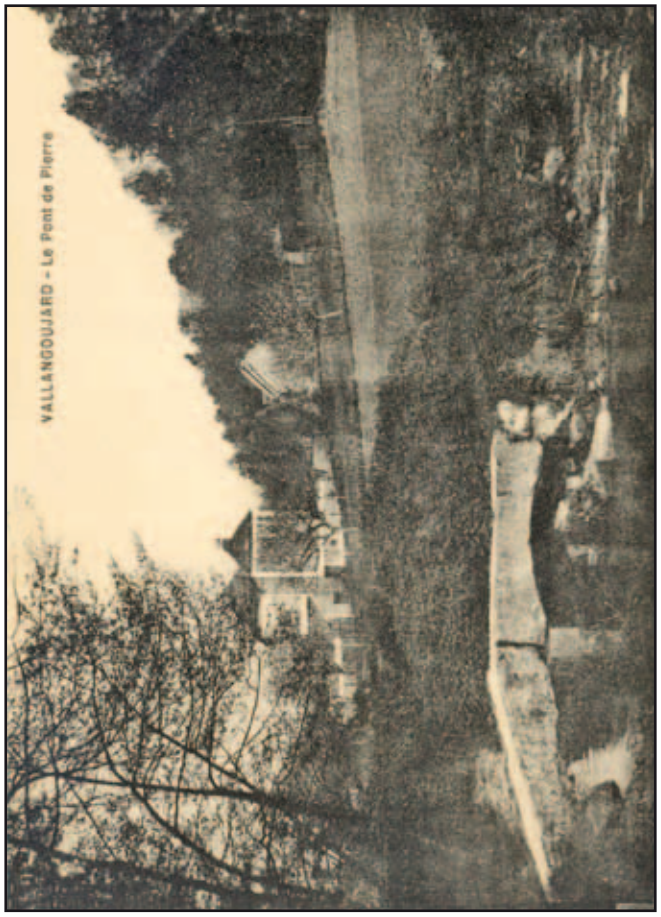
VALLANGOUJARD - Le Pont de Pierre

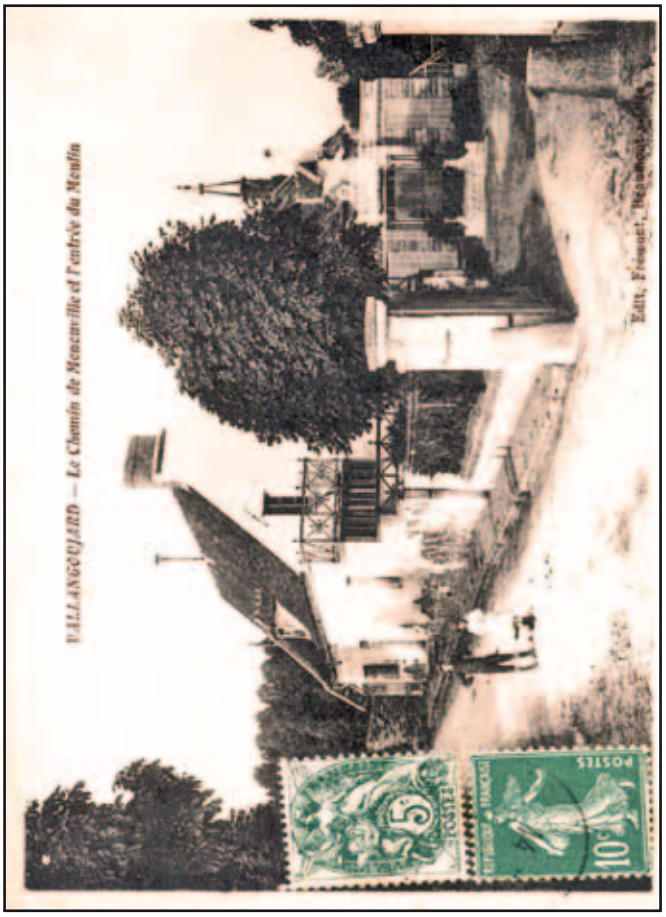
VALLANGOUJARD — Le Chemin de Neauville et l'entrée du Moulin

PATRIMOINE

LE MOULIN DE VALLANGOUJARD

De Rhus jusqu'à la confluence avec le Sausseron, le fond de la vallée, dominé par des coteaux abrupts, s'élargit, parsemé de quelques étangs dont celui de la Garenne.

Un moulin se trouve sur ce ru juste après le pont Calon, du nom du maire de Vallangoujard de 1856 à 1859, propriétaire de ce moulin ainsi que de la ferme seigneuriale depuis 1843. Il remplaça le ponceau de bois par un pont de pierre.

Suite à la réunion des deux rivières de Vallangoujard et de Menouville sous le pont construit en 1809, M. Jacques Chardin, propriétaire du moulin dit de Vallangoujard, demande en février 1811, l'autorisation de faire opérer, à ses frais, le redressement du ru sur lequel son usine est établie, à partir de la roue jusqu'au dit pont.

Le 25 juillet 1853 il est demandé l'autorisation d'établir une roue sur le Sausseron, en aval du moulin, sans former barrage, pour établir une usine à polir l'acier. Son implantation se trouvait juste avant le lavoir de L'Arche près de la D927 menant à Amblainville. Il n'en reste rien aujourd'hui, seul le lavoir subsiste.

En 1939 le conseil municipal de cette commune demande le curage du bief, pour cause d'inondations répétées du lavoir communal de « la Planche » situé entre le pont de pierre, dit le « pont Romain », et le moulin.

Devenu une fabrique de conserves alimentaires c'est maintenant une charcuterie industrielle.

LES MOULINS DE LABBEVILLE

Le profil de la vallée, à partir de Vallangoujard, se différencie de la partie amont par son fond plat et relativement large et des versants aux pentes plus douces. L'orientation elle aussi change, devenant ouest est jusqu'à Labbeville.

Dans cette commune le Sausseron faisait tourner trois moulins : le « moulin de Brécourt » situé juste avant le parc et les étangs du château du même nom, aujourd'hui disparu, le « moulin d'amont » ou « moulin d'en haut » et le « moulin d'en bas » tous deux situés ensemble dans la commune. Ces deux derniers, exploités par le meunier, avaient des roues identiques, de 3,06 m de diamètre. Ils seront utilisés, après 1918, par une fonderie de bronze pour l'industrie et la marine, celle-ci ayant besoin de place et d'énergie.

PATRIMOINE

LE RU DE FROUVILLE ET LE RU D'HÉDOUVILLE ET LES MOULINS DISPARUS DITS DE SAINT-LUBIN, FROUVILLE ET HÉDOUVILLE

Passé Labbeville, le Sausseron reprend une direction nord-ouest sud-est et reçoit les eaux du ru de Frouville et du ru d'Hédouville, ayant tous deux pris leur nom des communes qu'ils traversent.

Dans cette partie le Sausseron a perdu ses méandres originels par une rectification prononcée de son lit pour en accélérer l'écoulement et assainir les prairies environnantes de la ferme de Launay.
Le ru de Frouville constitue le deuxième affluent le plus important du Sausseron. Prenant sa source au nord du hameau de Saint-Lubin, sur la commune d'Arronville, il draine la partie nord-est du bassin-versant, formant çà et là quelques étangs. Il est lui-même enfoncé dans le plateau, débutant à 97 mètres et se jette dans le Sausseron à une altitude de 40 mètres à la limite des communes de Labbeville et Nesles-la-Vallée.

Il entraînait un moulin dit « de Saint Lubin » dont il ne reste plus de trace. Il reçoit les eaux du ru de Grainval au niveau du petit pont menant à la chapelle Notre Dame de Bonne Nouvelle, alimente l'abreuvoir et la fontaine « Moïse » face au château. Il faisait également tourner le moulin dit « de Frouville », lui aussi disparu.
Une demande de M. Sainte-Beuve est faite, en juillet 1856, pour la construction d'un moulin à Messelan. Le 18 avril 1857 un arrêté est pris en autorisant l'exécution. M. Sainte-Beuve décède sans avoir commencé les travaux que ses héritiers n'entreprendront pas.
En 1894 une étude est faite pour la construction d'une turbine chez M. Dupuis, propriétaire des terrains et de la ferme situés au-dessous du moulin de Saint-Lubin, par le constructeur Malliary et C^ie^. Le projet n'aboutira pas en raison d'un débit du ru trop faible, 17 litres par seconde.
La vallée du ru d'Hédouville, cours d'eau plus petit, présente la même morphologie et conflue avec le Sausseron sur le territoire de Nesles-la-Vallée non loin de la ferme de Launay. Ce ru avait son moulin dit « moulin d'Hédouville ». En 1856 le propriétaire, M. Templier, et le locataire, M. Caron, sont autorisés à le maintenir en activité. En juillet 1869 l'absence de curage entraîne l'inondation des parcelles traversées par le Cornouillet affluent du Sausseron.
En 1905 le moulin n'existe plus ainsi que sa chute.

PATRIMOINE

LES TROIS MOULINS DE NESLES-LA-VALLÉE

Le Sausseron dans la commune de Nesles-la-Vallée a fait tourner jusqu'à trois moulins.

Le « moulin dit de Nesles »

Il est très proche du centre de la commune. En l'An IX Charles Henry Fessard en est le meunier et le propriétaire. Il est demandé par plusieurs propriétaires de Valmondois, de créer un déversoir à ce moulin. Celui-ci ne sera construit et opérationnel qu'en 1853. En juin 1898 M. Bazot Auguste est autorisé à changer la roue usée et à effectuer des travaux de maçonnerie. La roue neuve est plus large et la rayère augmentée de 0,75 à 1,25 mètre

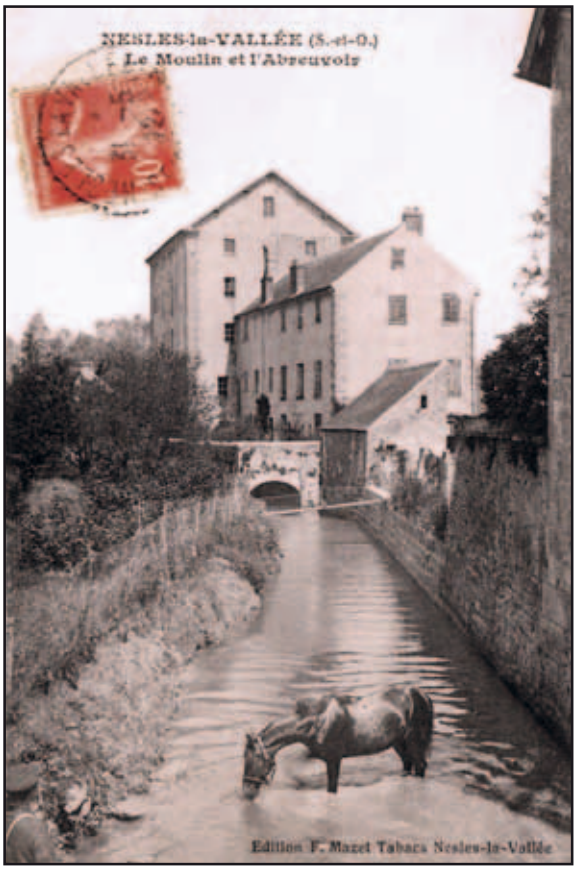

Les nouvelles dispositions permettent au meunier de régler son moulin à une vitesse inférieure.
Le bâtiment fut longtemps occupé par la boulangerie avant d'être reconverti en appartements. La commune projette le rétablissement d'une roue qui fournirait l'électricité destinée à l'éclairage public du parking.

Le « moulin de Verville »

Situé dans le hameau du même nom, il est actuellement occupé par une imprimerie. En 1690 son meunier est François Duclair. M. Martel, propriétaire, demande l'autorisation de créer un déversoir et d'élargir la rayère de 50 centimètres. Ce n'est qu'en 1854 que le moulin sera conforme aux prescriptions. En 1888, ces deux moulins à blé appartenants à M. Martel, furent vendus après son décès. Le premier, celui de Nesles, comprenait trois paires de meules pour une force motrice de 8,53 chevaux. Le second, celui de Verville, possédait deux paires de meules avec une force motrice de 7,84 chevaux.

PATRIMOINE

LE « MOULIN DES GROUES » DIT LE « VIEUX-MOULIN »

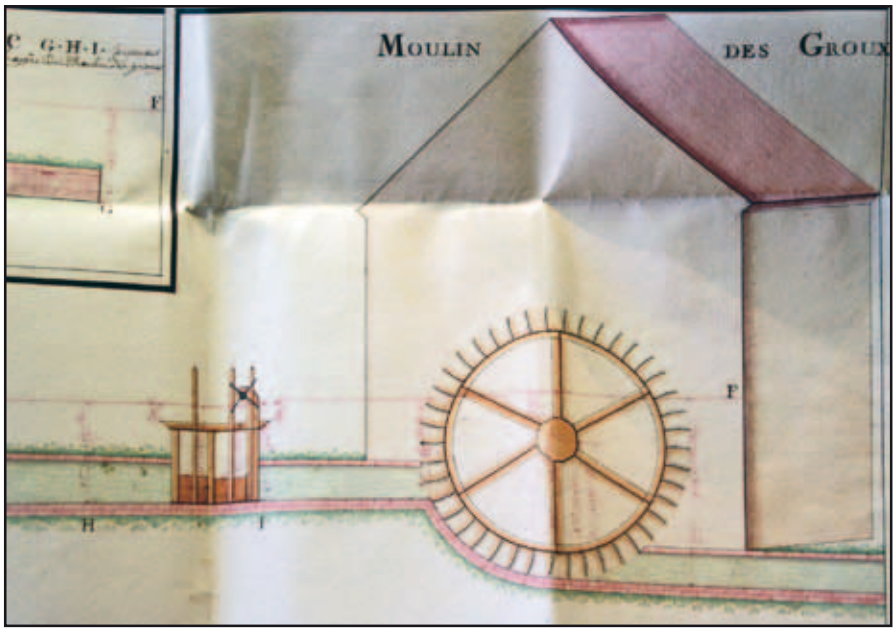

Ce dernier a été construit en 1768 par un boulanger de l'Isle-Adam, M. Antoine Morel, en limite de Verville, Jouy-le-Comte et Valmondois. Il ne fonctionnait plus en 1891 et M. Masson, le propriétaire, demande la suppression des taxes concernant la chute d'eau. En 1564 une vente par M. Pierre Massin, curé de l'Isle Adam, à Germain Dupont nous informe de la présence en ce même lieu de deux moulins, l'un à huile et l'autre à drap au lieu-dit les « Grouèt » au-dessus du moulin de la Nasse et au-dessous des bornes qui font la séparation de la seigneurie de Valmondois, avec celle de Verville. Ils seront acquis en 1675 par Monseigneur le prince de Conty.

Plan et profil du moulin des Groux, Commune de Nesles, établi pour le cours de la Rivière vulgairement appelée Sausseron et appartenant aux héritiers du sieur Morelle pour servir l'Intelligence du procès Verbal du 10 Frimaire an XIII de la République

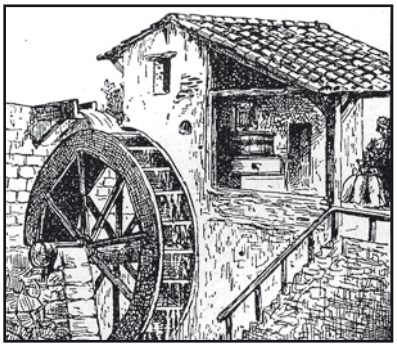

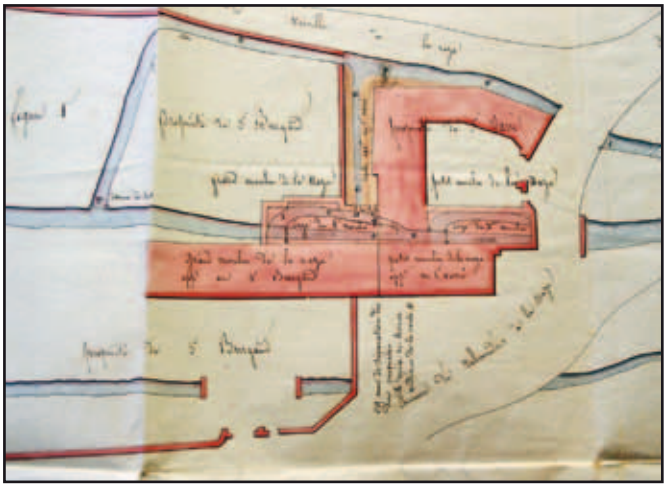

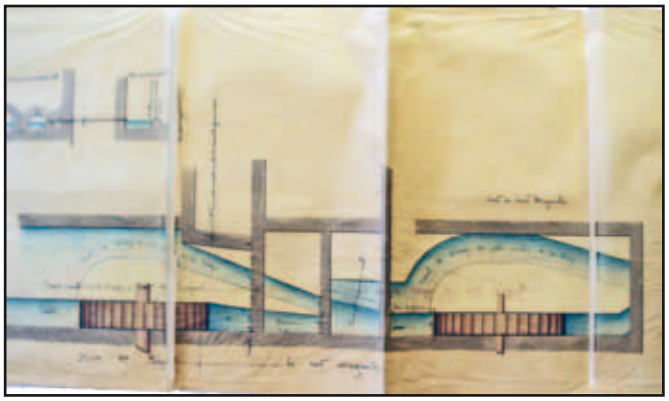

Les deux roues du moulin de la Naze

PATRIMOINE

LES MOULINS DE VALMONDOIS, DE JOUY LE COMTE ET D'AUVERS

Le Sausseron entre dans Valmondois par le hameau de La Naze, autrefois appelé La Nasse, où se situait un moulin à blé, le « moulin banal de Valmondois », dont on trouve la trace dans les archives en 1403.

Le moulin de la Naze

Deux autres moulins sur la rive opposée, l'un à huile l'autre à drap étaient en activité de 1481 à 1674. Un deuxième moulin à blé a été construit, par le Prince de Conti, en 1674 dans le prolongement du premier, à l'emplacement des deux autres moulins, pour les confier à un seul meunier.
Plus tard ils furent vendus à deux meuniers, ce qui engendra de multiples conflits car ces moulins n'étaient pas conçus pour fonctionner séparément, le petit moulin étant dépourvu de déversoir. En 1899 un seul était exploité par M. Burgaud. Il cessa son activité vers 1960. Racheté par la commune de Valmondois, il est devenu depuis octobre 2004 la « Maison de la Meunerie », complément du « musée de la Moisson » à Sagy et de la « Maison du Pain » à Commeny.
La rivière actionnait d'autres moulins dans sa traversée de Valmondois.

Le moulin dit « sous l'Église »

Après ceux de La Naze, c'est celui dit « sous l'Eglise » qui a été édifié, en 1778, sur l'emplacement de la chute de deux anciens moulins, l'un à farine et l'autre à drap, qui existaient avant 1662. En 1818, un second tournant est établi. En 1839, une demande d'établir qu'une seule chute est requise. En 1856 le propriétaire est M. Lefèvre. Ces deux moulins, « le grand moulin » et le « petit moulin », ont été établis sur un même barrage. En 1899, ils sont les seuls, exploités par M. Bazin, à être encore à meules et à mouler la farine bise pour les cultivateurs de la région. Au début du XX^{e} siècle ils sont transformés en usine de fabrication de chicorée. M. Huisman en est le propriétaire en 1931. Les deux turbines, qui ont remplacé les roues, ont été enlevées en 1933 par M. Decaen.

PATRIMOINE

Le « moulin Le Roy »

Il est exploité par M. Lefevre en 1899. Celui-ci l'a acheté à M^me^ Deprovigny en 1855. Il est vendu en 1930 à M. Brochet, qui remplace la roue par une turbine et c'est son fils qui prend sa succession après la guerre. Ce moulin a fonctionné jusqu'en 1978. Celui-ci a été le moulin banal dépendant de la seigneurie d'Auvers. On trouve sa trace dans une charte en 1165. C'était une enclave sur le Sausseron entre Jouy-le-comte et Valmondois qui fut oubliée par le géomètre expert lors de la délimitation des communes d'Auvers, Valmondois et Jouy-le-Comte au début du XIX^e^ siècle. Ce moulin resta non imposé pendant plusieurs années. Cette erreur a été rectifiée en 1825 par son rattachement à Valmondois. C'est le 9 février 1892 que les hameaux d'Orgiveaux, commune de Jouy-le-Comte, et des Groues, commune de Nesles-la-Vallée, sont rattachés à Valmondois.

La maison et les bâtiments du moulin existants aujourd'hui datent de 1840 environ. Ils ont été bâtis devant l'ancienne installation dont le corps de bâtiment subsiste. Au départ une roue de poitrine de 4 mètres de diamètre animait des meules de pierre, monolithes, cerclées de fer. Au début du XIX^e^ siècle, elle fut accouplée à un moteur à vapeur qui se signalait par une cheminée de brique. Le moulin Le Roy sera le dernier à faire de la farine à Valmondois

Le « moulin Lhéry » ou « au bout d'en Bas ».

Il se trouve à deux pas du moulin Leroy. En 1860, il est exploité par M. Morel. La force de la vapeur sera jointe à celle de l'eau pour son fonctionnement. La préfecture autorise, en 1924, la démolition du bâtiment qui menace ruine.

Le moulin d'Orgiveaux, dit « Maubuisson »

Exploité par M. Maubuisson, il porte le nom de la « Glassière » depuis 1930, date à laquelle il est reconverti en fabrique de glace et ce jusqu'en 1960.

La monographie de l'instituteur, rédigée en 1899, nous apprend que les moulins de La Naze, Le Roy, du Bout d'en Bas ou Lhéry, Orgivaux, équipés d'appareils à cylindres, une invention du suisse Friedrich Wegmann datant de 1870, ne font plus que de la farine blanche de boulanger.

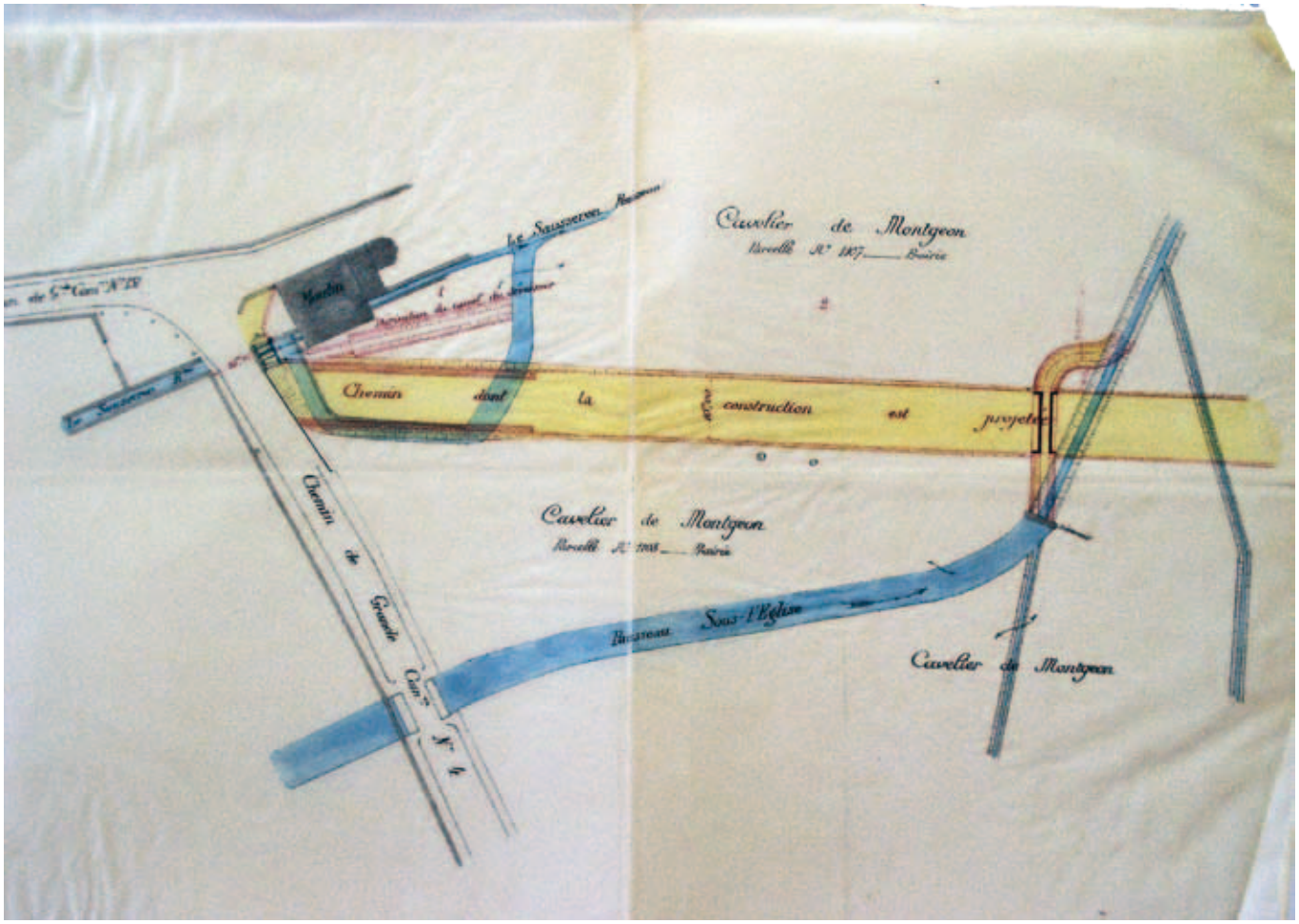

PATRIMOINE

Le « moulin des Prés »

Dernier avant l'embouchure du Sausseron, le « moulin des Prés » construit en 1781 et reconverti en usine de fabrique de clous en 1846, puis en fabrique de blanc minéral associée à une scierie de craie, pour billards et pour écoles, est exploité en 1899 par M. Devillard.

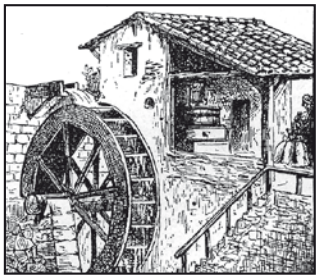

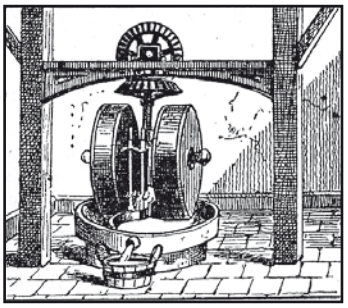

PATRIMOINE

LES MOULINS AU XXIe SIÈCLE

Aujourd'hui, rares sont les moulins subsistants à utiliser la force motrice de leur chute. Un seul l'utilise, c'est le moulin Leroy. Le Sausseron n'est plus un milieu naturel s'autorégulant mais un milieu modifié par l'homme qui se doit de continuer à le respecter et le gérer.

L'exploitation du Sausseron et de ses affluents, pendant près de dix siècles, a modifié profondément leurs cours.
Les eaux s'écoulent toujours, en majeur partie, dans des biefs créés de toutes pièces pour établir les chutes nécessaires à l'entraînement des roues des moulins. L'administration, lors de la désaffection de ces usines, n'encourageait pas les propriétaires, désireux de se soustraire aux taxes, à la remise en état du ru dans son lit originel, car ceux-ci auraient dû faire face à des dépenses exorbitantes pour réaliser les travaux nécessaires, par rapport aux taxes exigées.
Ces rus sont redressés en de nombreux endroits, comme à Labbeville, Frouville, Nesles-la-Vallée, Vallangoujard et Epiais, pour supprimer les méandres et accélérer ainsi l'écoulement des eaux.
Ces modifications ont été réalisées à la demande des meuniers, des propriétaires riverains et lors de la construction de la ligne de chemin de fer de Valmondois à Marines qui empruntait sur son parcours une partie du fond de la Vallée.
Les lits primitifs du Sausseron et de ses affluents sont devenus, en grande partie, des ravines, des morts rus ou des bras secondaires, recevant les eaux de pluies, les eaux des déversoirs ou des fossés de drainage. Le Sausseron est en grande partie canalisé et parfois couvert, sur quelques dizaines de mètres, comme à Labbeville ou Valmondois, où il peut se manifester en débordant lors de forts orages.
Faisons le vœu que certains des moulins encore existants soient réhabilités afin d'utiliser une énergie renouvelable et d'assurer leur entretien et donc leur survie.

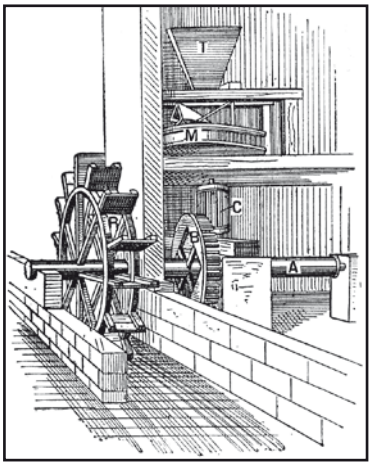

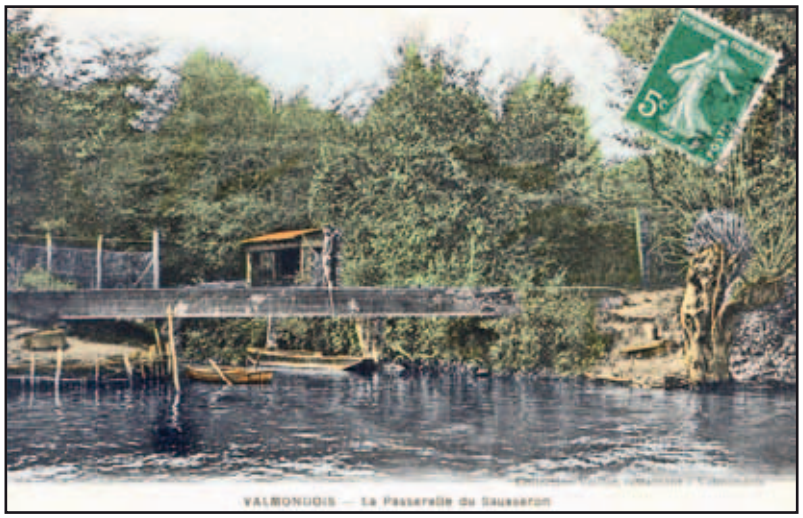

Le Sausseron vient finir sa course, dans la vallée de l'Oise au large fond plat, au lieu-dit Le Port aux Loups à 25 mètres d'altitude.

SITES ET PAYSAGES

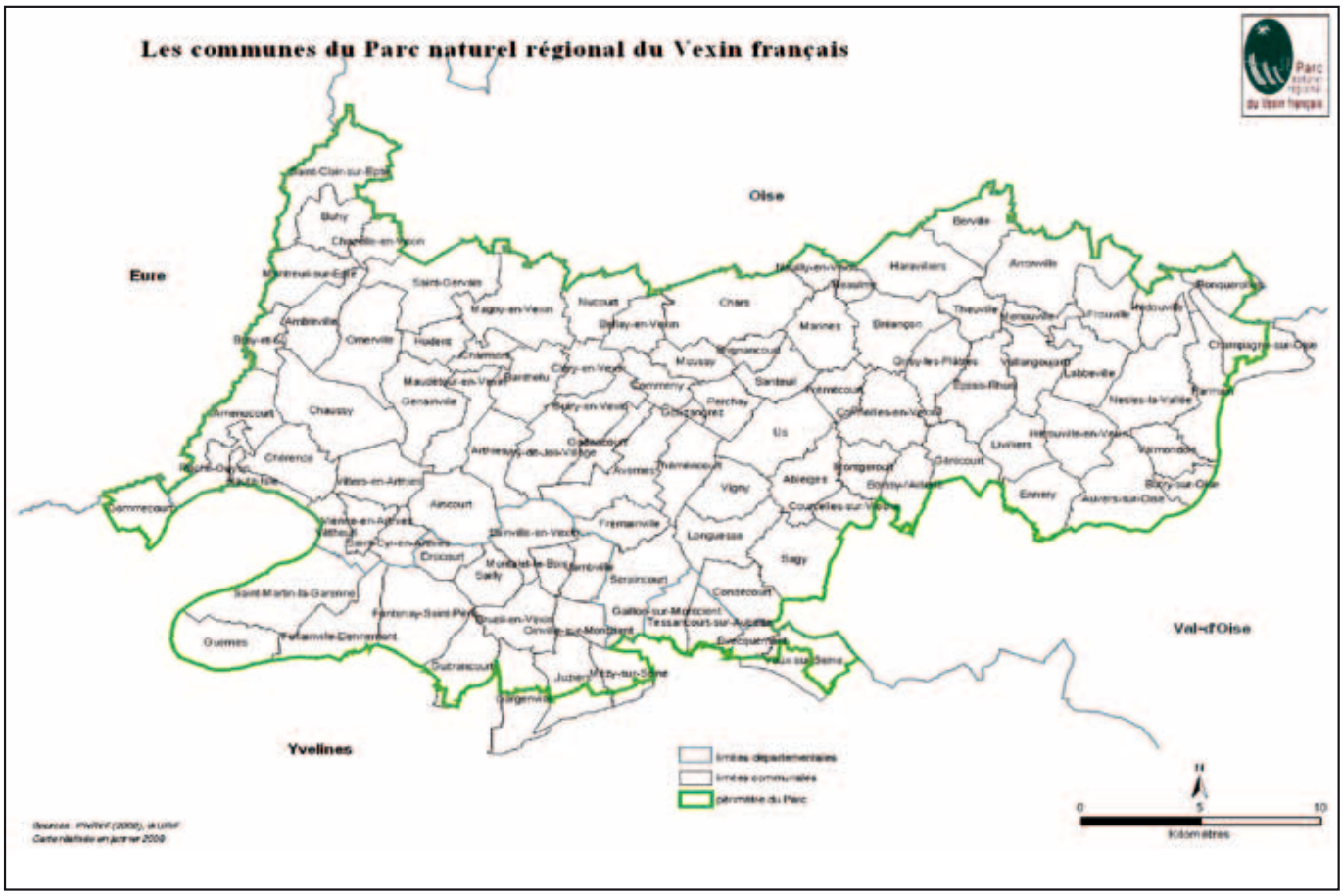

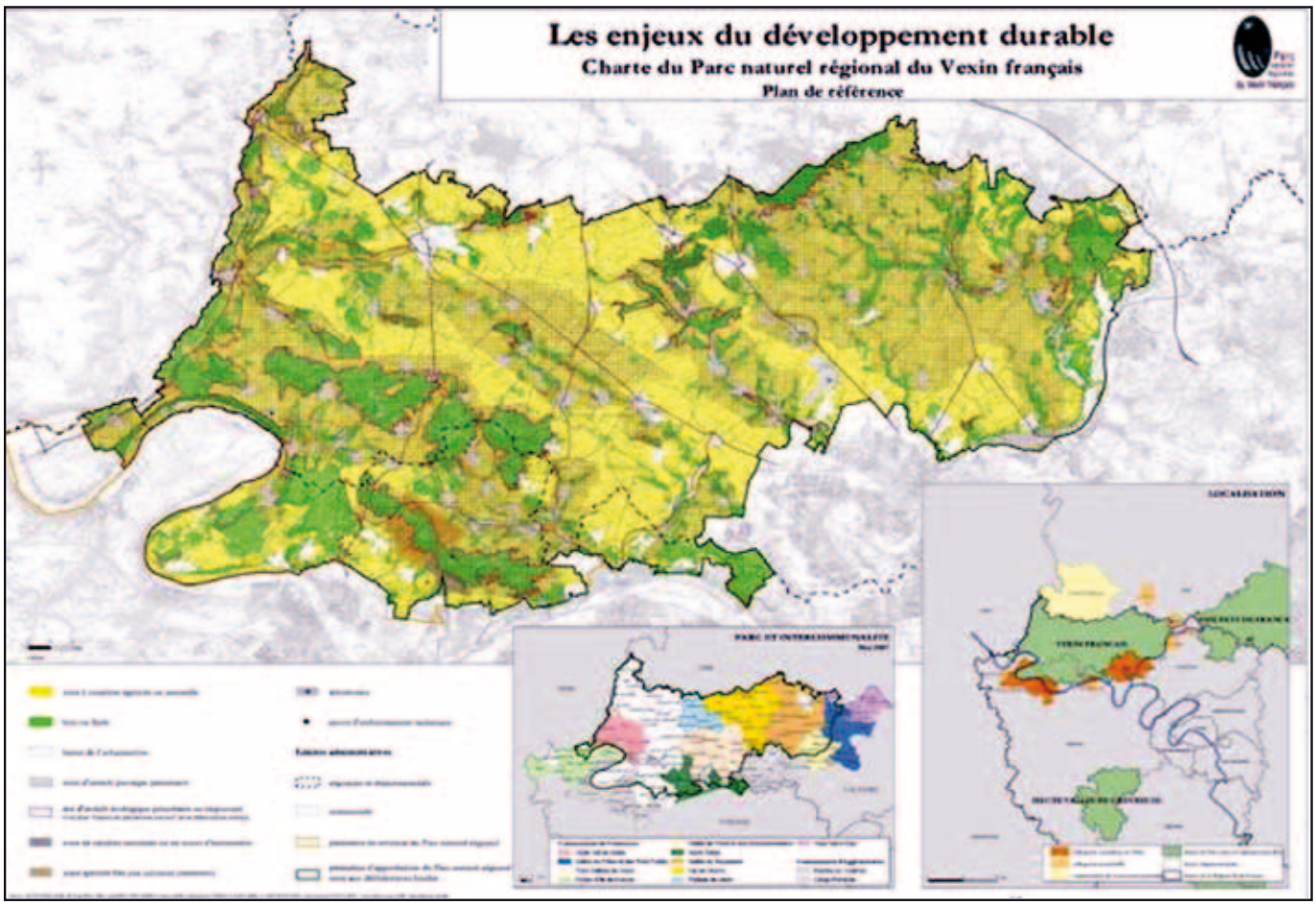

PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS : PÉRIURBANISATION ET CONSTRUCTION NEUVE

PROBLÉMATIQUE D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRITOIRE FRANCILIEN

Jean-Claude Cavard
Géographe, ancien enseignant à l'Université d'Amiens

« Nous sommes confrontés aux problèmes de démographie de notre population (fermeture de classe). C'est pourquoi, nous souhaitons que de jeunes familles continuent de s'installer chez nous et que nos enfants ne quittent plus le Vexin. L'évolution de la vie moderne oblige ces jeunes couples, pour élever leurs enfants, à travailler à deux, leur lieu de travail étant souvent éloigné de leur domicile ».

Ces propos de Max Lévèque, maire d'Ableiges, président de la communauté de communes des trois Vallées (Ableiges-Vigny)[1], exprimaient fort bien les problèmes auxquels sont confrontées toutes les petites communes périurbaines de la périphérie métropolitaine francilienne.

I – LE VEXIN FRANÇAIS, ORIGINALITÉ D'UN TERRITOIRE PROTÉGÉ

Le Vexin Français a fait l'objet depuis le, début des années 1970 au moment où entrait en application la loi d'orientation foncière de décembre 1967 de directives régionales préconisant une stricte limitation des espaces urbanisés eu égard à son intérêt paysager et patrimonial. Malgré son identité et son originalité ce « petit pays » 2 n'a pas échappé à la rurbanisation[3].

Le parc naturel régional du Vexin français est constitué en 2009 de 99 communes, 78 dans le Val-d'Oise et 21 dans les Yvelines. Étendu de la boucle de Moissons à la limite de Cergy-Pontoise, le parc représente, en janvier 2009, 73 000 hectares et une population « municipale » de 77 782 habitants (47 650 pour la partie Val-d'Oise et 30 140 pour les communes yvelinoises). Le parc est bordé au sud par une agglomération urbaine de 190 000 habitants, Seine-Aval, et à l'est par Cergy-Pontoise au volume de population à peu près identique. Près de 400 000 habitants encadrent donc le parc ! Le Vexin-Val-d'Oise est « mis sous surveillance urbaine » depuis juin 1972, date à laquelle une grande partie de son territoire, a été inscrite au titre de la loi de 1930. Les communes yvelinoises n'ont jamais bénéficié d'une telle protection. Le Vexin n'en est pas moins un territoire géographique qui s'est rurbanisé rapidement dans les années 1970-1980 et qui a connu une croissance démographique non négligeable eu égard à la petite taille des communes. La plupart d'entre elles ont réalisé des lotissements et le processus de développement urbain a donc été cette forme classique qui reste uniquement une opération foncière. Les greffes sur le noyau traditionnel ont été assez souvent réussies mais pas toujours. Néanmoins, le Vexin a été beaucoup moins marqué que les autres espaces périurbains par la réalisation de grandes ZAC[4] Dans le Val-d'Oise, le passage en commission des sites de tout lotissement à partir de quatre lots a sans doute limité les dérapages. Le milieu associatif de défense de l'environnement a joué un rôle majeur dès le début des années 1970 dans la protection du paysage vexinois et ce en relation avec les Préfets de l'époque[5]. Le patrimoine bâti est caractéristique d'une architecture traditionnelle remarquable. La masse compacte des villages forme une rupture nette avec la campagne environnante et les murs des maisons et des jardins leur confèrent un « aspect de sévère grandeur ».

1.- Rapportés en décembre 2007 dans *Inter'Echo*, bulletin intercommunal de la communauté de communes.

2.- Espace géographique ayant une réelle identité historique et géographique (Marc Bloch). Aujourd'hui, on appelle territoire un espace vécu reconnu par ses habitants et largement identifié en tant que « bassin de vie ». En ce sens, seul le Vexin aurait le droit dans le Val-d'Oise à bénéficier de cette appellation ! Le terme de territoire s'est médiatisé à outrance chez les aménageurs à tel point qu'il ne signifie plus grand-chose.

3.- *Rurbanisation*, néologisme signifiant l'investissement des zones rurales proches des villes par des citadins. Le terme de périurbain, d'origine anglo-saxonne (*urban sprawl*), a été introduit en France par un géographe, Jean-Bernard Charrier. Cf. Revues *Etude Foncières et d'Urbanisme* et *Esprit* à la bibliothèque universitaire de Cergy-Pontoise.

4.- Zone d'aménagement concerté

5.- Jean-Claude Cavard, « Le Vexin Français, Trente ans de réflexions », *Bulletin* des Amis du Vexin, 1994 n° 34

Le Vexin, un espace géographique exceptionnel par ses paysages, son patrimoine et sa qualité de vie

L'habitat rural est caractérisé par le groupement et des villages très proches les uns des autres. Mais la morphologie du bâti ainsi qu'on le constate sur les cartes IGN ou les photographies aériennes est caractérisée par une structure aérée et très peu dense Et selon la belle expression d'Agnès Somers, il y a *accord chromatique et architectural de la maison avec le paysage environnant* [6].

Le Vexin est *beau* et la ruralité s'exprime dans les vastes paysages campagnards offerts à la vue de celui qui vient de l'agglomération parisienne[7]. Mais, le Vexin demeure avant tout un espace agricole vivant et productif. Certes, comme partout en France, la concentration des exploitations se renforce et le nombre des agriculteurs, un peu plus de 300, ne cesse de diminuer. Plus d'un tiers des exploitations a plus de 100 hectares. Mais, à côté de la grande agriculture traditionnelle, les cultures spécialisées de type périurbaines se sont maintenues voire développées.

Citons *La ferme du lapin compote* et l'exploitation ultramoderne de production d'œufs à Commény, *La bière du Vexin* à Théméricourt, les exploitations maraîchères autour de Cergy et les entreprises de libre cueillette à Osny. Les citadins adorent acheter à la ferme les produits locaux : œufs, volailles, lapins, viandes, fruits et légumes. Le rurbain croit y retrouver ses racines ancestrales ! Dans le cadre des mesures agri-périurbaines et agro-environnementales, le parc aide au maintien de certaines activités menacées de disparition. C'est le cas de l'élevage sur pré de la vallée de l'Epte. Pour l'ensemble du parc, la charte révisée a retenu en zone jaune à vocation agricole ou naturelle près de 48 000 hectares. Par ce document, le PNR conforte les agriculteurs pour lesquels la pérennité des surfaces cultivées est impérative.

La grandeur sauvage des plateaux, la présence des bois et l'austère beauté de certains sites pourraient donner lieu à une « mise en tourisme » réelle sans défigurer l'identité de ce petit pays.

La vallée de l'Epte, toujours un peu oubliée, Villarceaux, La Roche-Guyon et ses extraordinaires panoramas sur le grand méandre de la Seine, autant de hauts lieux encore bien mal valorisés. Jacques Dupâquier en 1986, dans un article prémonitoire et digne d'un tour-opérateur, en avait esquissé les grandes lignes. Les pôles émetteurs de touristes sont à Paris, à Auvers ou à Royaumont et non dans le Vexin pas plus que dans le Val-d'Oise ou si peu ! Mais, la certification *Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés* est venue récompenser les actions du parc entreprises depuis 1995.

Le grand intérêt du colloque organisé en novembre 2007 par la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron[8] a été de montrer

6.- Agnès Somers, conservatrice à l'inventaire du patrimoine, (Archives départementales)

7.- Ce paragraphe ne concerne que le Vexin-Val-d'Oise. Les données statistiques proviennent de la DDEA qui nous en a aimablement communiqué les éléments.

8.- *Peut-on réussir un lotissement. Pour un mode d'emploi des aménagements dans le Vexin Français*

que d'autres formes de croissance urbaine étaient possibles dans l'hypothèse où des communes ouvriront à l'urbanisation des parcelles foncières respectueuses des préconisations de la charte du PNR. Il y a en effet une réponse à donner sur ce territoire à une demande objective en logements sociaux. Une note récente de la DDEA Val-d'Oise faisait observer que le Vexin qui représente en surface 50 % du Val-d'Oise ne totalise que 4 % de l'ensemble du parc social départemental ! Le coût foncier s'est envolé depuis plusieurs années et deux problématiques apparaissent clairement : comment densifier raisonnablement certains noyaux urbains et comment économiser l'occupation de l'espace par une utilisation judicieuse du droit des sols ? Il y va de l'identité vexinoise.

II- LES RÉALITÉS GÉOGRAPHIQUES VEXINOISES[9]

Charte du PNR, SDRIF[10]et étalement urbain[11]

Les PNR franciliens sont en quelque sorte des laboratoires au service de leurs habitants, vexinois de souche ou rurbains, venus peupler à la fin du XX[e] siècle les franges péri métropolitaines[12].

La nouvelle charte du PNR[12], entérinée par décret interministériel du 30 juillet 2008 renouvelant le classement du parc, a infléchi dans une certaine mesure ses orientations vers davantage d'ouverture aux données économiques et aux problèmes du logement. En effet, la charte précédente, celle de 1995, avait été élaborée dans un sens très protectionniste. Les grands projets de développement de l'urbanisation à partir de Cergy-Pontoise, esquissés dans le SDRIF de 1992 expliquent pour partie la crainte voire la « terreur » de certains maires du Vexin que la Ville Nouvelle n'empiète largement sur le Vexin. Beaucoup d'élus étaient réticents à la création d'un parc par crainte de perdre leur pouvoir d'aménagement. Leur changement d'attitude s'explique par le fait que le parc leur est apparu comme un rempart face à Cergy. Ce n'est plus aujourd'hui un problème. Un *statu quo* s'est établi entre la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, devenue « ville porte » et le parc. Le projet de SDRIF 2008 a limité l'extension de l'agglomération de Cergy-Pontoise vers l'ouest. Un front urbain à ne pas transgresser a été inscrit et identifié sur le document régional.

PRESSION FONCIÈRE, ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le Vexin conjugue une très forte pression foncière, un vieillissement sensible de la population et des problèmes d'accès au logement de la population jeune.

Nous avons assisté aux réunions publiques de la présentation par le conseil général de son projet de territoire pour 79 communes du Vexin et à la présentation du projet de révision de la Charte. On se souvient des doléances des élus sur la très forte pression foncière, le vieillissement sensible de la population et les problèmes d'accès aux logements pour la population jeune. La pyramide des âges, différente des années 1970, montre un réel vieillissement démographique. Il y a remontée vers le haut des classes d'âge comprises entre 35 et 50 ans. Les emménagés récents, c'est-à-dire les nouveaux habitants arrivés pour beaucoup dans le Vexin dans les années 1980 voient leurs enfants partir ou décohabiter. La recherche d'emploi, du logement ou simplement le désir d'habiter ailleurs explique le départ de beaucoup de jeunes. Cette mobilité résidentielle n'est bien évidemment pas spécifique au Vexin ! Les « jeunes retraités », ont parfois remplacé les « anciens » qui furent les « nouveaux habitants » vexinois des années 1980. Cette catégorie de populations s'en est allée vers d'autres lieux de retraite. Les élus, par définition les meilleurs connaisseurs des situations locales, font souvent référence au considérable *turnover* de la population vexinoise entraînant un renouvellement très rapide des habitants. Ainsi, lors d'un débat sur le Vexin, à Jambville, en mai 2004, selon Marc Giroud, ancien vice-président du parc et Thierry Cot, directeur du parc, une maison sur trois avait changé de propriétaire en dix ans entre 1994 et 2004.

Le renouvellement démographique est donc beaucoup plus rapide que jadis. Il en résulte en conséquence une difficile assimilation entre nouveaux habitants et anciens. Cela explique de réels problèmes d'intégration et le Vexin en tant que territoire est de moins en moins bien identifié.

9.- Par simplification on parlera du PNR Vexin-Val-d'Oise et PNR Yvelines.

10.- SDRIF : schéma directeur régional d'Ile-de-France

11.- Cf. Dans la bibliographie SEMEASO, les délibérations du conseil général de Seine-et-Oise (Archives départementales des Yvelines et du Val-d'Oise) Jean-Claude Cavard, Laurent Weil.

12.- Consulter sur internet la *Charte du PNR*, excellent diagnostic des grandes thématiques (environnement, activités économiques et développement touristique). cf. les cartes originales sur le tourisme et activités de loisirs (p. 50 à 55).

Le terme de commune dortoir, certes un peu péjoratif, est le propre de tous les espaces périurbains dans les pays industrialisés. Seuls les centres bourgs d'une certaine taille et les petites villes paraissent pouvoir entretenir un tissu commercial avec des activités générant de l'animation.

C.I.P.-F. Joy

Ennery

Dans leur grande majorité, les nouveaux arrivants dans le Vexin ont un emploi soit à Cergy, soit à la Défense, soit à Paris. Le taux d'emploi[13], c'est-à-dire le ratio qui mesure le rapport entre actifs et emplois sur place, n'est guère significatif. Par contre, la création d'emplois dans des communes périurbaines est bien évidemment souhaitable pour des raisons de fiscalité communale et tout simplement pour répondre à des demandes d'embauche locale. D'où, l'intérêt de la réalisation des zones d'activités économiques intercommunales du Vexin et des initiatives de la commission développement économique du Parc : réflexions sur l'économie résidentielle, maintien et renforcement de l'artisanat, mise en place de structures d'aide à l'emploi et à la création d'entreprises.

Le PNR du Vexin est devenu en quelque sorte un laboratoire de développement local.

Il n'est pas évident d'empêcher que la plupart des communes vexinoises soient des *dormitory town*. Le terme de commune dortoir peut paraître un peu péjoratif mais c'est le propre de tous les espaces périurbains des pays industrialisés quelles qu'en soient les nuances ou les différences. Les gens y habitent, y dorment mais n'y vivent pas ![14] On ne saurait mieux dire !

Seuls les centres bourgs d'une certaine taille et les petites villes peuvent entretenir un tissu commercial avec des activités générant de l'animation. Tel est le propre des communes non-dortoirs, tout au moins dans leur physionomie commerciale et économique. Ainsi, du fait de l'existence de Magny-en-Vexin, le pourcentage des migrants alternants est plus faible dans l'ouest du Vexin. En effet, 20 à 30 % des actifs de ce secteur travaillent sur place, ce qui est significatif d'une certaine économie résidentielle[15]. Le Vexin n'est donc pas sans emploi !

L'emploi salarié privé a d'ailleurs bien progressé. Dans le périmètre des 78 communes val d'oisiennes du PNR, on comptait en 2006, 10 196 emplois privés (hors emploi public et non salarié) soit 3,9 % de l'emploi salarié privé départemental. Or, d'après les analyses de la DDEA et du comité d'expansion économique du Val-d'Oise, 2 309 emplois furent créés entre 1995 et 2006. Ce n'est donc pas négligeable pour un territoire périurbain situé en dehors des grands pôles d'activités ! La notion de village dortoir est donc une réalité à relativiser car on ne créera pas d'emploi dans chaque commune !

L'attractivité du pôle économique de la vallée de la Seine dans sa partie mantoise est réelle sur toute une partie du Vexin. Dans les années 1960-1970, beaucoup de salariés de l'aérospatiale, entreprise située aux Mureaux, sont venus s'installer dans les communes rurales du sud Vexin aux terrains moins chers et la qualité de vie plus agréable. C'est là une des explications de la péri urbanisation ancienne des communes yvelinoises. La vallée de la Seine participe aujourd'hui d'une Opération d'Intérêt National (OIN) et nul doute que les conséquences en terme d'aménagement auront un effet sur le Vexin Français.

En outre, les communautés de communes qui se sont créées un peu partout en Ile-de-France, assez anarchiquement il est vrai, font de l'emploi une de leur priorité. Enfin, il faut insister sur le caractère innovant de l'outil PNR, précurseur dans la recherche de nouvelles niches tel les métiers d'art ou incitation auprès des entreprises au management environnemental. Il est utile de le redire car pour beaucoup d'acteurs économiques ou chefs d'entreprises, les parcs sont trop souvent perçus uniquement comme des espaces contraints c'est-à-dire à développement économique « surveillé » ! Il nous semble même

13.- Le taux d'emploi désigne le rapport arithmétique entre le nombre de personnes ayant une activité et le nombre d'emploi existants dans une commune ou plutôt dans une aire géographique plus large. Pour être satisfaisant, l'indicateur devrait être égal à 1, ce qui est bien évidemment théorique. Il est ici de 0,50 pour la partie val-d'oisienne.

14.- Entretien en décembre 2008 avec Karine Touret, auteure d'un excellent travail de mastère sur la réoccupation des fermes dans le Vexin

15.- Le terme sert à désigner les activités locales qui produisent une certaine forme de richesses et de revenus : commerces, services à la personne et artisanat participent de l'économie résidentielle.

capital de jouer sur ce créneau pour faire de ce territoire un espace exemplaire en terme économique. Le périurbain a été trop souvent perçu comme un lieu de rebut (décharges, sites productifs polluants).

« Pouvons nous éviter que les villages du Vexin Français ne deviennent des villages dortoirs ? »

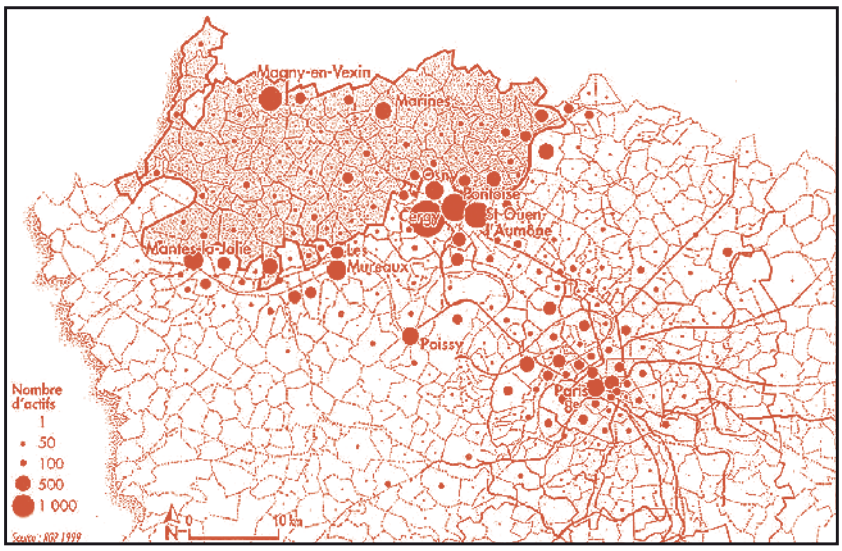

Lieu de travail des actifs résidant dans le PNR du Vexin (source IAU juin 2005)

Il est clair pour un élu, que l'absence de vie dans la journée et les nombreuses maisons à « volets fermés » interrogent et inquiètent ne serait-ce que pour des raisons de sécurité. Se promener dans le Vexin en semaine est assez significatif. Mais, est-ce original ? En 2004, Gérard Claudel, le président du PNR posait la question récurrente : *Pouvons nous éviter que les villages du Vexin Français ne deviennent des villages dortoirs ?* On sait que les nouveaux habitants arrivent avec des aspirations contradictoires : l'idée d'une campagne souvent idéalisée voire mythifiée et des exigences urbaines avec le désir de disposer du maximum de services (commerces, équipements pour la petite enfance, desserte en bus, écoles…). La multimotorisation acceptée ou subie par les rurbains permet l'appropriation de l'espace selon une mobilité de type brownienne. On habite dans une commune vexinoise, on fait ses courses dans les grandes surfaces de proximité, on fréquente la piscine de L'Isle-Adam, Beaumont ou Cergy. On fréquentera aussi les nouveaux centres nautiques de l'Oise ou de l'Eure. Dans l'espace périurbain, la mobilité est extrême et ce par obligation ! D'où des coûts très élevés pour les ménages. On peut apprécier un commerce local réputé bien qu'éloigné du domicile. Telle boulangerie-pâtisserie réputée à plusieurs lieux à la ronde crée sa propre zone de chalandise ! Mais faut-il encore lui être fidèle ! Pour les jeunes non motorisés, les parents font office de taxi collectif gratuit. Les personnes âgées font partie de ces populations captives dépendantes des voisins ou du réseau de bus. L'isolement est un handicap bien connu et très difficile à résoudre. Les nouveaux habitants sont venus habiter le Vexin en conservant leur ancien lieu de travail extérieur. Il en résulte des migrations pendulaires importantes et d'ailleurs classiques en zone périurbaine. Il est significatif de voir en soirée les théories de voitures qui remontent de Cergy-Pontoise vers le centre et l'ouest du Vexin.

L'agglomération de Cergy est un pôle attractif majeur pour le nord-ouest francilien avec 94 000 salariés public et privés. Le Vexin en est son *hinterland*. En 1999, 29 000 actifs partaient chaque jour du Vexin-Val-d'Oise pour rejoindre leurs lieux de travail[16]. Cergy-Pontoise, la vallée de la Seine, les Hauts-de-Seine et le pôle de La Défense en sont les grands secteurs attractifs. Paris n'attire que 10 % des actifs vexinois Val-d'Oise, ce qui souligne le rôle des espaces de proximité dans la géographie de l'emploi. Inversement, ce sont plus de 7 000 entrants qui viennent de l'Oise (pour 31 %) et de l'Eure (pour 26 %). Les déficiences de l'antenne ferroviaire Saint-Lazare-Gisors expliquent l'importance de la voiture comme moyen de déplacement pour le travail. La voie ferrée dessert plus des haltes que des gares et près de 60 minutes sont nécessaires entre Chars et Paris ! Les actifs rejoignent donc les grands parkings de la ligne A du RER ou s'agglutinent sur l'autoroute A 15 régulièrement saturée ! Une urbanisation diffuse et mal contrôlée dans un nombre élevé de communes serait en conséquence génératrice de nombreux problèmes. La motorisation inévitable participe non seulement à la production de gaz à effet de serre mais aussi aux problèmes de plus en plus délicats de stationnement dans les villages et à l'insécurité routière !

Le maintien de commerces et des services élémentaires est donc un point capital de la vitalité vexinoise. Il est symptomatique de découvrir dans des petites communes rurales de nouveaux commerces de type rurbain tels des « centres de remise en forme », des coiffeurs de style, des décorateurs ou des antiquaires[17]. Ces nouvelles activités se sont multipliées ces dernières années. Mais, *a contrario*, les commerces de bouche ont la plupart du temps disparu ! On fait donc les courses le week-end à Cergy, aux Mureaux, à Mantes, voire à Beauvais. Cet espace brownien n'obéit plus à des logiques géographiques mais à des systèmes de fonctionnement bien plus complexes. En terme d'équipements et de services à la personne, le Vexin s'organise donc par la périphérie et non d'une manière endogène. Les centres urbains élémentaires mais importants au niveau local comme Marines ou Magny

16.- Source *mirabelle*, données statistiques de la DDEA du Val-d'Oise
17.- Cf. La carte très originale dans la Charte des restaurants labellisés

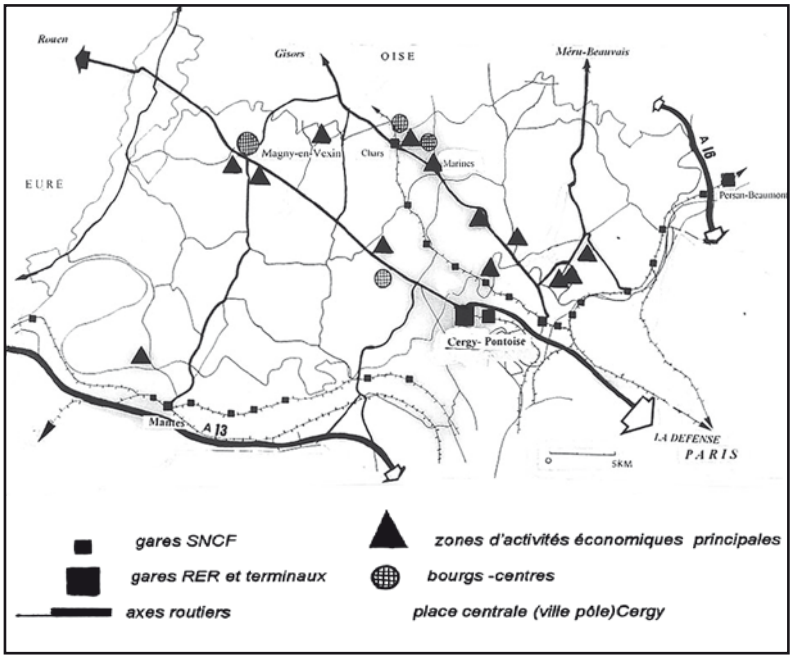

Structuration de l'espace par le maillage des axes de communication dans le quadrant nord-ouest francilien

sont des relais indispensables pour la vie quotidienne. Une hiérarchie urbaine s'est établie et des communes comme Avernes, Vigny ou Cormeilles constituent des sous-centres utiles du fait du tissu commercial si limité soit-il. La ville diffuse et éparpillée génère ses propres contradictions.

La construction neuve, réalisée depuis les années 1960, a revitalisé les communes par apport de sang neuf et de foyers fiscaux, mais au prix fort pour les collectivités, communes et département ! Le département finance le ramassage scolaire et le réseau de bus ! Les coûts induits par les lotissements sont lourds et il en manque l'estimation chiffrée précise pour le périmètre du Vexin (équipements, voiries, transports scolaires). *A contrario*, la réalisation d'une opération de logements permet à l'école primaire de faire repartir ses effectifs tout au moins pour quelques années. C'est une spirale un peu infernale ! La lecture des bulletins municipaux et plus récemment des lettres intercommunales est assez explicite. Le baby-sitting devient une activité recherchée et les communes mettent en place des systèmes de garde d'enfants. Mais, la population « vieillit ». Les primo-accédants à la propriété sont en général arrivés avec de jeunes enfants et très souvent les accédants suivants sont plus âgés. Le Vexin est en effet aujourd'hui « investi » peu à peu par de « jeunes retraités » et ce sont eux qui font « marcher » l'économie résidentielle ! C'est le cas par exemple pour beaucoup de communes Yvelinoises. Le seul moyen pour les élus de peser durablement sur la démographie est de produire du locatif en nombre, en qualité et répondant à toutes les catégories sociales[18]. Certaines intercommunalités vexinoises sont peut-être aussi trop menues et de ce fait assez fragiles ? Le renforcement des bourgs centres et de quelques communes bien identifiées semble donc nécessaire comme cela s'est fait depuis la fin des années 1980 dans le Vexin-Sablons (Oise). Or, le rôle des « petites villes » dans l'espace périurbain a été malheureusement négligé et oublié dans l'aménagement spatial de l'Ile-de-France. Rappelons que Magny était avec Pontoise la capitale du Vexin !

L'exemple des grands équipements sportifs est caractéristique : absents du Vexin on les trouve à Cergy et dans la Vallée de Montmorency. Il y a donc peu d'équipements adaptés aux jeunes dans les communes rurales et il faut « pour presque tout aller en Ville Nouvelle »[19]. Cergy qui offre une grande diversité en équipements et services exerce donc dans ce domaine le rôle de place centrale. Des efforts ont été effectués mais la dotation reste insuffisante. Les Vexinois attendent toujours leur piscine ! De même, le déficit en équipements socioculturels est le symptôme et la cause de toute une série de handicaps qui grèvent un réel développement endogène. Les jeunes qui vivent dans le Vexin depuis toujours « sont passionnés par ce territoire et par le développement des zones rurales »[20] mais *a contrario*, les étudiants ou les jeunes arrivés avec leurs parents qui ne connaissent pas le Vexin le trouvent trop rural et le considèrent comme un bout du monde !

Mais, la grande proximité de Cergy rend difficile la création de services et d'équipements rentables. C'est une des spécificités du Vexin.

Le Vexin est loin d'être homogène socialement.

Le Vexin est loin d'être homogène socialement. Les débats publics l'ont bien montré et on sait depuis longtemps que l'ouest du Vexin, la partie plus rurale et plus éloignée de Cergy, a une population plus fragilisée et aux revenus plus faibles. Lors d'un débat organisé en 2004 sur le Vexin, une intervenante l'exprimait en ces termes *L'Ouest du Vexin ne dispose pas des mêmes caractères économiques et sociaux. On est dans une situation d'isolement plus importante*. Certains jeunes sont en réelle difficulté. Les problèmes du logement y sont plus aigus qu'ailleurs. Ainsi, dans un rapport récent de 2008[21], il a été recensé dans le Vexin-Ouest environ 646 logements jugés indignes selon la terminologie employée. Les centres bourgs tels que Magny, Saint-Clair-sur-Epte ou Chars, plus au nord-est, ont un parc important de logements anciens, souvent en mauvais

18.- Entretien avec un urbaniste. On pourra consulter les excellents travaux du conseil général du Val d'Oise
19.- Selon les témoignages d'une ancienne étudiante de Cergy-Pontoise.
20.- Interview d'une étudiante
21.- Réalisé par la préfecture/DDE, dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD),

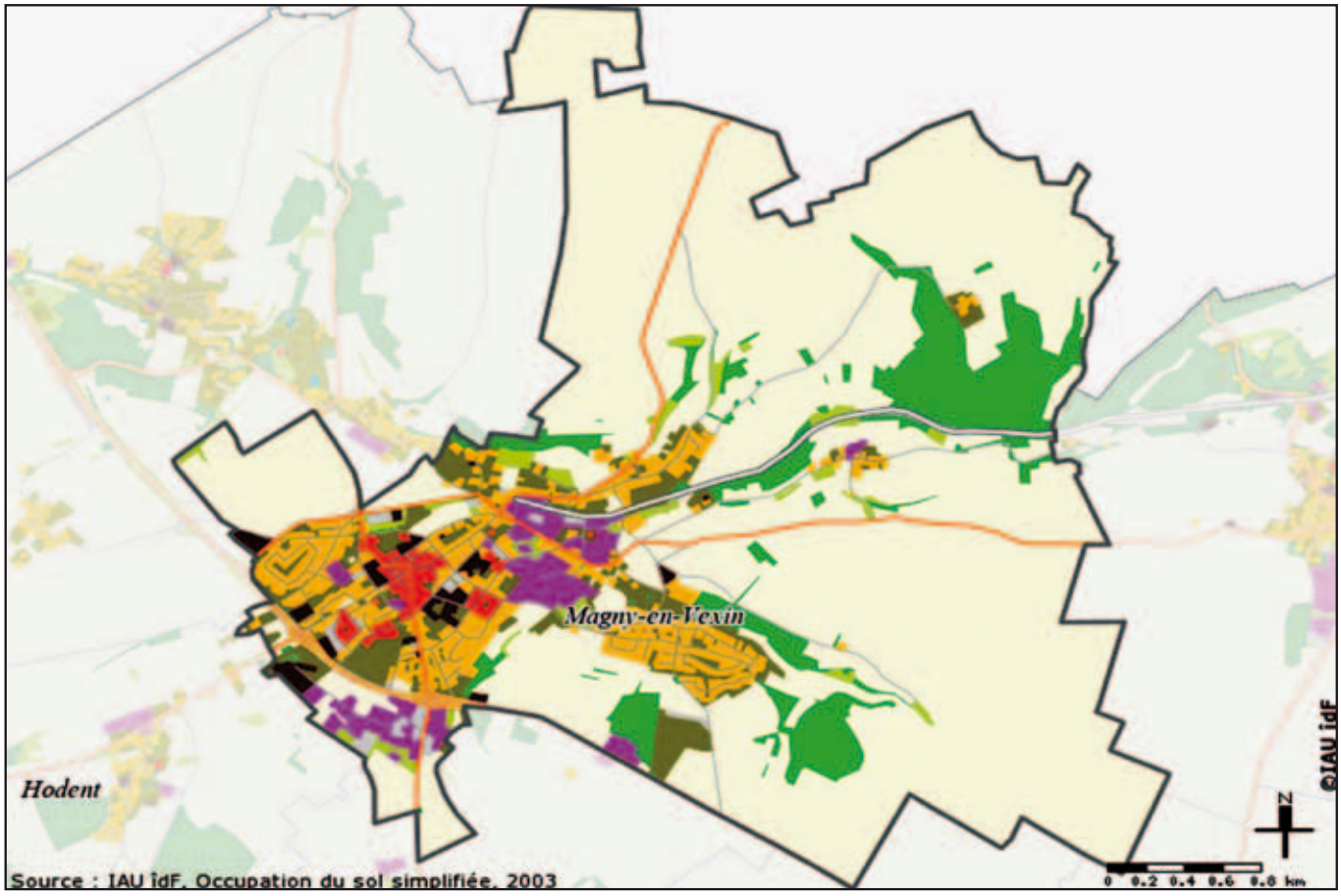

Un exemple de carte d'occupation du sol en 2003 : Magny-en-Vexin
(En jaune : habitats individuels, en rouge, habitats collectifs, en marron, équipements

état. Ce rapport montrait avec précision que ce secteur géographique comprenait un parc de logements occupé à 70 % par des ménages disposant de revenus inférieurs à 60 % des plafonds de ressources HLM ! La précarisation n'est malheureusement pas exempte du territoire vexinois.

La problématique du logement est donc bien différente entre des communes périurbaines attractives pour les ménages aisés lesquels veulent acquérir leur pavillon individuel et les enfants de la population « autochtone » enracinée sur place et dont certains voudraient demeurer dans leur commune d'origine ou à proximité. C'est un thème qui mériterait une analyse précise. Sans parler de « fracture sociale » il est cependant possible d'observer une différenciation sociospatiale entre l'est et l'ouest du Vexin. Tous les indicateurs statistiques le montrent. L'étude IAURIF citée parle d'« embourgeoisement » du Vexin. Le terme de « gentryfication », sans connexion péjorative dans son sens américain, conviendrait mieux. Les cadres supérieurs sont surreprésentés dans l'est du Vexin, secteur ou les revenus déclarés sont les plus élevés : 23000 □ par an en moyenne en 2002 contre 16000 dans le canton de Magny. Sans aller jusqu'à parler de dysfonctionnements territoriaux, il apparaît néanmoins que des clivages sociologiques perdurent et peut-être même se renforcent-ils dans le contexte économique actuel ? Dans le Vexin, les nouveaux habitants sont souvent des personnes qui ont choisi ce secteur du département pour sa qualité de vie et qui en acceptent les inconvénients (insuffisance de commerces, utilisation obligatoire de deux voitures ou plus, transport, garde et déjeuner des enfants !).

Depuis 1995, la croissance de la population a été, un peu supérieure à 0,75 %, pourcentage qui est le taux annuel moyen retenu par le parc dans ses hypothèses démographiques.

Dans la période intercensitaire 1990-1999, la population a augmenté au rythme de 1,06 % par an. La croissance démographique vexinoise a donc été en définitive plus élevée que la moyenne régionale. Mais, le Vexin-Val-d'Oise ne représente en définitive que 47000 habitants soit guère plus de 4 % de la population totale du département pour une surface de 50 % ! Tout dépend de l'interprétation de ces chiffres. Dans certains documents récents, le territoire vexinois est considéré comme dynamique car 53 communes du Val-d'Oise ont vu leur population augmenter entre 1999 et 2003 !

Le solde migratoire c'est dire le gain démographique expliqué par les nouveaux habitants s'est cependant un peu ralenti

entre 1990 et 1999, évolution que l'on constate d'ailleurs dans tous les espaces périurbains franciliens. Les analyses de l'observatoire départemental du conseil général du Val-d'Oise ont bien mis en évidence la très grande mobilité résidentielle des vexinois. Le travail universitaire de Didier Desponds22 a insisté sur la complexité des stratégies résidentielles et des logiques ségrégatives. C'est donc le solde naturel, c'est-à-dire la différence entre natalité et décès qui explique désormais les gains démographiques.

Le Vexin est constitué de petites communes. Seules deux communes peuvent être considérées comme « bourgs centres » ou de manière plus moderne comme des « petites villes » : Marines et Magny-en-Vexin. Ce sont d'ailleurs ces deux communes qui ont connu entre 1990 et 1999 une croissance plus forte que les autres. Or, comme le constatait une étude de l'IAURIF[23] publiée en 2004, la population vexinoise, même à un rythme ralenti, continuera d'augmenter.!

Évolution de la construction dans le Vexin[24].

SITADEL, disponible sur Internet permet de saisir les trois modalités de construction :

– *L'individuel pur* : le pavillon isolé construit sur une parcelle en diffus dans le tissu urbain ou en limite, mais aussi en lotissement quand le lot est vendu isolément ;
– *L'individuel groupé* : opération de constructions de plusieurs logements individuels dans un même permis de construire ou logements collectifs en permis mixte ;
– *Le collectif* : opération de construction de logements dans un bâtiment de deux logements ou plus. Pour simplifier, c'est l'immeuble.

Pour l'ensemble des 99 communes faisant actuellement partie du PNR, 5 881 logements ont été mis en chantier entre 1990 et 2007. Mais, sur une durée plus longue, c'est-à-dire entre 1975 et 2007 et sur le secteur uniquement Vexin-Val-d'Oise, 8 160 logements ont été terminés.

Sur la période 1975-1995, 5 920 logements ont été terminés alors que sur les années 1996-2007, 2 296 seulement ont été achevés.! On constate donc partout et sans exception une baisse importante de la construction neuve depuis 1995 (- 39 %). Les raisons sont probablement multiples et concomitantes : réduction des mises en chantier sur l'ensemble du département, réticence des élus face aux problèmes classiques induits par un nombre trop élevé de logements, malthusianisme aussi, volonté de protéger une certaine ruralité, effets consécutifs aux souhaits du Parc.

6 000 logements mis en chantier sur les 99 communes du PNR entre 1990 et 2007

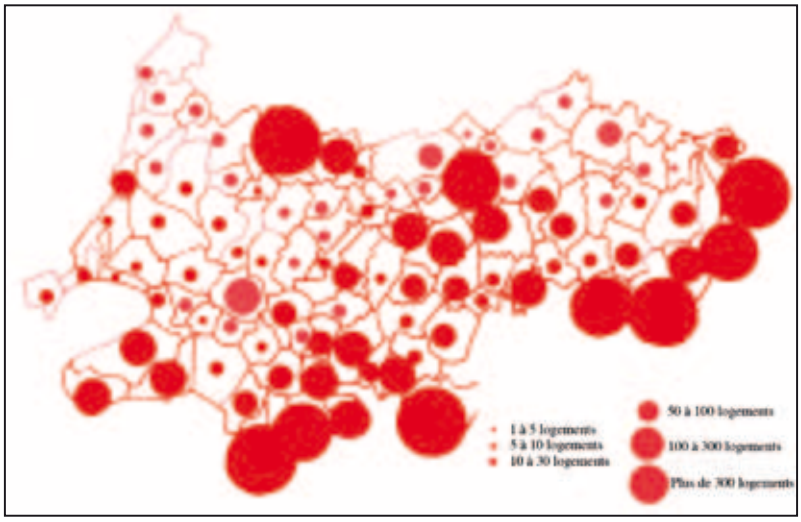

Logements mis en chantier dans le PNR de 1990 à 2007 (Source SITADEL)

Ce sont tout même près de 6 000 logements qui ont été mis en chantier sur une période de dix-sept ans, ce qui est loin d'être négligeable ! Sur le seul Vexin-Val-d'Oise, plus de 4 000 logements ont été réalisés pour cette période de temps. Il est vrai aussi que le PNR a intégré des communes localisées dans la vallée de l'Oise dont les formes d'urbanisation sont tout à fait différentes du Vexin plateau, que l'on pourrait appeler historique. Dans la vallée, la croissance du parc de logements a été, en effet, beaucoup plus importante (Auvers-sur-Oise, Champagne[25], Butry, Parmain). Il en a été de même dans les communes des Yvelines. Pour la vallée de l'Oise, les raisons en sont simples. La forte demande en logements, l'existence d'une ligne ferroviaire de banlieue et la volonté communale de bâtir expliquent la forte urbanisation des années 1970-1980. Le parcellaire a facilité aussi la « mise en lotissement » de la vallée mais sous forme d'opérations importantes.

22.- Thèse citée en bibliographie et article paru dans la revue *Hérodote* en 2006. Voir en particulier les remarquables cartes illustrant cette thèse qui concerne le Val-d'Oise et non pas seulement le Vexin.
23.- Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France
24.- Source DDE. *SICLONE* de 1975 à 1995 enregistre les logements terminés tandis que *SITADEL* inscrit en date réelle les logements mis en chantier ou commencés. Il peut donc y avoir quelques écarts entre le parc commencé et achevé.
25.- La commune de Champagne ne figure que très partiellement dans le PNR

La localisation des mises en chantier est assez significative du système de croissance des communes vexinoises ou le marché du logement obéit à une certaine spécificité.

Sept communes ont procédé chacune à la réalisation de plus de 100 logements dans la partie Val-d'Oisienne et deux dans le secteur Yvelinois. On y trouve des communes situées en vallée de l'Oise, donc non vexinoises historiquement et des petites villes traditionnelles comme Magny et Marines. Sans surprise, la part de l'individuel pavillonnaire représente 80 % des mises en chantier alors que l'individuel groupé demeure assez limité. Le plateau vexinois a été peu marqué par la construction en ZAC à l'inverse de la vallée de l'Oise ou de la plaine de France-Vexin. On ne les observe que dans les centres urbains (Marines, Magny) et surtout dans la vallée de l'Oise laquelle n'a jamais été vexinoise historiquement. Le PNR s'arrête d'ailleurs à la rive droite de l'Oise dont la vallée était englobée dans un schéma directeur local différent. Charmont et Ménouville n'ont procédé à aucune construction neuve et quinze autres à moins de 10 logements.

	Val d'Oise Vexin	Yvelines PNR	Total
Individuel pur	2713	1295	4008
Individuel groupé	666	69	735
Collectif	867	271	1138
Total	4246	1635	5881

Une étude plus ancienne de l'IAURIF datant de 1990 et portant sur les 90 communes du projet PNR avait montré que le nombre des résidences principales avait presque doublé depuis 1962[26]. En effet, c'est à partir seulement de la fin des années 1960 que le Vexin va commencer à intéresser les constructeurs de maisons individuelles. Si on en résume les grandes évolutions, on constate que sur la période 1982-1990, le parc de logements a augmenté en moyenne de 400 unités par an (périmètre des 90 communes). Les plus fortes croissances sont observables dans seulement six communes dont Magny, Auvers, Ennery… La pression foncière s'est manifestée au sud, à proximité de la vallée de la Seine et à l'est en périphérie de Cergy-Pontoise. Le parc de logements est passé de 16664 en 1962 à 25000 en 1990, soit une augmentation relative de 33 %. C'est surtout entre 1975 et 1990 que le Vexin a connu une activité productive importante en terme de logements avec une forte poussée des lotissements. En quinze ans, 5000 nouveaux logements furent réalisés.

C'est l'époque aussi où certains centres urbains prennent de l'ampleur du fait d'une volonté communale affirmée. On rappellera qu'un de ses anciens maires voulait faire de Marines le « Neuilly du Vexin » ! Entre 1975 et 1990, la péri urbanisation a été vive et s'est diffusée un peu partout au gré des opportunités foncières et surtout en fonction des options communales. Le parc de logements s'était renouvelé d'un quart par rapport à 1975, d'où un considérable rajeunissement de population. Dans une certaine mesure, le Vexin a connu ce qu'on pourrait appeler une péri urbanisation rampante faite d'un assez grand nombre de petites opérations. Mais, quelques communes ont choisi et ce pour des raisons diverses la voie du développement : Hodent, Le Bellay, Nucourt, Le Perchay, par exemple. Le recensement de 1999 indique que le parc d'habitat est constitué de grands logements (4,4 pièces en moyenne) et que ce segment a augmenté de 20 % entre 1990 et 1999. Or, les primo-accédants c'est-à-dire les nouveaux acquéreurs recherchent préférentiellement des logements de petite taille. Depuis 1990, le pourcentage des ménages propriétaires s'accentue et, en 1999, sa part était de 75 % ce qui fait du Vexin le territoire Val-d'Oisien au taux le plus élevé. (Source DDEA).

Un parc locatif sous représenté

Le parc locatif est sous représenté, pas plus de 4,4 % du parc total en 1999, soit seulement un point et demi de plus par rapport à 1990. Ce parc locatif est localisé dans les communes les plus importantes c'est-à-dire Magny (500 logements), Champagne, Parmain, Auvers… Enfin, cinq communes du Vexin sont soumises à l'article 55 de la loi SRU : Champagne, Parmain, Auvers, Nesle-la-Vallée et Butry. Cette problématique du manque de logement social a fait débat lors des nombreuses réunions de travail nécessaires à la révision de la Charte du PNR. Ou, tout au moins, est-ce un des éléments forts de la réflexion ! Les esprits ont cependant évolué et le logement social perd petit à petit son image de repoussoir d'il y a une dizaine d'années ?

26.- Les changements de limites géographiques posent problèmes pour « recoller » les données statistiques et permettre des comparaisons satisfaisantes

III- UN FACE À FACE VILLE ET CAMPAGNE. LE VEXIN, RELATIVEMENT ÉPARGNÉ PAR LA PÉRI URBANISATION

Un simple parcours à travers les communes vexinoises, ce que nous avons fait durant l'été 2008, n'amène pas à être choqué par trop de dérives, même si on constate des erreurs de construction. On y voit des communes un peu laxistes et d'autres dont on devine qu'un budget serré les a poussées à trouver dans la construction des retombées fiscales et que des permis de construire ont été délivrés sans beaucoup de réflexion préalable. Mais on doit admettre que les mesures anti-mitages, l'intégration au tissu urbain et le souci d'éviter un étalement dommageable ont fonctionné dans le Vexin. Le *bulletin* des Amis du Vexin, source indispensable, a suffisamment stigmatisé les mauvais exemples ! On pourra s'y référer.

« Deux Vexin » semblent se différencier si l'on observe les processus d'urbanisation. À l'est, la croissance urbaine des

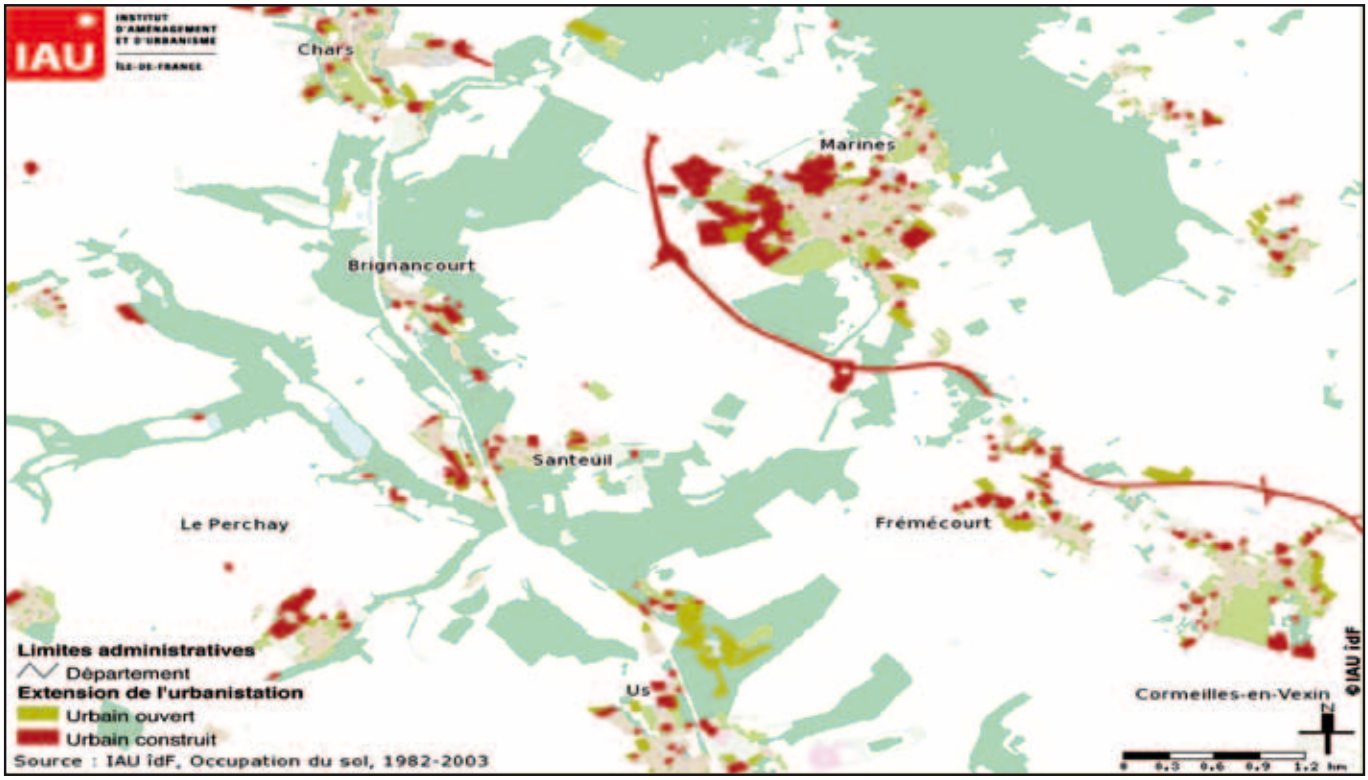

Extension de l'urbanisation entre 1982 et 2003 (source IAU IdF)

communes est toujours plus importante en lisière de l'agglomération dense, à l'ouest et surtout au sud-ouest, le paysage agricole domine avec une taille démographique des communes toujours plus faible. D'un côté un Vexin périurbain, de l'autre un Vexin rural ! Il y a un gradient de décroissance de l'urbanisation communale est très nette et bien perceptible sur les cartes. Les petites vallées forment, au contraire, comme des filaments urbains ? C'est le cas de la vallée du Sausseron, de la vallée de la Viosne et de l'Aubette dans sa section aval.

La carte *visiaurif* de l'extension des constructions neuves de 1982 à 2003 prouve bien la croissance de l'urbanisation sur le plateau et l'esquisse de petits noyaux urbains en formation le long de la RD 64 (Bréançon-Epiais) et le long de la RD 915 (Frémécourt-Cormeilles). Ainsi que le long de la RD 14. Elles montrent aussi nettement la forte croissance spatiale de l'urbain dans la vallée de l'Oise et dans l'agglomération de Cergy-Pontoise.

Il aurait dû y avoir des processus de pontage, c'est-à-dire de jonction entre les écarts le centre des villages. En effet, les communes sont très proches l'une de l'autre ainsi le long de l'Aubette, d'Avernes à Sagy et de Sagy à Meulan. La RD 28 qui remonte de Meulan à l'axe majeur de la RD 14 a induit une pression foncière plus forte. Toutes les vallées ont été inductrices d'une certaine urbanisation.

La péri urbanisation qui s'est manifestée dans le Vexin comme dans toutes les zones dites rurales de l'Ile-de-France a été cependant beaucoup mieux contenue qu'ailleurs. C'est là l'originalité vexinoise. Bertrand Warnier, architecte à l'EPA de Cergy avait bien montré que l'existence de la ville nouvelle canalisait vers elle des masses importantes de populations qui se seraient sans doute implantées dans les zones rurales voisines à une époque où les prix du foncier dans le Vexin n'étaient pas ceux d'aujourd'hui. La Ville nouvelle a empêché l'investissement du Vexin par la *rurbanisation*. Elle a en définitive

joué le rôle d'un filtre. Or, depuis une vingtaine d'années, le Vexin est devenu une sorte de « banlieue résidentielle » pour les cadres ou familles aisées que la ville nouvelle ne satisfait plus. La dégradation progressive de l'image de marque de l'ex-Ville Nouvelle contribuera sans doute à accentuer le mouvement de la ville vers la campagne vexinoise. D'où l'envolée actuelle du foncier dans la périphérie de Cergy-Pontoise. La capitale du Val-d'Oise exerce un commandement au niveau des services et des équipements ; c'est un pôle d'emploi majeur mais elle a perdu son rôle d'entraînement résidentiel.

Dans les années 1950-1960, le Vexin était encore agricole et très rural avec une importante population ouvrière. Les grandes usines automobiles de la vallée de la Seine recrutaient « sur le plateau » et les maires voyaient leurs communes s'étioler. Les travaux de la SEMEASO[27] et les dossiers des années 1950-1960 sont riches au contraire de doléances demandant l'arrivée de populations citadines. Il est évident que les mutations sociologiques à partir de 1968 ont été considérables. Ce fut pour le Vexin une date charnière. C'est précisément à cette époque que le mouvement de la péri urbanisation a commencé.

Longtemps avant que le PNR ne soit officialisé, les commissions du SDAU/PAR avaient classé le Vexin en espace à protéger et à partir de 1981, le Vexin-Val-d'Oise fut intégré à ce qu'on a appelé les « zones naturelles d'équilibre » (ZNE). L'Ile-de-France en compta cinq. Sans avoir de valeur juridique réelle, les secteurs identifiés en ZNE étaient mieux suivis que les autres dans la limitation de l'urbanisation. Il y a donc eu dans le temps une jonction heureuse entre le SDAU/PAR de 1979-1981 et la mise en place du PNR en 1995[28]. Très tôt, l'intérêt patrimonial du Vexin a été retenu comme une donnée clé de l'aménagement départemental. C'est une originalité qu'il convient de signaler.

La volonté de quelques individualités, face aux politiques locales d'aménagement du territoire des années 1960, explique une péri urbanisation bien maîtrisée et la sauvegarde du Vexin.

Domaine de Villarceau. Fête du PNR 2006.

« Comment ne pas perdre la bataille du plateau »[29]. Le rôle de l'Etat et de quelques hommes a fait prendre conscience dès 1968 de la nécessité de sauvegarder le Vexin. À peine créés en 1968, Les Amis du Vexin avaient tenu deux colloques sur l'habitat rural, ce qui était novateur pour un sujet beaucoup bien moins débattu qu'aujourd'hui ! Le bulletin d'information de la préfecture du Val-d'Oise en avait fait en juin 1969 un compte rendu élogieux et précis des points importants : danger de la prolifération de lotissements et de pavillons de type banlieue parisienne, nécessité d'établir un contact franc entre la ville nouvelle en construction et la campagne, probabilité que le Vexin s'oriente vers le tourisme et la résidence, nécessité de donner une âme nouvelle à ces villages (commerces, équipements, services !). Ce fut, à coup sûr, une réflexion novatrice pour le devenir de ce petit pays comme on le qualifiait alors. Le 12 octobre 1968, le colloque de Villarceaux, était largement relaté par le bulletin de la préfecture.

Les idées émises témoignaient de la sagacité des contributeurs du colloque. Les urbanistes de la Mission de Pontoise-Cergy annoncèrent aux congressistes que la région envisageait le projet d'une autoroute traversant le Vexin (l'A15) et celui d'un métro express reliant le centre de Paris à Valmondois. Deux thèses s'opposaient sur l'aménagement du Vexin : créer de nouveaux villages ou faire grossir les anciens ! De la riche conclusion de l'article émergeait une idée clé, fort novatrice à l'époque : rechercher une architecture moderne intégrée !

Le terme de sauvegarde est apparu sans doute à cette période pour sensibiliser les acteurs sur ce Vexin encore profondément rural.

Jacques Dupâquier avait été un des instigateurs de ces deux colloques tenus, il y a exactement quarante ans. Architectes, urbanistes réputés de la Ville-Nouvelle, hauts fonctionnaires impliqués au niveau national, universitaires et tout simplement vexinois de souche, toutes ces personnalités ont su faire prendre conscience à la puissante administration préfectorale de la

27.- Société d'aménagement de Seine-et-Oise
28.- Simone Guilleminault, ancienne fonctionnaire de la DRE nous avait dit en 1992, *Nous avons verrouillé le Vexin*
29.- Jacques Dupâquier à l'assemblée générale des Amis du Vexin, 24 mai 1986

nécessité de ne pas construire anarchiquement dans le Vexin. Jean-Philippe Lachenaux, chargé de mission à la nouvelle structure de l'aménagement de la Ville Nouvelle et président du conseil général du Val-d'Oise de 1989 à 1997, Jacques Dupâquier, historien démographe tombé amoureux du Vexin, Marcel Lachiver, le meilleur connaisseur du Mantois, Roland Vasseur, ancien instituteur à Théméricourt, érudit vexinois sans pareil et apôtre de la défense du Vexin, Adolphe Chauvin, sénateur, président du conseil général de Seine-et-Oise et du jeune Val-d'Oise, sont parmi les personnalités qui ont contribué à défendre l'intérêt paysager et patrimonial du Vexin. C'est probablement Bertrand Warnier, urbaniste à la mission d'aménagement de Pontoise-Cergy, qui a été le premier à concevoir l'idée d'un parc naturel régional, procédure instituée par le gouvernement en 1967 pour aider les espaces ruraux en difficulté[30] ! Il était donc un peu utopique en 1973 et 1974 de lancer une idée aussi visionnaire dans un secteur géographique situé en région parisienne ! Un hommage appuyé doit être rendu aux préfets du Val-d'Oise, Maurice Paraf, Georges Bourgin, Gilbert Carrère, qui ont compris très tôt l'intérêt de protéger le Vexin et aidé le monde associatif dans ses combats. Jacques Dupâquier, qui a relaté en détail cette période, a raconté avec talent comment il avait su convaincre l'ancien maire de Pontoise, le sénateur Adolphe Chauvin, de s'intéresser au Vexin. Tous ces efforts aboutirent dès 1972, à l'initiative de Jacques Dupâquier, à l'inscription à l'inventaire des sites de ce territoire à l'exception de la Vallée du Sausseron ! Ce fâcheux oubli sera réparé vingt-cinq années plus tard grâce aux efforts de la SVS. Concrètement, cette mesure, moralement importante, imposait d'examiner en commission des sites tout programme de lotissement ou de construction. On rappellera que l'avis de l'architecte des bâtiments de France et de la commission peut ne pas être suivi par le préfet ! Il n'est que consultatif mais il est rare qu'il ne soit pas pris en compte.

Le schéma directeur régional de la région parisienne (SDAURP) élaboré par Paul Delouvrier et rendu public en 1965 prit la décision de créer des villes nouvelles dont Pontoise-Cergy dont les travaux commencèrent en 1968. Le document régional envisageait d'urbaniser une grande partie de l'est du Vexin ! Que l'on relise Cergy ville oubliée de Bernard Hirsch, le père fondateur de la Ville-Nouvelle. Un des premiers bulletins de la préfecture du Val-d'Oise réfléchissait à la vexinois. On ne peut sereinement juger des options excessives en urbanisme de l'époque qu'à la condition de se rappeler la situation du jeune département (taudis dans les vieilles villes de banlieues, chemins de fer à vapeur, inachèvement des paysages urbanisés, manque d'équipements) ! On était dans un contexte bien différent et cela explique les projets qui nous paraissent bien dangereux aujourd'hui. Paul Delouvrier avait établi son plan d'aménagement pour une population de 14 millions d'habitants. Les taux de croissance démographique d'alors s'emballaient[31] !

Des réserves foncières importantes furent retenues par l'Etat et les agriculteurs expropriés de la Ville-Nouvelle trouvèrent refuge au Perchay, ignorant que les terres du plateau et son microclimat conviennent mal aux cultures maraîchères !

Villarceau sauvé d'un lotissement

30.- Sur cette période, on renverra aux nombreux travaux ou articles : *bulletin* des Amis du Vexin, mises au point par Jacques Dupâquier dans *Vivre en Val-d'Oise*, thèses de Jean-Martin Chaumier, Antoine Da Lage, Laurent Weil, articles de Jean-Claude Cavard, ouvrages sur la Ville-Nouvelle, articles de presse de l'*Echo de Cergy* etc.

31.- On ne peut pas reprocher à Paul Delouvrier sa vision de l'espace. Le plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne (PADOG 1960) a échoué car précisément il fut beaucoup trop malthusien.

Pas d'opération de grande ampleur mais une « urbanisation rampante » et insidieuse sur la base de la division foncière.

Deux sources nous ont été particulièrement précieuses. Les travaux des associations qui ont organisé depuis leur création des colloques sur le problème de l'habitat dans le Vexin ou techniciens, architectes et urbanistes se sont librement exprimés. Les observations, les débats et les comptes rendus nombreux et divers alimentent une documentation de première main. Les travaux de la commission des sites du Val-d'Oise ou nous avons personnellement siégé pendant plusieurs années. Nous en avons conservé les dossiers et le souvenir de l'esprit des discussions à propos de projets de lotissement bons ou moins bons.[32]

On a assisté dans le Vexin à la construction d'une poussière de lotissements de toute taille sans commune mesure avec les très grands lotissements de Seine-et-Marne ou les ZAC géantes d'Othis ou de Saint-Mard, qui remontent aux années 1980.

Lors du colloque organisé à Butry par la SVS en 2007, Jean-Baptiste Bellenot, architecte des bâtiments de France du Val-d'Oise, rappelait que dans son précédent poste en Seine-et-Marne, les dossiers qui lui étaient soumis portaient sur des opérations de plusieurs dizaines ou centaines de parcelles (200 à 250 parfois), en général des ZAC.

Le Vexin est un espace qui n'a pas été sans construire mais si l'on compare les cartes de l'Isle-Adam et de Dammartin-en-Goelle, les différences sont flagrantes : d'un côté de petites excroissances et de l'autre des flaques d'urbanisation nouvelle.

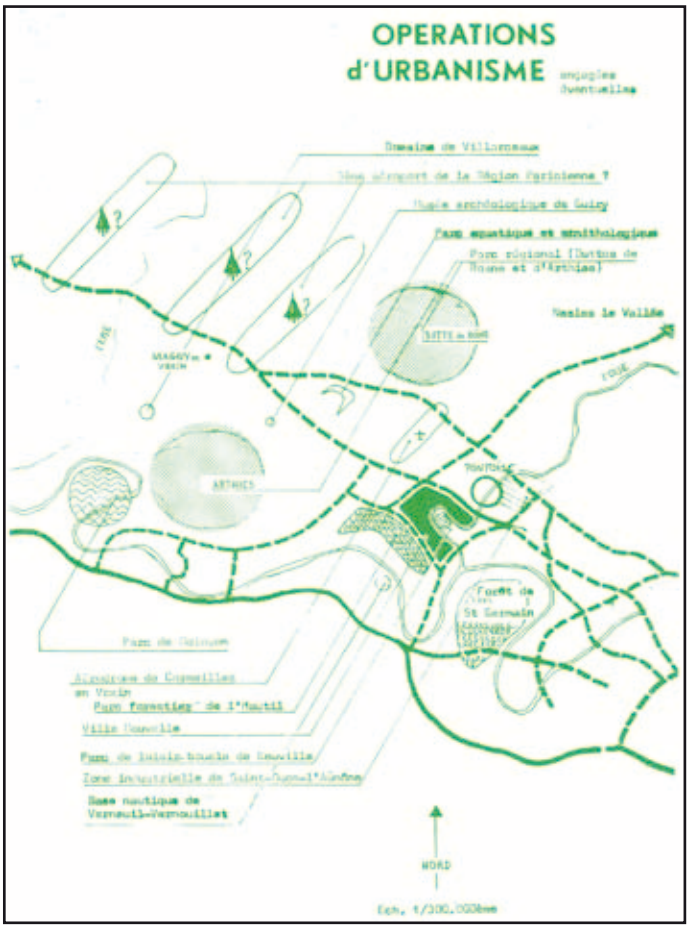

Projets d'urbanisme 1969. Nous l'avons échappé belle !

Au niveau national, c'est en 1967-1968 que les pouvoirs publics favoriseront au point de vue législatif et financier le concept de nouveaux villages né aux Etat-Unis et réalisés par les *builders* américains. Ainsi naissait l'idée de la maison individuelle en périphérie de Paris. L'exemple en est le concours de la maison individuelle voulue par Georges Pompidou. Dans cette partie du Val-d'Oise, la ZAC de Menucourt en est le seul exemplaire ! C'est le type même de la ZAC géante construite sur 72 hectares pour 1 000 pavillons[33] !

Or, pendant longtemps, le Vexin a été très peu urbanisé. Les raisons en sont nombreuses. Du fait de l'attrait du Vexin rural, isolé et peu fréquenté, seules de grosses maisons bourgeoises de styles éclectiques ont été construites tout au long du XIX^e^ siècle par des écrivains, des artistes ou des parisiens en mal de campagne. Nesles-la-Vallée, Valmondois et Vallangoujard sont significatives de ce processus d'urbanisation due à la proximité relative de Paris.

Les années de l'entre deux guerres ont donc vu se multiplier ce genre de demeures. Les bourgs centres sont intéressants aussi car ils ont attiré très tôt les résidents secondaires aisés d'où des parcs, des grandes demeures et l'émergence d'une urbanité (Marines et surtout Magny). Des colonies de vacances dans les années 1950 vont réoccuper dans beaucoup de communes des propriétés revendues par leurs occupants. En outre, beaucoup de petites maisons de manouvriers, nombreuses jadis dans le Vexin, furent rachetées et transformées en logements. Ainsi, dans les années 1950, beaucoup d'ouvriers dans certaines communes de l'ouest du Vexin (Us, Nucourt, Magny) sont devenus propriétaires de ces demeures traditionnelles souvent sans confort. Il y a donc tout un héritage un peu hétéroclite de l'influence parisienne sur l'espace vexinois. Mais pour des raisons dues à l'éloignement, le Vexin n'a pas été banlieusardisé sauf la vallée de la Viosne reliée à Pontoise par voie ferrée. Celle-ci ne fut d'ailleurs électrifiée qu'en 1967 au moment des travaux de modernisation du réseau ouest de la gare Saint-Lazare. Jusqu'à une date très récente, Pontoise demeurait la vieille ville commerçante et bourgeoise, loin de l'agitation parisienne.

Les mesures conservatoires pour organiser et limiter l'urbanisation dans le Vexin ont joué cependant d'une manière très satisfaisante même si on peut regretter nombre d'erreurs. On peut en trouver relation dans le *Bulletin* des Amis du Vexin !

32.- Sources : arrêtés de lotir dans les communes, archives personnelles. En l'absence d'études de synthèses précises sur l'histoire des lotissements, notre analyse de la « mise en lotissement » est une esquisse à partir de notes ou extraits de travaux en notre possession.

33.- Zone d'aménagement concertée : la thèse de géographie de Laurent Weil sur pouvoirs et aménagement dans le Val d'Oise (1998), consultable aux archives départementales en a fait une analyse minutieuse et intéressante. On trouve à Louvres et Fosses sont des exemples types de chalandonnettes.

Chalandonnettes à Menucourt. Plus jamais ça ! (Photo P.-F. Joy)

Le rôle de l'administration préfectorale du Val-d'Oise dans l'examen des lotissements de plus de quatre lots en commission des sites, les interventions des architectes des bâtiments de France et des Inspecteurs des Sites[34], sont à l'origine de cette intelligente maîtrise de l'urbanisation ! Le Parc prendra ensuite le relais tout en disant que la mission de la ZNE, entre 1974 et 1995, a permis dans cette période intermédiaire d'éviter les dérapages. Catherine Ribes, chargée de mission au conseil général et sa collaboratrice, Véronique Doutreleau, engagèrent avec détermination la procédure longue et complexe qui conduisit en 1995 à l'éligibilité du Vexin en parc naturel régional.

La forte personnalité du fondateur des Amis du Vexin, Jacques Dupâquier, croisé infatigable de la cause vexinoise, habile diplomate a joué un rôle essentiel dans la réalisation du Parc. Il n'a pas été le seul mais selon nous, il a su réaliser ce que nous avions appelé une alliance objective entre élus et associatifs. Le rôle de Mireille Samson, celui ensuite du docteur Daniel Amiot, président de la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron en est un autre exemple. Le long et habile travail effectué depuis 1975 par l'actuel président dont la personnalité et l'affabilité sont unanimement reconnues se doit d'être rappelé par l'auteur de ces lignes. Il ne faut pas oublier, L'union des amis du parc et son président, Guy Devernois, personnalité parfois plus dérangeante pour les élus mais très efficace dans la mise en place du Parc[35]. La protection du Vexin dans un premier temps et la réalisation du PNR ont été en définitive une œuvre collective ! Mais, un PNR n'est réalisable qu'à la condition d'être porté sur les fonds baptismaux par les élus ! L'action conjointe de Gérard Claudel, actuel président du parc et de Jean-Philippe Lachenaud a été décisive. Gérard Claudel a, comme il le dit plaisamment, pris son « bâton de pèlerin » pour aller prêcher dans tous les villages, souvent accompagné de Jacques Dupâquier, la bonne parole destinée à inciter ses collègues à se joindre à son action pour créer le PNR !

La naissance du parc fut donc une longue et belle histoire semée d'embûches.

34.- Dominique Masson, l'un d'entre eux, avait attiré notre attention sur les difficultés de la création d'un parc birégional voire trirégional. Il aida ultérieurement la SVS quand elle établit le dossier d'inscription à l'inventaire des sites de la corne nord-est du Vexin.

35.- Guy Devernois, fondateur de l'Union des Amis du Parc au début des années 1990, animateur infatigable de réunions et colloques et rédacteur d'un important bulletin. Citons aussi Jean-Paul Martinot, un des meilleurs connaisseurs du Vexin, qui a alimenté et rédigé une excellente publication fédératrice *La liane*.

SITES ET PAYSAGES

C'est à la fin des années 1960 et surtout dans la décennie 1970-1980 que l'irruption du lotissement va gagner le Vexin.

Certes, le Vexin Val-d'Oise au contraire du Vexin yvelinois a été depuis longtemps verrouillé comme nous l'ont dit jadis les directives régionales. En effet, dans les années 1970, l'élaboration du SDAU/PAR avait donné lieu à la mise en place de commissions paritaires état élus. Un texte de 1975 extrait de directives régionales est à ce titre explicite : *Le Vexin était jusqu'à une époque récente à l'abri des grandes transformations… Depuis quelque temps il s'y manifeste un certain nombre de modifications… Les directives régionales confèrent au Vexin un rôle rural et le situent à l'écart des deux axes préférentiels d'urbanisation de la Région… En ce qui concerne l'urbanisation, il est prévu un contrôle strict de son développement. Ce qui implique une inconstructibilité totale en dehors des limites des agglomérations existantes*.

Tout était dit. Précisons que le terme de région renvoyait à l'Etat en tant que responsable de l'aménagement régional. C'est cependant à la fin des années 1960 et surtout dans la décennie 1970-1980 que l'irruption du lotissement va gagner peu à peu et insidieusement le Vexin. Quelques jours après l'officialisation du PNR en 1995, un journal d'audience nationale faisait paraître une « pub » qui lui avait été commandée par un service économique : Allez investir dans un Parc naturel régional !

D'espace contraint, le Vexin se trouvait médiatisé. C'est un des effets pervers des PNR franciliens !

À notre connaissance, on ne dispose pas de synthèse exhaustive sur ce sujet. Les géographes partent toujours des *bonnes et vieilles* cartes de l'IGN auxquelles le lecteur pourra facilement se reporter. Il est très intéressant de les comparer pour voir les grandes évolutions paysagères. Pour le Vexin, on a utilisé les cartes très précises au 1/25 000e de 1968 à 2002. En 1968, le Vexin était encore très rural et quasiment pas touché par les lotissements sauf dans la vallée de la Viosne, de Pontoise à Boissy-l'Aillerie et aussi dans la belle petite vallée du Sausseron qui subissaient pour la première une *infiltration* classique de début de banlieue pontoisienne.

Mais sur le plateau, quasiment rien ! L'examen des cartes entre 1968 et 1985 montre parfaitement la naissance de petits lotissements et de petites extensions linéaires qui se greffent peu à peu autour des vieux villages ruraux. En règle générale, ce sont les communes situées à proximité de Pontoise puis de Cergy qui sont le plus concernées (Cormeilles, Epiais-Rhus, Frémécourt…).

Lotissement Us (Photo P.-F. Joy)

Carte IGN 1956 au 1/50 000e

La très belle carte IGN de 2002, publiée sous le titre de Forêts de Montmorency est remarquable. Elle couvre toute la Vallée de Montmorency, le nord-ouest de la plaine de France, la communauté d'agglomération de Cergy et tout l'est du Vexin. L'opposition éclate littéralement entre d'un côté le blanc de la campagne vexinoise quasi déserte et les masses urbaines par grandes plaques noires que l'on suit de l'agglomération de la Ville-Nouvelle jusqu'au lac d'Enghien ! Le contraste est impressionnant et la problématique des relations villes campagnes, admirablement posée.

La rurbanisation a égratigné le Vexin, sans le submerger ! Rien à voir avec ce qui s'est passé dans d'autres secteurs géographiques franciliens, localisés comme le Vexin, à une trentaine de kilomètres de Paris. Par contre, le mitage de la vallée du Sausseron et du vallon de Jouy est très net. Toutes les petites vallées ont attiré les résidences secondaires lesquelles se

sont transformées en résidences principales. Les rurbains de la vallée du Sausseron prennent le train à Pontoise ou Cergy, à Chambly, à Persan, à Parmain, à Valmondois ! Sur le versant sud du Vexin, les vallées de la Montcient et de l'Aubette sont particulièrement mitées en l'absence, dans les années 1970, de directives régionales précises pour les Yvelines. Et, pourtant, elles sont encore belles. On peut déplorer cependant que le département des Yvelines ait autorisé la destruction du coteau sur la rive gauche au niveau de Tessancourt. Le périurbain a donc investi tout ce secteur géographique. La Charte du PNR y sera un garde-fou ! Inversement, les lignes de contact et les lisières entre la Ville nouvelle et la campagne vexinoise sont franches et nettes. Le front urbain a été bien maintenu et stabilisé.

V- LA CONSOMMATION DE L'ESPACE VEXINOIS, ESSAI DE BILAN

La consommation d'espace est un élément clé de toute analyse géographique des périphéries métropolitaines

La littérature sur ce sujet est immense : les précieuses mises au point dans l'excellente revue *Etudes foncières*, les contributions régulières de la Safer Ile-de-France, les rapports de la chambre d'agriculture[36] et de la revue *Informations foncières*.

Le milieu périurbain francilien constitue le champ de rencontre d'intérêts et de stratégies contradictoires souvent conflictuelles. Les agents de l'extension urbaine (lotisseurs, marchands de biens, agents immobiliers) y sont particulièrement actifs.

Les travaux préparatoires à la révision du SDRIF ont étudié avec précision la notion de consommation d'espace.

Les huit départements franciliens couvrent 1,2 million d'hectares et entre 1990 et 2003, les espaces urbanisés y ont progressé de 27 500 hectares soit l'équivalent de près de trois fois la surface de Paris. Globalement certes, la consommation s'est ralentie aux alentours de 1850-1900 hectares/an[37]. Mais, si on ne prend en compte que les espaces situés en grande couronne, la surface moyenne distraite entre 1999 et 2004 serait un peu supérieure à 2 800 hectares par an. On sait aussi que, pour l'ensemble de la région Ile-de-France, si les grands espaces agricoles ont été correctement préservés depuis 1994, les

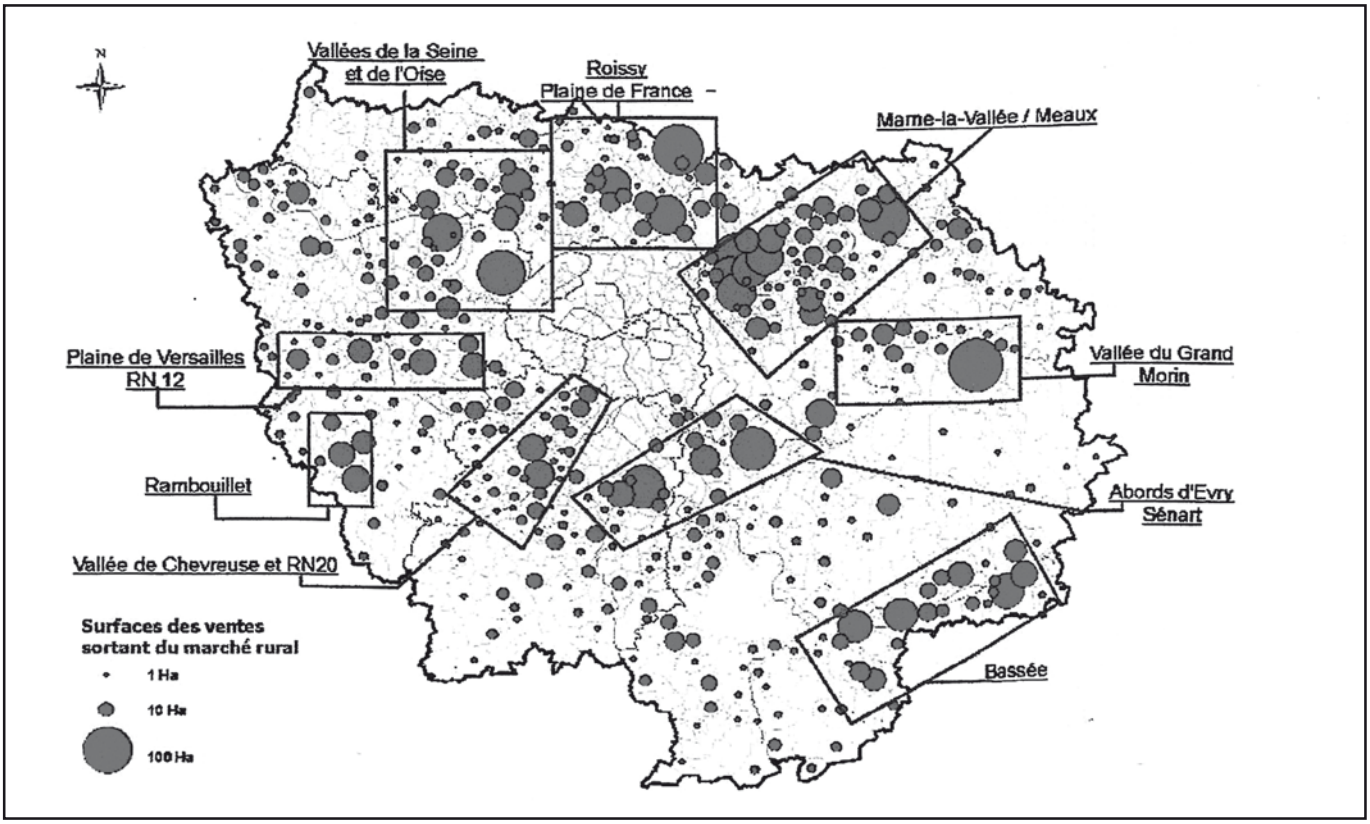

Vente de terrains sortant du marché rural en Ile de France 2000-2004 (source Safer IAURIF)
Le Vexin paraît moins affecté que les régions voisines

36.- Dépouillement par l'auteur des rapports de la chambre d'agriculture. La chambre n'a jamais manifesté un réel enthousiasme pour les parcs naturels régionaux par peur d'éventuelles contraintes pour les agriculteurs. Il y a là une contradiction fondamentale de la part de leurs mandants.

37.- Notes et archives personnelles. Nous avions effectué, dans les années 1980 le dépouillement systématique des travaux d'élaboration du SDAU/PAR (source DDE) et interviewé sur les problèmes d'aménagement du Vexin. Adolphe Chauvin, Yves de Kervéguen, Philippe Oyer.

bourgs et villages ont connu pour beaucoup une extension immodérée38. Le SDRIF de 1994 n'a pas pu limiter la croissance démographique et spatiale des petites communes qu'il nous semble préférable de nommer périurbaines.

Certes, du fait de sa spécificité le Vexin – espace encore majoritairement agricole et maîtrise de l'urbanisation assurée depuis longtemps – semble beaucoup moins affecté. Les ventes notifiées sortant du marché rural entre 2000-2004 expriment bien que le marché des terres à usage non agricole est influencé par toute la frange suburbaine de la vallée de l'Oise, et les périphéries de Cergy-Pontoise[39].

Mesurer la surface consommée par l'urbanisation est possible sur les documents Modes d'Occupation du Sol (MOS) consultables sur Internet sur le site de l'IAU[40]. Il s'agit d'un outil de tout premier ordre. L'espace construit ou urbanisé comprend l'habitat, les équipements, les infrastructures et les chantiers en cours. À l'inverse, l'espace bâti intègre uniquement le logement quelle qu'en soit la nature. Les cartes MOS différencient les types d'habitat (collectif ou individuel). Les parcs, jardins privés ou publics et les golfs sont mis en espace urbain ouvert.

L'aplat jaune visualise l'urbanisation individuelle et l'aplat rouge au contraire cartographie l'habitat collectif présent dans le Vexin dans les bourgs centres (Marines, Magny par exemple) On peut par conséquent travailler en direct sur la carte les évolutions sur une période de temps relativement longue et en tirer des conséquences.

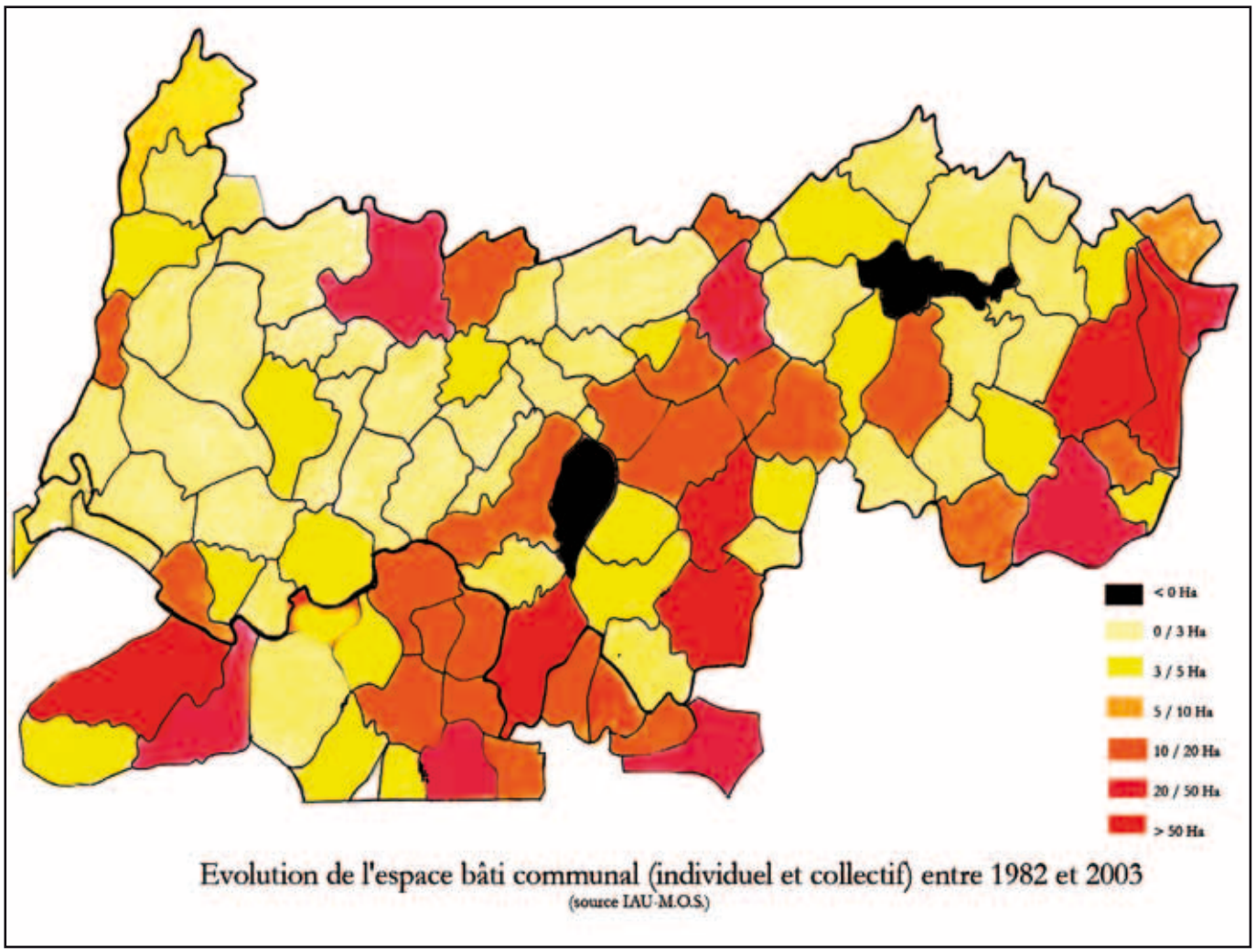

Evolution de l'espace bâti communal (individuel et collectif) entre 1982 et 2003
(source IAU-M.O.S.)

38.- Cf. la contribution au SDRIF du 21 octobre 2004 doc. Cité, page 42

39.- Pour le Vexin, ce sont surtout les ventes de terre pour « logement » de caravanes, de petits centres équestres et aussi pour la vente de lots de terrains à bâtir. Nous ne disposons malheureusement pas dans le rapport de la SAFER ni du nombre des notifications ni de la nature des mutations.

40.- L'Institut d'urbanisme de la région Ile-de-France, www.iaurif.org/, ancienne dénomination de l'IAURIF a mis sur Internet les fichiers informatisés de l'occupation du sol en région Ile-de-France entre 1982 et 2003 On peut sur MOS consulter des cartes simplifiées et la photographie aérienne de la commune. À partir de ces données, il est possible de calculer la densité nette, nombre d'habitants par ha. Guère d'intérêt. MOS permet de visualiser et d'analyser en détail l'extension de l'urbanisation, la mutation des tissus urbains et la transformation des espaces ruraux.

SITES ET PAYSAGES

LE VEXIN A-T-IL ÉTÉ UN « GRAND CONSOMMATEUR » D'ESPACE. ESSAI DE BILAN.

En 2003, l'espace bâti (logements) représentait pour les 99 communes une surface d'un peu plus de 3 260 hectares soit 4,46 % du parc ; en 1982, ce même espace était de 2 565 hectares. Il y a donc eu une consommation de 968 hectares sur une période de vingt ans, ponction, somme toute, assez limitée. Si on affine davantage, on observe que pour les 78 communes du Vexin-Val-d'Oise, la consommation d'espace urbanisée (habitat, équipement, infrastructures) entre 1982 et 2003 a été d'un peu plus de 600 hectares. Ce qui n'est pas considérable non plus. L'aéroport de Roissy a consommé 3 000 hectares de terre d'excellente qualité et les grandes opérations de locaux économiques (entrepôts ou grandes ZAE) consomment plusieurs dizaines d'hectares chacune. Des communes comme Butry, Auvers, Champagne ont progressé surtout par densification dans le tissu urbain de centre-ville et dans le pavillonnaire (c'est très net à Auvers entre 1982 et 2003). Pour les 52 communes du plateau vexinois, la consommation urbanisée en habitat descend à 192 hectares. Yves Périllon, ancien Inspecteur des sites à qui nous soumettions ces chiffres s'est exclamé *Bravo le Parc* !

	Surface en ha. du bâti entre 1982 et 2003	Population 1982	Population1999	Croissance de la population entre 1982 et 2003	Densité nette*
Cléry	+ 3,36	225	411	+ 82,60	25,80
Haravilliers	+ 4,59	348	460	+ 32,10	32,10
Le Perchay	+ 5,63	277	476	+ 71,84	35,00
Sagy	+ 5,83	969	1127	+ 16,30	26,00
Vétheuil	+5,47	689	858	+ 48,60	7,00
Seraincourt	+12,94	1021	1261	+ 65,88	19,00

Extension du bâti et poids démographique de quelques communes rurales
(Rapport entre la population en 1999 et l'espace bâti en 2003)*

Les bourgs centres se sont étendus sous forme de lotissements et ils se sont également densifiés ; ce sont eux qui ont connu les croissances spatiales les plus fortes : Magny (+ 53 hectares), Marines (+49,3). C'est une évolution logique de croissance de petite ville. Cependant, il est aussi nécessaire de mettre en rapport l'augmentation démographique et la progression spatiale. Les conclusions sont alors différentes et plus inquiétantes. Ainsi, plusieurs communes rurales montrent une forte extension du bâti eu égard à leur poids démographique. Quelques exemples entre autres.

La densification s'avère donc à l'avenir nécessaire et le processus classique de lotissement a montré ses limites et ses dangers : croissance spatiale relativement importante, faible augmentation relative du nombre des « logés » !

Genainville : un lotissement style 1980

VI- PLAIDOYER POUR UN AUTRE URBANISME

« La Charte, toute la Charte, rien que la charte » (Gérard Claudel)

« Nous demandons énergiquement aux conseils municipaux de nos localités rurales de réglementer la construction en s'inspirant de la loi Siegfried et des congrès de Bordeaux et de Bruxelles »[41].

Les intervenants à la XXVe Rencontre du Sausseron *Peut-on réussir un lotissement ? Pour un mode d'emploi des aménagements dans le Vexin français*, tous des techniciens de l'urbanisme et des praticiens ont fait comprendre dans d'excellents exposés que le lotissement n'est pas une forme urbaine mais une simple procédure juridique.

Le débat s'était engagé aussi sur la possibilité de construire des lotissements de qualité ainsi que le défendaient dans la salle des participants. Le *Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, et les constructions publiques* (CERTU) a ainsi plaidé dans une de ses publications intitulée *Pour des quartiers d'habitat individuel de qualité* (juin 2006, fiche n° 1, mise sur Internet). Le syndicat national des aménageurs œuvre dans le même sens. Un peu partout en France des projets intéressants voient le jour, en Bretagne comme le rappelait un des intervenants. Dans une publication récente et originale mise sur Internet, la DDE de l'Oise a détaillé avec précision dans un numéro des *Cahiers de l'Oise* les grands « Principes d'aménagement pour des lotissements de qualité ». Mais le surcoût de construction en Haute Qualité Environnementale (HQE) est estimé à 10 % et l'investissement est rentabilisé entre cinq à dix ans d'utilisation.

L'importance de la Commission des sites et des paysages du Val-d'Oise est réelle car, même si elle ne donne qu'un avis, les dérives les plus graves ont pu être évitées. Néanmoins, c'est en amont que les réflexions sur la réalisation d'un quartier « pavillonnaire » sont importantes et décisives.

C'est à ce niveau que la charte révisée du Vexin dont tout le monde loue la qualité peut s'avérer très précise pour le devenir de l'urbanisme rural dans cette partie du territoire départemental. Résumons seulement l'article 3, *Promouvoir une qualité de l'urbanisme*, lequel mériterait d'être exposé en totalité : densifier les cœurs de villages, réhabiliter le bâti, lutter contre la banalisation des périphéries en formalisant les projets d'extension urbaine. Le Parc préconise l'exemplarité urbaine en incitant les élus à porter une attention particulière aux lotissements ! On a parlé à ce colloque de « maisons de villes ». Quand on examine une simple carte IGN au 1/25000e on voit nettement que le tissu morphologique des petites communes rurales vexinoises est discontinu, fragmenté et très lâche en définitive. Le Charte recommande aux communes de densifier avant de construire en périphérie. On change de logique et on est dans une autre philosophie, celle de l'urbaniste et non du lotisseur. Mais les deux concepts ne sont peut-être pas contradictoires.

« Constitue un lotissement toute division d'une propriété foncière en vue de l'implantation de bâtiments qui a pour objet ou qui, sur une période de moins de dix ans a eu pour effet de porter à plus de deux le nombre de terrains issus de la dite propriété ». (Article R 315-1 du code de l'urbanisme)

En 1972, le préfet Georges Bourgin sensible à la protection du Vexin rendit obligatoire le passage devant la commission des sites du Val-d'Oise[42] des projets à partir de quatre lots ce qui permettait de les limiter, de les faire modifier, voire de les bloquer, lorsqu'ils étaient jugés incompatibles avec la sauvegarde des sites et paysages du Vexin.

Entre 1966 et 1977, pour 3000 logements réalisés dans le cadre des 71 communes du SDAU/PAR Vexin-Val-d'Oise, le lotissement touchait trois quarts des communes. En fait, 26 communes regroupaient à elles seules 70 % des parcelles autorisées. Ce sont 187 lotissements qui furent acceptés mais la moyenne par lotissement ne dépassait pas trois parcelles. Beaucoup ont été alors réalisés dans les communes proches de Cergy-Pontoise (Ennery, Génicourt). De 1980 à 1990 on observe quantité d'opérations de taille diverse (de quelques lots à plusieurs dizaines), de surfaces très différenciées et éparpillées dans la plupart des communes exception faite des plus petites du sud-ouest du Vexin. Depuis 1990, certaines communes ont réalisé d'importants programmes de construction : Hérouville, Le Bellay, Nucourt et Le Perchay.

41.- Léon Plancouard, *Mémoire sur les questions vexinoises d'économie sociale*, Paris, 1900

42.- La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, présidée par le secrétaire général de la préfecture, regroupe diverses personnalités officielles, conseil général, PNR, DDEA, associations dont la SVS et les Amis du Vexin. En font partie des techniciens très qualifiés : l'architecte des bâtiments de France et l'inspecteur des sites. La qualité intellectuelle et rédactionnelle de leurs avis induit des remarques et des débats de grand intérêt. La CDS se réunit fréquemment et exerce sur le Vexin une réelle « surveillance ». Il est clair que le « passage en commission » dès 1972 a évité de grosses erreurs, incité les pétitionnaires à mettre leurs projets en conformité avec le style du Vexin. L'avis de la Commission bien que consultatif est en général régulièrement suivi par la Préfecture.

Le Vexin n'a pas «échappé» aux lotissements.

Le Vexin a donc bien été investi par les lotissements. Même si les grands lotissements en sont absents, plusieurs centaines de lots ont été réalisées cependant sur une quarantaine d'années avec un essaimage dans les trois quarts des communes. L'examen comparatif des cartes IGN au 1/25 000e des années 1960 avec celles du début de ce siècle est significatif du grand nombre de petites opérations. La morphologie très desserrée des villages rend bien perceptibles les nouvelles constructions : les lots construits, souvent moins de quatre, sont localisés en discontinuité avec le tissu urbain. On n'en donnera que quelques exemples : extensions le long des petites rues ou routes (Epiais-Rhus), ou encerclement par constructions disséminées (Frémécourt). Une densification raisonnable eut été préférable. Sur le versant nord de la butte de Cormeilles-en-Vexin, la réalisation récente de seulement six lots va abîmer la butte au profit d'un faible nombre d'habitants ! Les constructions neuves aux murs parfois clairs se signalent de beaucoup trop loin et les villages sont très proches les uns des autres ! À Us, un lotissement forme dans le paysage une ligne crénelée tout à fait dommageable.

Le Perchay

La caricature est atteinte dans la commune de Genainville en 1989 quand elle a autorisé la construction navrante de pavillons décrochés du village et « parachutés » chacun sur leur parcelle sous l'appellation de « nouvelles villas », rue des Rouillards ! Un autre exemple d'opération de réaffectation manquée est celle de la cour de ferme de Santeuil. Heureusement les bons exemples sont nombreux : les Jardins Saint-Rémy à Marines, Montgeroult, le Clos Saint-Lubin dans un corps de ferme, Brignancourt avec 7 logements dans une cour de ferme réaffectée, Frémainville, un des premiers lotissements du Vexin portant sur 29 pavillons réalisés par un seul concepteur. La transformation du moulin de Nesles-la-Vallée en logements sociaux a été une réussite. Les lotissements les plus récents soumis à l'avis de la commission des sites et des paysages sont nombreux et vont de 6 à 50 lots. (Ennery ou Magny-en-Vexin). Les acquéreurs des pavillons sont en général originaires du Val-d'Oise, classique fidélité directionnelle !

Les pétitionnaires sont connus. Beaucoup d'agriculteurs qui veulent se défaire de jardins, de parcelles de vergers abandonnés ou de terrains en friches sont systématiquement démarchés par les lotisseurs ou constructeurs de maisons individuelles. La structure parcellaire, très morcelée en périphérie, des communes vexinoise est favorable à la division en lots, trop souvent réalisée anarchiquement en fonction des opportunités foncières !

Les sociétés immobilières sont nombreuses et loin d'être uniquement vexinoises. En 1968 la caisse des dépôts et consignations désireuse de construire dans le Vexin avait constitué sur les communes d'Avernes, Frémainville, Théméricourt, Vigny et Seraincourt un ensemble foncier considérable de plus de 670 hectares. Elle avait acquis sur le plateau limoneux mais venté du centre du Vexin 430 hectares sur Us, Santeuil et Le Perchay. En 1970, elle détenait 1 100 ha de terres ou de bois, ce qui en faisait un des tout premiers propriétaires fonciers du Vexin ! On imagine à quel désastre a échappé le beau Vexin des plateaux !

Les réflexions engagées en France sur la densification[43] des communes rurales et périurbaines ont amené le parc à privilégier le remplissage plus que l'extension. Les villages du Vexin ont une telle originalité que la maison contemporaine devra se mouler dans le bâti traditionnel[44]. Toutes les procédures d'urbanisme se devront d'être utilisées et ce à bon escient : réhabilitation, opération programmée d'aménagement et d'habitat (OPAH), peut-être aussi programme local d'habitat.

Les fortes aménités paysagères du Vexin ne permettront sans doute pas de répondre à toutes les demandes de construction effectuée par les communes[45]. Des localisations préférentielles seront nécessaires. L'intégration des constructions neuves sera plus que jamais un élément décisif. La charte objectifs 2019 décline à ce niveau toute une série de préconisations. Elle demande que les élus maîtrisent l'évolution démographique à 0,75 % par an et ce pendant les douze années de contractualisation. Elle incite les communes

43.- L'IAU a consacré à ce sujet des *notes* mises en lignes. *Ile-de-France Environnement*, a publié en 2007 un très intéressant cahier sur la densification. Une densité résidentielle très faible équivaut à 15 à 25 logements à l'ha (lotissement), faible à 25 à 50 (village), moyenne de 50 à 75 (centre bourg). Cf. Études foncières et le rapport du CESR du 22 mars 2007, de Lucien Dumont-Fouya *La densification pour un urbanisme à échelle humaine*.

44.- Les POS/PLU guidés par les chartes paysagères dont le maître d'œuvre est le PNR jouent et joueront un rôle capital dans l'insertion de la construction neuve. Le PLU de Vigny est un bon exemple d'un document d'urbanisme de qualité récemment approuvé.

45.- L'étude IAURIF de 2004 concluait à l'existence de 150 hectares de zones NA (zones urbanisables), soit huit ans de construction selon le critère de 10 maisons à l'hectare. Une étude de la DDE de 2004 avait conclu à la possibilité de construire environ 6 000 logements pour 2015 sur le Vexin-Val-d'Oise. La charte envisage sur le même périmètre un total de 5 486 logements pour 2019. En 2008, 80 % des communes sont dotées d'un POS mais certains ont plus de dix ans d'existence (source DDEA).

à réaliser des lotissements « exemplaires » et selon des objectifs de moindre consommation d'espace : priorité au remplissage des « dents creuses » avant une éventuelle extension sous forme de lotissement, réalisation de « maisons de villes », voire réhabilitation d'anciens corps de fermes etc.[46] L'intérêt de la charte procède d'une nouvelle approche plus dynamique moins défensive et surtout beaucoup plus novatrice sur le thème de l'habitat au sens fort du terme. On résumera brièvement en rappelant les points forts.

La Charte qui veut promouvoir un urbanisme de qualité lance toute une série de pistes : inciter toutes les communes à se doter de chartes paysagères, restaurer les entrées de villages et veiller au maintien de ces petites ceintures vertes qui entourent les communes, prendre toutes les dispositions pour maîtriser l'ensemble du processus opérationnel de la construction et de l'aménagement… Le parc demande aux communes de l'associer en amont aux opérations urbaines. Les pages 18 et 19 de la charte précisent fort bien que « seule une politique volontariste, menée par les collectivités, en complément de l'initiative privée permettra de rétablir l'équilibre social ». (Diversification de l'offre en logements, incitation à constituer des réserves foncières, etc.)

Le plan de référence et sa traduction cartographique ont défini une enveloppe maximale de 5 382 ha dite en zone blanche pour l'ensemble des 99 communes. Mais, précisons que cette enveloppe est une surface destinée à encadrer l'urbanisation laquelle n'est nullement obligatoire. Il existe donc une marge de manœuvre et une certaine souplesse. Les éventuelles urbanisations des bourgs et villages devront être progressives, priorité étant donné à la densification des parties urbanisées.

Enfin, la Charte a calculé par commune le nombre théorique maximum de logements à réaliser par an et pour douze ans de manière à ne pas dépasser une croissance démographique de 0,75 % annuelle. Pour la durée de la charte jusqu'en 2019, le parc a préconisé la construction de près de 6 000 logements. Espérons que les objectifs seront maintenus. On en est arrivé à une sorte de politique de quotas librement acceptée. (Exemples : Auvers, 398 logements, Magny : 313, Butry : 110, Nesles : 106).

Les communes à plus forte constructibilité autorisée se localisent donc dans le secteur des Yvelines, dans la vallée de l'Oise et dans les bourgs centres classiques. C'est une répartition sans surprise.

La charte du PNR est donc très intéressante et de grande qualité. L'exercice est cependant difficile. Certes, la charte s'impose aux documents d'urbanisme et à tous ceux qui l'ont signée (Etat, région, départements et communes). Mais, par définition étymologique, une charte est avant tout contractuelle. Les évolutions futures ou probables que le Vexin est appelé à connaître au niveau urbain et économique et les possibles changements de majorité communale pourront aussi influer sur son application.

CONCLUSION

Le projet de SDRIF s'est exprimé sur les zones rurales et bien évidemment sur les parcs naturels régionaux. Le document régional reconnaît l'importance des parcs comme laboratoires et lieux d'expérimentation environnementale et économique.

La carte au 1/15 000e du projet de SDRIF identifie Magny (5 500 habitants) comme centre urbain à fortifier ! Marines est également identifié comme petite ville polarisatrice. En 1999, Magny était dite ville porte, concept intéressant mais qui n'a pas dépassé le stade de l'écriture.

Il nous semble que le projet de SDRIF en tant que réflexions sur les zones rurales demeure timide, assez peu innovant et en retrait sur ce qu'on serait en droit d'en attendre. Un million de personnes réside en zone rurale sur l'ensemble de l'Ile-de-France ! Les problèmes de l'aménagement de cette couronne rurale ne sont pas suffisamment pris en compte par le Schéma directeur.

Certains estiment que le projet de SDRIF fait des parcs des espaces récréatifs et ludiques, en quelque sorte des ceintures vertes pour citadins assoiffés de campagne ! C'est en partie vrai.

On fait de la bicyclette dans le Vexin quitte à venir en voiture des communes de banlieue et se garer à Nesles-la-Vallée ! En aménagement du territoire, rien n'est simple. Depuis une trentaine d'années, pas un débat sur le Vexin qui ne se soit terminé sans cette question récurrente : Quel avenir pour le Vexin ? Notre PNR mérite mieux que d'être un Vexin du dimanche ![47]

Nb. Les idées émises dans cet article n'engagent que l'auteur de ces lignes

Remerciements à Noëlle Choublier, Véronique Doutreleau, Patrick Gauthier, Jacques Grimbert, François Marchon, Jean-Paul Martinot, Yves Périllon, Valérie Rogez-Boubounelle, Karine Touret, au CEEVO, au SUADD et à la mission prospective de la DDE, à l'observatoire départemental du Conseil général du val d'Oise.

Mes plus vifs remerciements à Daniel Amiot pour l'aide technique et la reprise complète du manuscrit.

46.- Consulter, sur le site du PNR, la charte p. 16/19 de l'article 3 et Axe 1 : *Maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines*.

47.- Entretien téléphonique avec Jean-Paul Martinot en janvier 2009. J.-P. Martinot, ingénieur territorial de l'environnement, rédacteur en 1997 d'une synthèse remarquable sur le Vexin dans le *Bulletin* des Amis du Vexin a une connaissance approfondie de tous les aspects du Vexin tant physiques qu'humains et économiques. Il a aidé beaucoup d'entre nous à mieux percevoir les différents enjeux complexes et parfois conflictuels ce « petit territoire ».

SITES ET PAYSAGES

BIBLIOGRAPHIE

— Beaucire Francis, *Evolution de l'occupation du sol dans le Vexin français*, Université de paris X et CNRS, 1984
— Cavard Jean-Claude, « Le Vexin Français : ruralité ou rurbanité », *Bulletin* Sauvegarde de la Vallée du Sausseron n° 22-23, 2003-2004
— Cavard Jean-Claude, « Le département de Seine-et Oise : urbanisation et politique départementale d'aménagement de 1950 à 1965 », *Mémoires de Paris et Ile-de-France* (1987)
— Charrier Jean-Bernard, « Citadins et ruraux » *Que-sais-je* n° 1107, 1964.
— Desponds Didier, « Stratégies résidentielles et logiques ségrégatives. Investigation dans l'aire d'influence de Cergy-Pontoise », *Connaissance des Savoirs*, 2005, consultable à l'IAURIF, comporte une cartographie particulièrement originale.
— Dupâquier Jacques, *Nouveau Guide du Vexin français*, ouvrage collectif, éditions du Valhermeil, mai 2002
— Garofolo Yolande, Warnier Bertrand, « Un village, paysage et développement », *Documentation française*, 1974 (mériterait une réédition)
— Gaultier Louis, « Articles sur le Vexin », *Actions sociales de l'Ile-de-France* (juin 1976), consultable à la bibliothèque historique de la Ville de Paris, sur les problèmes économiques et sociaux du Vexin !
— Hirsch Bernard, *Oublier Cergy. L'invention d'une ville nouvelle, Cergy-Pontoise, 1965-1975* – Presse des Ponts et Chaussées (1990). Le meilleur ouvrage sur la ville nouvelle et le Vexin écrit son « père fondateur ».
— Masboungi Ariella, *Faire ville avec les lotissements,* Edition du moniteur, 160 p. (Ouvrage collectif 2008) cf. l'article consacré au *Tissage urbain*
— Warnier Bertrand, « Le Vexin français, modernités de l'urbanisme ancien », *Vivre en val d'Oise*, 1999, n° 56
— Warnier Bertrand, *Cergy-Pontoise du Projet à la réalité,* Atlas commenté, Mardaga
— Weil Laurent *Pouvoir et aménagement dans le Val-d'Oise (1968-1998)* Thèse (Archives départementales)

PUBLICATIONS

— *Bulletin* des Amis du Vexin
— *L'habitat rural* et *les lotissements* publications depuis 1972, Actes du colloque de Courdimanche (1994)
— *Bulletin* de la Sauvegarde de la vallée du Sausseron et de ses abords depuis 1980
— Revue *Esprit*, octobre 2003, La ville à trois vitesses : gentryfication, relégation, péri urbanisation.
— Revues *Urbanisme*, *Diagonal* consultable à la Bibliothèque universitaire de Cergy, centre Préfecture
— *Études Foncières*, revue consultable à la bibliothèque Beaubourg, capitale pour les problèmes du périurbain

SITES INTERNET

— http://www.lesamisduvexinfrancais.fr/
— http://www.pnr-vexin-francais.fr/
La Charte du Parc, Objectif 2019 avec carte de référence
— L'essentiel de la charte, 2007-2019 « affirmer une ruralité vivante »
— http://sitadel.applications.equipement.gouv.fr/
Pour connaître les logements mis en chantier par commune, les Modes d'occupation des sols (MOS). Une base cartographique exceptionnelle.
— http://www.ecotheque.org/
— http://www.oise.equipement.gouv.fr/*Les feuillets de l'Oise* (excellente mise au point sur les problèmes du pavillon en zone rurale)
— http://www.snal.fr/syndicat national des aménageurs de lotissements
— http://www.sdrif.com/*Ateliers territoriaux du SDRIF*, Mantes-la-Jolie, 9 décembre 2005, Vexin et Mantois
— http :// www.parcs-naturels-regionaux.fr/

INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS

— PNR Maison du Parc – 95 450 Théméricourt Accueil : 01 34 48 66 10 – Fax : 01 34 48 66 11
— IGN 107, rue La Boétie-75008-Paris. Cartes IGN au 1/25 000e, Forêts de Montmorency (2313 OT), Mantes-la-Jolie (2113E), Meulan, Les Mureaux (2213O), Gisors (2112E), Méru (2212E). Photographies aériennes en couleur
— IGN 73, avenue de Paris – 94165 Saint-Mandé CEDEX (Tél. 01 43 98 80 00).
— Institut géographique, 171 rue Saint-Jacques, 75 005 Paris. On peut y consulter les cartes des années 1960.
— IAURIF 15, rue Falguière, Paris 75015 (Tél. 01 77 49 79 17). Met à la disposition des lecteurs un fond documentaire d'une très grande richesse. *Étude préalable à la création du parc naturel régional du Vexin français*, 4 volumes, 1991 (une somme sur le Vexin) *Contribution à l'évaluation territoriale du Parc naturel régional du Vexin français*, ouvrage collectif, 2004.
— DDE du Val-d'Oise. Nombreux rapports et études sur les thèmes du logement et de l'urbanisation dans le Vexin depuis 1967, sur le recensement exhaustif des lotissements (1980-1997), sur l'élaboration du SDAU/PAR (1974-1979), *Le Vexin, Diagnostic*, 2009, à paraître, *Principes d'aménagement pour des lotissements de qualité*, (2007).
— CEEVO, Comité d'expansion économique du Val d'Oise. *Bilan économique et social*, rapport annuel depuis 1983
— CESR Conseil économique et social de la région Ile de France
— Conseil régional d'Ile-de-France ; Rapport du Projet de SDRIF, septembre 2008 (PNR et faisceau ouest)
— Conseil général Val-d'Oise. *Le département, Contribution du Conseil général au projet du territoire du Vexin*, 4 volumes, 2003 à 2004, (Archives départementales du Val d'Oise). *Quel développement personnel, quel développement social pour le Vexin Français ? Accompagner le développement du territoire du Vexin Français*
— Archives départementales du Val d'Oise 3, avenue de la Palette. 95011. Cergy-Pontoise CEDEX Tél. : 01 34 25 36 75 (standard)/Tél. : 01 34 25 37 70 (salle de lecture) Fax : 01 30 32 91 39 e mail : archives@valdoise.fr. Cf. Au mot-clé *Vexin*, dossier contributif de Jean Claude Cavard, *Bibliographie du PNR Vexin et du Vexin-Oise* et dépôts de documents propres au Vexin (mars 2009).

URBANISME

Zone d'activité des portes du Vexin à Ennery. Communauté de communes de la Vallée du Sausseron (Photo P.F.Joy)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

NESLES-LA-VALLÉE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SVS LE SAMEDI 9 FÉVRIER 2008

L'ASSEMBLÉE générale s'est tenue à Nesles-la-Vallée, dans le foyer rural, gracieusement mis à notre disposition par notre fidèle adhérent et maire du village Philippe Guéroult. Il ne restait pas une place disponible dans la salle où l'on comptait plus de 90 personnes. Nous inaugurions un horaire inhabituel, 15 heures, qui a paru bien convenir à tous.

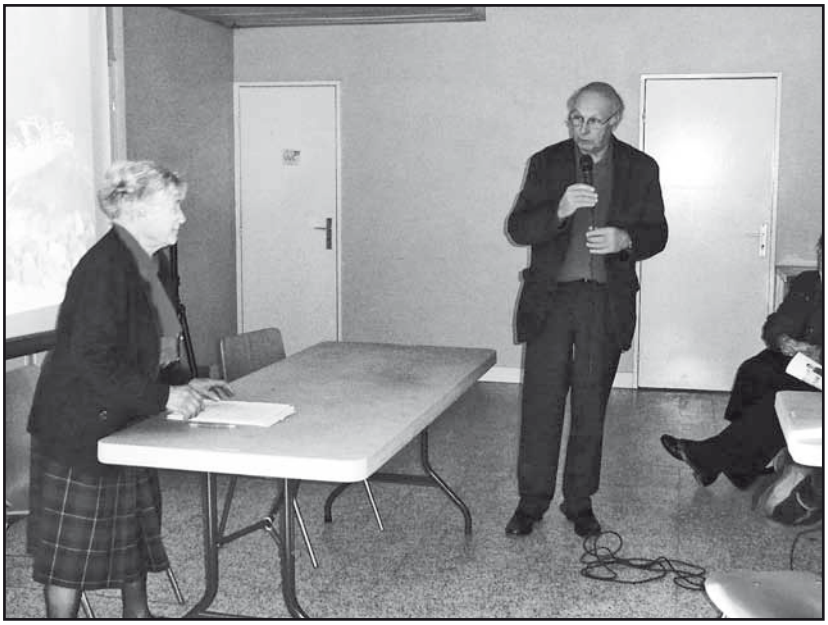

Le président Gérard Claudel était des nôtres ainsi que de nombreux maires et personnalités de la région : Jean-Pierre Bequet, maire d'Auvers et vice-président du PNR, Marc Giroud, maire de Vallangoujard, président de la communauté de communes de la Vallée du Sausseron, Philippe Guéroult, maire de Nesles, Jacques Tournaire, maire de Livilliers, François Marchon, secrétaire général des Amis du Vexin, Claire Houbert, présidente d'Auvers Lieu de Mémoire (ALM), Myriam de Drée, présidente de Grisy-les-Plâtres, Joëlle Laufenburger, présidente de la « Mémoire du temps passé », François Maricourt, délégué départemental de la Fondation du patrimoine.

Le *quorum* étant largement atteint, 80 présents à jour de leur cotisation et 60 pouvoirs, l'assemblée pouvait se dérouler normalement suivant le programme prévu : rapport moral 2007 de Micheline Lanoote, secrétaire générale, et rapport financier présenté par Françoise Germain, en l'absence de notre trésorière, Nicole Guédra, retenue par d'impératives obligations familiales. Ils sont approuvés à l'unanimité. Il en est de même pour le renouvellement du tiers du Conseil d'administration.

La proposition des Amis du Vexin Français de porter, pour 2009, l'adhésion jumelée individuelle à 40 ☐ et pour le couple à 46 ☐ ainsi que la proposition du Conseil d'Administration de la SVS de porter la cotisation à 22 ☐ pour l'individuelle, à 27 ☐ pour le couple et à 33 ☐ pour les collectivités et associations est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Après les interventions du public, nombreuses et pertinentes, Patrick F. Joy, présente de superbes et rares images, de la « Flore et Faune du Sausseron ». Son exposé, commenté avec humour et compétence, a enthousiasmé la salle. L'intérêt unanime pour ce sujet nous a incité à en faire le thème de notre *XXVI^e Rencontre du Sausseron*.

La projection en boucle du film produit par la SVS *Le Sausseron et ses abords vus du ciel* a accompagné un délicieux buffet devant lequel nous nous sommes retrouvés, bien au-delà de 19 heures, ravis de la journée.

RURBANITÉ

POLLUTION SONORE A VIGNY

Vigny janvier 2009 photographie Patrick F. Joy

Jean-Claude Moral, secrétaire de l'Association Sauvegarde Vigny Vexin, nous a communiqué de superbes photos aériennes de Vigny accompagnées de précisions sur la gravité des nuisances sonores dont souffrent certains de ses habitants.

Un lotissement important a été bâti dans ce paisible village au bord de la RN14 en 1971-1973 parallèlement à un projet de prolongation d'autoroute A15.

Depuis la mise en 2x2 voies de la route, en 2007, les habitants de Vigny sont victimes du bruit malgré les promesses de «2dB(A) de plus en 2015 « faites lors de l'enquête publique. Ils en sont déjà, en 2008, à + 8/10 dB(A) et près de 60dB(A) en moyenne/jour.

24 HEURES

Vexin

Le combat des riverains de la D 14 contre le bruit

Cette voie sans aucune protection pour les riverains s'est bâtie sur des carences de l'enquête publique de 2003 ne faisant pas état de l'arrêté préfectoral d'un classement en 2001 en catégorie 2. Comme l'étude d'impact, avait conclu à l'inutilité des protections, il n'y a pas de crédits attribuables aujourd'hui.

Le Vexin français

VIGNY ▸ La nouvelle route leur casse les oreilles

D14 : les riverains en colère

Les relevés officiels démontrent, en 2007, que le trafic augmente (pas loin de 5000 poids lourds par jour) et contre toute logique, que le bruit diminue ! Près de 10 millions de véhicules/an transitent aujourd'hui sur cette voie à 110 km/h. Les heures de pointe sont très bruyantes.

Les propositions d'aménagement d'un merlon faisant état d'un investissement de 500000 □ pour obtenir une protection de 1 à 3 dB(A), paraissent quelque peu dérisoires !

Les riverains attendent, du PNR, de la DIRREN, de la Préfecture, du Conseil général des solutions qui tardent à venir.

CHAMPAGNE-SUR-OISE

CHANGEMENT DE PAYSAGE

Champagne-sur-Oise, commune située à l'extrême nord-est du Vexin français, possédait une grande centrale thermique EDF rehaussée de deux immenses cheminées de près de 100 mètres de haut, visibles de fort loin.

La centrale avec son unique cheminée en 1958

L'ensemble du personnel, d'environ 245 personnes, vivait pour la plupart, dans les communes environnantes. Champagne percevait une taxe professionnelle non négligeable. C'est la raison pour laquelle la disparition de ce pôle d'emploi a été mal perçue par le personnel de l'EDF et les élus alentours.

Les deux immenses cheminées ont maintenant disparu du paysage, en attendant que soit rasé le cœur même de la centrale conçue par l'ingénieur Jean-Louis Fayeton. En tant que pilote, décollant souvent de l'aérodrome de Bernes-sur-Oise, cette centrale nous manque déjà. Elle nous servait d'amer, de balise, surtout par temps brumeux et nous permettait ainsi de repérer notre terrain à 30 km à la ronde. Mais peut-être reverrons-nous une future installation au même endroit dans la mesure où le terrain reste toujours propriété d'Électricité de France.

La première commença à s'élever en 1958 et la seconde vers 1964, représentant ainsi les deux tranches de 250 MW chacune, ce qui était relativement important pour la région parisienne.

Lors de sa construction, la centrale avait entraîné les foudres de quelques protecteurs de l'environnement voyant la possibilité d'une destruction du massif forestier de Carnelle ! Elle fonctionna d'abord au charbon, livré par voie fluviale, puis de 1971 à 1978 au fioul lourd pour revenir au charbon jusqu'au début du IIIe millénaire. Les cendres issues de la centrale étaient revendues entre autres, à la grande cimenterie de Beaumont-sur-Oise, pour l'élaboration de ciment Portland.

Après destruction de la première cheminée

Par bonheur, si l'on peut dire, sans choquer les environnementalistes, la mémoire de cette centrale est fixée sur de nombreux clichés pris par nos soins depuis une vingtaine d'années. On peut la revoir dans un beau plan séquence du film que nous avons réalisé il y a deux ans : *Le Sausseron et ses abords vus du ciel*.

Patrick F. Joy

La centrale au temps de sa splendeur

JEU CONCOURS

CONCOURS 2007

Quel est le nom de l'auteur du texte ? **Jean-Marc Terrasse**
Quel est le titre du livre ? **Catherine Langeais, La fiancée des Français**
Qui est Marie-Louise ? **Marie-Louise Terrasse alias Catherine Langeais**
Date et éditeur de la publication ? **2003 Fayard**

Bravo à Michel Henry, d'Auvers sur Oise, fidèle adhérent et attentif lecteur de nos publications.

Il semble qu'il ait été le seul à avoir reconnu la famille Terrasse de Valmondois et leur fille Marie-Louise, tante de l'auteur de l'ouvrage, Jean-Marc Terrasse. Éphémère petite fiancée de François Mitterrand, Catherine Langeais fut une speakerine vedette de la jeune télévision. Mariée en deuxième noce au réalisateur Pierre Sabbagh, elle restera toujours attachée à Valmondois et à la maison familiale « Les hérissons ». Le couple repose dans le cimetière du village.

CONCOURS 2008

Pouvez-vous répondre, après lecture du texte qui suit à ces quatre questions :

Nom de l'auteur du texte ?
Titre du livre ?
Éditeur
Date de parution

« Françoise, elle, vient de nouer une idylle avec le compositeur Michel Magne.

Françoise a compris tout de suite ma musique, et moi j'avais déjà compris sa poésie. Il suffisait que je joue une mesure pour qu'elle trouve le titre, le premier vers d'un poème. Il suffisait qu'elle assemble des mots pour que je trouve un air, raconte-t-il à Gohier-Marvier, le premier biographe de Sagan.

Françoise a passé de longs après-midi chez son amoureux, rue Lepic, allongée sur un divan de velours. Au mur court une longue photographie de Magne dirigeant un chœur dans une église, extraite du film *Le Pain vivant*. Les visages des instrumentistes ont été remplacés par ceux de Juliette Gréco, de Bernard Frank, d'Annabel. Au premier plan, Françoise joue du violoncelle.

Ils se connaissent grâce à *Paris-Match* : l'année précédente, dans le numéro du magazine qui racontait les vacances de Sagan figurait un reportage sur un autre jeune homme scandaleux, Magne. Salle Gaveau, il avait donné un concert inaudible après avoir fait fermer les portes de la salle de spectacle par des joueurs de rugby qui avaient empêché les auditeurs de s'enfuir.

Cette année-là, dirigeant cent dix instrumentistes, deux cents choristes et les grandes orgues de Chaillot, il a orchestré *La Symphonie humaine* qui s'achève par des discours de Hitler lus à l'envers pour lui faire ravaler ses paroles.

Michel Magne est un personnage généreux et doué. Dans les années soixante-dix son fastueux studio d'enregistrement au château d'Hérouville a accueilli toute l'aristocratie de la pop, des Rolling Stones à David Bowie en passant par Iggy Pop… Sa table, ouverte, était tenue par le grand chef Raymond Oliver, et la cave approvisionnée en flacons de Cheval-Blanc et de Margaux. Il a donné des fêtes mémorables.

Outre ces expériences acoustiques, il a composé plus d'une centaine de musiques de films : les *Angélique*, les *Oss 117*, *Les Repôts du guerrier*, *Barbdrella*, *Belle de jour*… Grand compositeur, Michel Magne s'est donné la mort en 1984, au Novotel de Pontoise, ruiné ».

Réponse et prix, un DVD *Le Sausseron et ses abords vus du ciel*, dans le prochain bulletin.

LIRE ET VOIR

CHRONIQUES DE VALMONDOIS

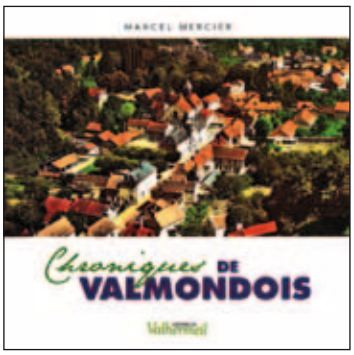

Notre adhérent Marcel Mercier, est un amoureux de Valmondois.

Séparé brutalement en 1936 du village ou il a vécu la première partie de son enfance, il y est demeuré d'une fidélité absolue.

Depuis vingt-trois ans qu'il a pris sa retraite, il ne s'est pas écoulée une semaine sans qu'il n'y revienne avec une émotion intacte, observant avec bienveillance et quelquefois un léger pincement au cœur, les changements des lieux et de vie tels qu'il les a connus dans son enfance. Rien d'étonnant à ce que Marcel Mercier, cartophile averti, ne confronte et ne réactive ses souvenirs à partir d'anciennes images, témoignages du passé qu'il a souhaité partager avec nous. D'où ces Chroniques de Valmondois à travers lesquelles l'auteur nous restitue les scènes de la vie d'autrefois, école, lavandières, le Sausseron et ses moulins, fête foraine, retraite au flambeau, anecdotes pittoresques.

Il rend un bel hommage aux personnalités qui ont donné à Valmondois une dimension culturelle qui perdure aujourd'hui en particulier à travers les fréquentes expositions à la Villa Daumier sur lesquelles il s'arrête longuement. À côté des Daumier, Bescherelle, Geoffroy-Dechaume, Duhamel, G. Huismans ne sont pas oubliés les artistes contemporains habitués de la Villa Daumier ou des personnalités régionales oubliées comme L. Dufourmentel, son professeur de littérature au cours complémentaire de Beaumont.

Richement illustré, cet élégant ouvrage de 130 pages, conçu et réalisé par les Editions Valhermeil mérite de figurer en bonne place dans la bibliothèque des amoureux de notre région.

« SOUS LES LABOURS LE PASSÉ RECOMPOSÉ »

Dans la revue *Vivre en Val-d'Oise* (n° 110, juillet-août 2008), Patrick F. Joy présente quelques clichés sélectionnés parmi les 15000 qu'il a saisis en vingt ans de prospection aérienne. Ils révèlent la richesse archéologique de nos terres valdoisiennes. C'est le cas de ce bombement de terrain, de cinq mètres de haut et de cent mètres de diamètre, perceptible à l'occasion des inondations de décembre 1993 sur un paléo-chenal de la commune de Champagne-sur-Oise. Ce qui semblait être une motte castrale est sans doute la trace d'une prison royale dont témoigne un document daté de 1287 : «Vidimus du roi Philippe (Le Bel)» *apud Tabernuiacum*transcrit au cartulaire, folio 26 des archives départementales. Ce lieu-dit se nommait en 1375 *la Motelle sur Lyo*.

VALLANGOUJARD : SOIRÉE CINÉ-CLUB SAMEDI, le 29 NOVEMBRE 2008 (salle Jean-Dréville)

La SVS, qui travaille à faire renaître le ciné-club Jean Dréville, a participé à l'organisation avec Françoise Germain, la commune et le conseil général qui en assurait la projection, à la présentation de deux films en l'honneur du cinéaste vallangoujardois. Le fils de l'auteur du script, Jean-Charles Bernard-Luc était présent.

IMAGES D'ARCHIVES SUR JEAN DREVILLE

Suivies de la projection de son film d'une durée de 92 minutes sorti en 1945

Scénario et dialogues Jean Bernard-Luc

Photo: André Thomas - Musique: Vincent Scotto

Avec :Jean Pâqui (Laurent Le Gall), Blanchette Brunoy (Marie), Jean Claudio (Michel), Thomy Bourdelle (Le quartier-maître Gueguen), Marcel Mouloudji (Passicot), René Clermont (Le Dréan), Robert Rollis (Cazalet), Daniel Gelin (Philippe Dermantes), Jean Buquet (Le Faouët), Roger Périan (Radio Poulaine), Jean Gaven (Albertini, dit Tino), Romain Lesage (La sentinelle), Isabelle Baud (La soeur de Marie), Fernand Sardou (Auguste), Jacques Sigurd (Fustel), Vaudier (Le photographe), Jean Négroni, Robert Hommet

IN MEMORIAM

PIERRE MEYER (1920-2008)

Notre ami Pierre Meyer, ancien maire de Labbeville, fidèle parmi les fidèles de notre association dont il était vice-président depuis plus de vingt ans, puisatier « chercheur d'or bleu », nous a quitté juste avant Noël.

Il était né le 29 juillet 1920 à Labbeville, petit village de 360 habitants. À la question : *pourquoi à Labbeville ?* Alors que ses origines étaient mosellanes par son père qui avait fui la Lorraine après la défaite de 1870, il répondait plein de malice : *parce que le Sausseron y coule !*

Son père, mécanicien et électricien, monta un atelier de mécanique générale en face de la ferme Daix. Pierre grandit dans un monde rural, bucolique, émerveillé par sa vallée, amoureux du Sausseron. Son esprit d'enfant « bricoleur » et inventif balançait de la fabrication d'un canon miniature pour atteindre les ardoises du clocher à la création de cerfs-volants. Bien avant de devenir le premier magistrat de sa commune, il fut premier au certificat d'études passé à l'âge de 11 ans à l'Isle-Adam. Il partageait cette place avec un ami de Vallangoujard.

Sa carrière professionnelle de puisatier commença sous l'occupation allemande. En raison de certaines facilités de déplacement que lui donnait, malgré l'occupation germanique, cette fonction, il participa avec son frère Jacques à de nombreuses récupérations d'armes parachutées, sans compter, malgré les risques encourus, le sauvetage et l'hébergement d'aviateurs alliés.

La grande passion de Pierre était l'eau dont il avait très tôt compris combien elle était précieuse et combien sa maîtrise devait aller de pair avec son respect. Mais il avait aussi une autre passion : l'aviation. Dans les années 1946-1948, il passait tous ses dimanches sur le terrain de Bernes-sur-Oise, aidant les mécaniciens à entretenir les avions pour être payé en retour en heures de vol école.

En 1947, il devient adjoint au maire de Labbeville et crée avec lui le Syndicat des Eaux qu'il présidera durant quarante-trois ans. En 1955, il succède à M. Leroy décédé, dont il finira le mandat jusqu'en 1959.

En 1950, après son mariage avec Marie-Thérèse qui lui donna sept enfants, il cessa de travailler pour le compte de son père. Sa vie professionnelle de foreur de puits débuta réellement cette année-là quand il fut embauché par l'entreprise Huillet.

Trop occupé professionnellement, il ne se représentera qu'en 1983 à la mairie. Il sera maire de Labbeville de 1983 à 1995. Il travailla assidûment à des réalisations et des études pour maintenir la rivière vivante et prévoir ses débordements. Il réussit grâce à sa persévérance à faire aboutir le projet de restauration de la belle rosace de l'église qui, sans sa détermination, serait probablement maintenant effondrée.

Pierre a toujours aimé consigner d'une plume alerte les sujets qui le préoccupaient ou tout simplement susceptibles de nous intéresser. Il nous communiquait régulièrement des mises au point fort intéressantes sur les problèmes du Sausseron, de ses moulins mais aussi sur tous les lieux disparus qu'il avait bien connus[1]. Pierre était une mémoire de la région. Il a eu l'immense joie de voir publier, en début d'année, son livre, « consécration de sa vie » de puisatier : *Chercheur d'or bleu*[2].

1.- Voir son article *La distillerie de Nesles*: Bulletin SVS n° 22 et 23 (2003-2004)

2.- *Chercheur d'or bleu*, par Pierre Meyer, publié aux Editions Cheminements. 20 €.

IN MEMORIAM

Il l'a fait pour ses petits enfants et pour rassurer sur l'avenir de l'eau.

Il y relate aussi ses engagements pour la cause humanitaire quand à partir de 1988, il mit en pratique son expérience d'inventeur et de concepteur puisatier au profit des peuples d'Afrique du Sahel. De nombreux voyages à Ouagadougou, Niamey (Niger) et au Burkina-Fasso lui permettront de creuser avec succès des puits adaptés qui fonctionnent toujours.

Pierre était un être généreux, volontaire et sensible, respectueux des autres, altruiste et passionné. Sa vivacité d'esprit accompagné d'une lueur de malignité dans le regard, en faisait un compagnon recherché. C'était un ami fidèle, toujours disponible. Malgré plusieurs accidents graves dont le dernier en mars 2008 – une tuyauterie très lourde lui avait écrasé une jambe – il s'était rétabli et toujours plein d'enthousiasme ne pensait qu'à l'avenir jusqu'à ce qu'une infection pulmonaire le terrasse au milieu des siens, à la montagne ou il séjournait.

En nos noms et ceux des membres de notre association, qui l'estimaient tant, nous adressons à son épouse Thérèse, à ses enfants et petits enfants nos pensées tristes et affectueuses.

LIONEL HÉRON (1929-2009)

C'est avec étonnement et tristesse que nous avons appris le décès le 18 janvier 2009 de Lionel Heron, fidèle soutien des causes défendues par nos associations.

Fondateur et président des Amis de l'église Saint-Josse de Parnes, village ou il résidait, il luttait depuis des années avec constance et détermination pour collecter les fonds indispensables à la sauvegarde de cet admirable monument, menacé d'effondrement et fermé au public depuis janvier 2004. Nous l'avions rencontré le 1er décembre à l'AG de la Fondation du Patrimoine ou il était venu plaider avec talent la cause de l'église pour un supplément de subvention. Il avait été l'organisateur avec le pianiste Dimitris Saroglou de la série de récitals de piano de l'automne 2008, que le virtuose avait généreusement donnée pour alimenter les finances indispensables à la consolidation de l'église afin qu'elle redevienne non seulement le lieu des célébrations religieuses mais aussi de réunions pour la vie sociale et culturelle du village et de la région : concerts, conférences, expositions…

Mais son engagement altruiste ne s'arrêtait pas là. Père d'un fils handicapé moteur, il s'était fait détacher à temps partiel, par son employeur la société ELF ou il recrutait, formait et suivait la carrière des cadres, à l'AFM[3] dont il fut directeur, trésorier, administrateur et un des créateurs du Téléthon.

Homme de foi, il était Administrateur de l'Office Chrétien des Handicapés, pour lesquels il organisa le premier pèlerinage à Lourdes.

Lionel Heron va manquer à beaucoup.

À son épouse, à ses enfants et ses nombreux petits enfants, nous présentons nos sincères condoléances.

3.- Association française des myopathes

NOUVELLES

RONQUEROLLES : RÉNOVATION DE LA MAIRIE ET DES ABORDS.

Le petit Nicola séduit les personnalités. De gauche à droite : Arnaud Bazin, conseiller général, maire de Persan, Philippe Houillon, député-maire de Pontoise, Gérard Claudel, conseiller général, président du PNR, Didier Arnal, président du conseil général du Val-d'Oise, Jean-Marie Duhamel, maire, le conseiller régional, Pierre Lambert, secrétaire général de la préfecture, représentant le préfet et l'Etat.

Le 20 janvier 2009, Jean-Marie Duhamel, maire de Ronquerolles et son conseil municipal, inauguraient à l'occasion des vœux de nouvel an, en présence de nombreuses personnalités, la mairie rénovée et ses abords, la salle officielle nouvellement construite et la mise en accessibilité aux handicapés.

Savoir-faire et matériaux nobles.

Le bâtiment actuel, bâti sur le site de l'ancienne maison école datant de 1620, avait été reconstruit en 1832 après qu'il fut ravagé par un incendie en 1816. La commune était pauvre et les matériaux avaient été fournis par les habitants. De 1900 à 2007, la mairie était demeurée sans travaux importants.

C'est toujours avec un peu d'appréhension que les défenseurs du patrimoine vexinois observent la restauration d'un ancien bâtiment public dans le périmètre protégé d'un cœur de village au sein d'un PNR. Le résultat les a pleinement rassurés.

Il faut se féliciter que les travaux actuels aient respecté les techniques traditionnelles de construction tout particulièrement les jointoiements à la chaux pour les murs et le recours à des matériaux nobles : grès et pavés pour les trottoirs et les caniveaux valorisants, sans rien dénaturer, le périmètre classé de l'église. L'intérieur des bâtiments a été traité, tant pour les matériaux que pour la décoration, avec simplicité et fonctionnalité. L'aide et les conseils du PNR ont été précieux.

Un exemple à suivre.

NESLES-LA-VALLEE : STAND SVS AU FORUM DES ASSOCIATIONS 13 SEPTEMBRE 2008

La SVS était présente à Nesles à l'occasion du forum des associations, manifestation nationale destinée à faire connaître nos activités et renforcer les relations interassociatives.

Françoise Germain a tenu toute la journée notre stand installé et fort bien présenté grâce à l'aide de Bernard, son mari. Elle a pu informer et intéresser nombre de visiteurs. Plusieurs DVD ont été vendus et quelques adhésions enregistrées. De sympathiques et fructueux contacts ont été noués avec des visiteurs.

Malheureusement, dans l'impossibilité de nous multiplier, nous ne pouvions être présents dans d'autres communes où nous étions demandés !

Tous ceux d'entre vous qui appréciez nos actions peuvent venir donner un coup de mains. Ils seront les bienvenus.

Françoise Germain, prosélyte souriante